

N.B. Voici une transcription verbatim de l'interprétation française de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA tenue le 16 mai 2019. La transcription est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise du procès-verbal de la réunion sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.

**Procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA
Le 16 mai 2019, Montréal, Canada**

La réunion est ouverte à 8 h 30.

1. Mot de bienvenue, liste de présences et observateurs

LE PRÉSIDENT : Bonjour et bienvenue à tous. L'honorable Marc Garneau, ministre fédéral du gouvernement canadien, est avec nous et vous adressera quelques mots. Vous êtes le bienvenu, M. Garneau.

M. GARNEAU : Nous, et les gens du monde entier, plaçons beaucoup de confiance en la capacité de l'AMA d'établir des règles solides pour nous assurer qu'elles soient suivies. L'AMA accorde une confiance énorme aux décisions prises par ses parties prenantes (que vous prenez), en tant que représentants des gouvernements, du Comité international olympique (CIO), du Comité international paralympique et des fédérations internationales. Nous savons que les décisions que vous devez prendre ne sont pas toujours faciles, mais elles sont essentielles. Les Canadiens ont des attentes très élevées par rapport à la pratique juste et saine du sport, de nos jours et pour les générations à venir. Les sportifs veulent avoir la possibilité de gagner sans avoir recours à des substances interdites et méthodes interdites. En tant que société dans son ensemble, on s'attend à ce qu'il y ait franc jeu et qu'on respecte des normes éthiques élevées. Nous sommes convaincus que l'Agence va poursuivre ce but, tout en améliorant sa gouvernance et sa capacité à répondre aux différentes préoccupations des parties prenantes, de façon sûre et respectueuse. Le Canada a le grand privilège d'être un partenaire de l'AMA. En conclusion, j'aimerais encore une fois remercier Sir Craig Reedie et souligner son leadership et ses réalisations en tant que président de l'AMA. J'aimerais également féliciter Monsieur Witold Bańka, qui sera le prochain président de l'AMA à compter de 2020. Je vous souhaite toutes les réussites possibles dans votre nouveau mandat. L'AMA a une équipe impressionnante avec une mission vitale : la poursuite d'un sport propre. Le Canada est et demeurera un défenseur de l'AMA dans l'atteinte de ses objectifs. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, Monsieur Garneau. Merci beaucoup, Marc, d'être venu nous voir si tôt ce matin. Nous vous remercions beaucoup.

Mesdames et messieurs, c'est presque un appel annuel. Encore une fois, la salle est énorme; la salle ne change pas de taille, mais ce sont mes yeux qui sont de moins en moins efficaces. Il est difficile, de là où je suis, aveuglé par ces lumières, de voir qui veut prendre la parole. Si vous voulez vous exprimer, levez les cartes qui portent votre nom pour que je puisse vous repérer.

J'aimerais commencer de façon officielle en accueillant de nouveaux membres : M. Ingmar De Vos, qui représente l'AGFIS et qui est président de la Fédération Équestre Internationale. Le ministre Matei de Roumanie, le ministre Rodrigues du Portugal, Madame

Mohamed, ministre du Kenya, Madame Xasa, ministre d'Afrique du Sud. Il y a une nouvelle présidente du Conseil du Sport Américain (CADE), Madame Sotomayor, qui n'est pas parmi nous, mais qui est représentée par Marcos Diaz et il y a la nouvelle présidente du Conseil sud-américain des sports (CONSUDE), Madame Morales, qui est représentée par Fernando Caceres. Il y a un certain nombre de suppléants : Andrew Godkin, qui représente la ministre Bridget McKenzie, d'Australie. Comme je l'ai dit, Marcos remplace madame Sotomayor et Jean Larue remplace la ministre Mondon, des Seychelles. Monsieur Caceres remplace Madame Morales, Clayton Cosgrove remplace le ministre Robertson de Nouvelle-Zélande, Richard Budgett représente Dick Pound du CIO, M. Bindra qui remplace Mme. Coventry, représentante du Comité des sportifs du CIO. Il y a Sergey Khrychikov sans droit de vote, qui représente Gabrielle Battaini-Dragoni du Conseil de l'Europe. Nous avons un nouveau directeur qui est parmi nous pour la toute première fois, Tom May, responsable des relations avec les organisations nationales antidopage (ONAD) et les organisations régionales antidopage (ORAD). Tom, levez la main pour que nous puissions voir où vous êtes. Le voilà.

Comme l'a dit le ministre Garneau au tout début, nous avons été informés mardi soir que les autorités publiques, lors de leur réunion, avaient déterminé, selon leur processus, un candidat qui se présenterait à la présidence de l'Agence. Ça se fera à Katowice en novembre cette année. Monsieur Witold Bańka, de Pologne, a été élu. J'aimerais féliciter Witold et j'aimerais également remercier et offrir mes compliments à Marcos Diaz pour la façon dont les choses se sont faites dans cet exercice où ils ont été impliqués. Vous avez amené tous deux beaucoup de crédit à l'AMA. J'aimerais féliciter le ministre Witold Bańka. Est-ce que vous êtes dans la salle? Je vous donne la parole.

M. BAŃKA : Monsieur le Président, cher directeur général, honorables ministres, chers collègues de la communauté antidopage, permettez-moi de remercier encore une fois les autorités publiques pour leur décision; c'est un énorme honneur pour moi, assorti d'une énorme responsabilité, la plus grande responsabilité de ma vie professionnelle. Ce que je dois souligner, c'est que j'essaierai de ne jamais perdre votre confiance. Nous sommes animés par le même objectif : créer un meilleur environnement pour les sportifs propres, améliorer le système et éradiquer les tricheurs du sport. Encore une fois, j'aimerais remercier mon cher collègue, Marcos Diaz, pour cette campagne juste et intéressante. Je vous respecte beaucoup, Marcos. Vous êtes un ancien sportif, je le suis aussi. Nous comprenons que la compétition juste et propre est essentielle. Encore une fois, j'aimerais vous remercier pour votre attitude absolument incroyable. Vous êtes une personne fabuleuse avec une personnalité extraordinaire et j'aimerais pouvoir collaborer avec vous. L'AMA a besoin de vous, de votre expérience et de votre connaissance. J'espère que nous allons pouvoir collaborer ensemble et rendre l'AMA plus forte. J'aimerais aussi remercier Sir Craig Reddie, directeur général, ainsi que l'équipe de direction de l'AMA et leur ouverture à la collaboration dans les mois à venir. Encore une fois, merci, Marcos. Nous avons une belle route devant nous.

Marcos, je pense que vous allez vouloir répondre?

M. DIAZ : Bonjour à tous. Merci, Monsieur Bańka. Ça a été une expérience formidable. Je réitère mon engagement à une pleine collaboration avec vous, Witold, pour que votre mandat soit réussi. Nous faisons partie d'une équipe. Merci de votre invitation. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci, Marcos.

– 1.1 Divulcation des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT : Mesdames et Messieurs, revenons maintenant à nos travaux. C'est l'étape de la réunion où je fais une demande pour la déclaration de tout conflit d'intérêts que vous pourriez avoir – si vous avez un conflit d'intérêts, veuillez l'indiquer maintenant.

Alors, en l'absence de toute déclaration de conflits d'intérêts, nous aimerions procéder au procès-verbal de la réunion précédente.

2. Procès-verbal de la réunion du 15 novembre 2018

LE PRÉSIDENT : C'est le 29 mars que ce procès-verbal vous a été envoyé. Nous avons reçu des commentaires du Japon et de la Nouvelle-Zélande sur des points mineurs (qui ont été corrigés) et j'aimerais suggérer qu'il s'agit d'un reflet fidèle de la réunion que nous avons eue à Bakou, en Azerbaïdjan, le 15 novembre. Je les signerai en temps et lieu et nous pouvons passer au point suivant.

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation du 15 novembre 2018 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

LE PRÉSIDENT : Olivier, le rapport du directeur général, s'il vous plaît.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Merci, Craig. Bonjour à vous tous et bienvenue à Montréal. J'aimerais, très brièvement, mettre en exergue un certain nombre de points dans mon rapport et vous mettre à jour par rapport aux points discutés hier lors de la réunion du Comité exécutif.

J'amorcerai mon rapport en abordant le Symposium annuel de l'AMA, qui s'est tenu à Lausanne au mois de mars, tout simplement pour vous dire à quel point cette rencontre a été couronnée de succès. Nous avons plus de 900 participants à cette réunion. Chaque année, c'est un effort absolument formidable des permanents de l'AMA et de toutes les organisations. Cette fois-ci, on s'est concentrés sur le Code et les Standards et la rétroaction que nous avons eue a été très utile dans la démarche que nous suivons pour développer ces documents. Vous allez en entendre parler davantage plus tard. Il y a eu une séance d'une journée et demie consacrée aux sportifs. Il y a eu une très bonne discussion. Ça a été une bonne plateforme pour discuter de la Charte des sportifs. On en entendra parler plus tard. La prochaine édition aura lieu du 17 au 18 mars l'année prochaine.

Il y avait quelque 350 sportifs présents à ce Forum des sportifs et nous avons participé à des discussions. Nous avons également un kiosque de sensibilisation; ça a été une excellente occasion d'interagir avec un grand nombre de sportifs qui étaient présents à Lausanne. Les commentaires que notre équipe a reçus ont été extrêmement positifs. Beaucoup de soutien et d'appui pour le travail que fait l'AMA. Ça a très bien été et nous sommes très reconnaissants au CIO pour l'espace qu'il nous a accordé dans le cadre de cet événement.

Dans nos rapports, vous avez une mise à jour très brève sur la Russie. Vous allez entendre parler plus en détail de cette question par Gunter. La récupération des échantillons, c'est fait. Les échantillons ont quitté la Russie. Ils sont maintenant entreposés dans un laboratoire accrédité à l'extérieur de la Russie. Nous avons bénéficié d'une bonne collaboration, lors de cette mission, de la part des autorités russes. Le deuxième objectif de cette feuille de route a maintenant été atteint et nous allons pouvoir commencer à poursuivre toutes ces affaires, ce qui était un de nos objectifs.

Dernier point, mais non le moindre : dans mon rapport, j'ai énuméré les priorités stratégiques auxquelles nous nous consacrons dans le cadre de notre travail. C'était pour discussion et information au niveau du Comité exécutif, mais il est important que je vous en parle.

Dans un instant, je vous parlerai de ce que nous allons faire au niveau de notre plan stratégique, ce qui m'amène à la mise à jour de la discussion que nous avons eue hier; un certain nombre de décisions ont été prises par le Comité exécutif. La première décision porte justement sur le plan stratégique : nous allons retenir les services de la division d'experts-conseils de PricewaterhouseCoopers (PwC), qui va nous aider à élaborer le plan stratégique. Ce n'est pas seulement pour le plan stratégique, c'est important de le comprendre. Ce qu'on a dit qu'on allait faire, c'est une analyse des lacunes pour tendre la main à nos parties prenantes pour voir comment elles perçoivent le travail que nous effectuons et comment elles entreverraient les choses de façon différente. Le président, qui a été élu par les autorités publiques, y travaillera, puisque ce plan stratégique s'appliquera pendant son mandat à titre de président.

Ensuite, il y a eu l'acceptation par le Comité exécutif du programme intérimaire pour la Conférence mondiale, qui suit un peu le format de la Conférence précédente (mais ce programme a été accepté).

Nous avons également présenté un certain nombre d'éléments sur la réforme de la gouvernance et, pour votre information (on va aborder cette question aujourd'hui), le plan que nous avons prévu pour l'échelonnement de cette réforme et son application dans le temps.

Ensuite, nous avons eu une autre discussion, toujours sur le front de la gouvernance, par rapport au Comité des candidatures inaugural. C'est un pan essentiel de ce que nous allons faire dans le cadre de ces réformes. Deux choses ont été acceptées par le Comité exécutif : d'abord, la réglementation qui s'appliquera à ce Comité des candidatures inaugural et qui régira sa façon de fonctionner et la manière dont les choses vont aller. Deuxièmement, il s'agissait de nommer le premier comité (il fallait bien commencer quelque part). Nous avons nommé une agence externe, qui va nous aider à trouver le premier membre indépendant qui pourra siéger à ce groupe.

Un certain nombre de documents techniques et scientifiques ont été approuvés par le Comité exécutif.

Je serai relativement bref. Nous avons approuvé tout d'abord que l'hôpital King Faisal, en Arabie saoudite, devienne un laboratoire pour analyse sanguine; c'est une chose importante pour cette région. Nous avons également approuvé le fait que le laboratoire chilien sera retiré de la liste des laboratoires candidats.

Puis il y a eu une série de Documents techniques qui ont été approuvés. Je ne vais pas les décrire ou les aborder en détail; il s'agit d'ajustements techniques à un certain nombre de choses.

Ensuite, l'approbation du Standard international pour les laboratoires (SIL) qui, comme nous l'avons dit précédemment, devait être amendé à l'heure actuelle, malgré le fait que tous les Standards font l'objet d'une révision – parce qu'il y a un certain nombre d'éléments importants qui doivent être en place maintenant (on ne pouvait pas attendre jusqu'à 2021). Ceci a été approuvé et ce document continuera d'être amélioré et d'évoluer.

En ce qui a trait à la conformité : initialement, une suggestion a été faite sur le fait qu'il fallait prendre une décision pour la Conseil international de cricket. Cette recommandation a été retirée et le Comité exécutif a reçu une explication du vice-président du Comité de révision de la conformité (CRC). La raison pour laquelle nous avons retiré cette recommandation, c'est que le CRC a obtenu une feuille de route de la part du Conseil international de cricket (ICC) sur la façon dont ils allaient travailler en Inde. Cette feuille de route a donné des réponses satisfaisantes aux exigences imposées, mais elle fera l'objet d'un suivi au cours des six prochains mois pour vérifier son application.

Il y aura un certain nombre de questions que nous vous soumettrons pour votre considération et qui ont été discutées par le Comité exécutif. Le Comité exécutif a recommandé (et vous allez l'entendre dans le cadre du prochain point à l'ordre du jour) que nous allions de l'avant avec l'Université de Sherbrooke pour créer une chaire universitaire de lutte contre le dopage. Nous allons entendre la présentation et l'explication de la part du doyen de la faculté de droit, qui est parmi nous et qui vous fera cette présentation.

Une recommandation d'adopter les comptes de fin d'année. Nous aurons la présentation de nos vérificateurs dans un instant.

Puis une recommandation d'accepter le projet de changement au niveau du Code par rapport à la contamination de la viande par le clenbutérol. Ceci vous sera présenté plus tard.

Finalement, Monsieur le Président, hier matin, il y a eu une séance à huis clos du Comité exécutif pour traiter du rapport Covington sur des allégations de harcèlement et d'intimidation qui nous avaient été soumises. Le Comité exécutif a eu une séance de travail de trois heures où il a discuté du rapport et de la situation. Ses membres ont pris la décision suivante à l'unanimité : ils ont pris la décision d'accepter le rapport Covington et le processus qui a débouché sur ce rapport et son contenu. Le plein rapport, avec ses annexes, sera publié sur le site Web de l'AMA. Tout l'enregistrement de la réunion du Comité exécutif de 2018 se retrouvera sur le site Web. Les nombreuses recommandations qui se retrouvent dans ce rapport seront remises à l'ordre du jour de la réunion du Comité exécutif de septembre 2019, pour voir comment ces recommandations devraient être étudiées et appliquées. Ce dossier est maintenant clos, selon le Comité exécutif. Le Comité exécutif a suggéré que le Conseil soit sensibilisé à cette question et qu'il ait la possibilité d'entendre Covington parler de ce rapport. Nous avons les deux associés qui ont traité de cette question (et qui viennent de Covington & Burling LLP). Je leur demanderai de faire une présentation sur le rapport et ensuite nous aurons une période de questions. Jonathan, Mona, vous avez la parole.

MME. PATEL : Merci beaucoup. Merci à tous de nous accorder un certain temps pour présenter ce rapport. Je m'appelle Mona Patel, associée à ce cabinet Covington & Burling LLP, basé à Washington, DC. Je suis là avec mon collègue, Jonathan Sperling, qui est également mon associé et travaille au bureau de New York de la même firme. Je vais commencer par vous expliquer brièvement qui nous sommes avant de passer la parole à Jonathan, qui me redonnera la parole.

Tout d'abord, Covington, si vous ne le savez pas, est un très grand cabinet. Plus de mille juristes avec des bureaux aux États-Unis, en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie. Je suis membre d'un secteur sur les enquêtes, dirigé par un certain nombre de responsables, y compris l'ancien procureur général des États-Unis. Nous avons toutes sortes d'enquêtes, entre autres, telles que des questions délicates comme celle qui nous concerne ici personnellement. J'ai dirigé des enquêtes pendant très longtemps en Inde, dans toutes sortes d'entreprises et de conseils d'administration, à la suite de demandes de gouvernements et de signaux venant de ces lanceurs d'alertes.

M. SPERLING : Merci. J'ai également beaucoup d'expérience dans la conduite d'enquêtes et pour présenter le contexte général, j'ai quelque 50 années d'expérience dans ce travail. Nous allons voir cela dans nos présentations, avec des éléments pertinents.

Je vais commencer par décrire la nature de notre travail et ce qu'on nous demande de faire, pour présenter notre rapport. Sur le site Web de l'AMA, on trouvera notre rapport plus complet. Cette enquête a d'abord été demandée dans cette lettre adressée au président-directeur général, le 1^{er} octobre, et qui a fait l'objet d'une entrevue à la BBC. La

lettre, qui avait lancé le tout, ainsi que cette entrevue portaient sur des allégations concernant du harcèlement et des commentaires qui avaient été faits le 20 septembre 2018 dans le cadre d'une réunion du Comité exécutif, qui s'était tenue aux Seychelles. On nous a demandé de faire une enquête sur cette allégation et d'autres allégations de harcèlement qui avaient été présentées. L'une des raisons pour lesquelles nous avons été choisis est que nous n'avons pas la moindre relation avec Monsieur Ricci Bitti et Monsieur Baumann, ni avec l'organisation qu'ils représentaient, ni aucun contact ou relation particulière avec les deux personnes qui avaient présenté cette allégation. Notre mandat était de faire notre travail de façon indépendante. Ce que cela veut dire : sans que l'on soit en relation avec les accusés ni avec les accusateurs. Nous devons faire notre travail comme nous voulions le faire, sans interférence, ni de la direction, ni du Conseil exécutif, ni du Conseil de fondation. Nous n'avons pas reçu la moindre directive de l'AMA quant aux personnes à interroger, quant à ce que devraient être nos conclusions ou quant au type d'enquête que nous devons faire.

Nous savons qu'il y avait eu une certaine couverture par la presse concernant la présence ou l'absence d'un mandat particulier. On apprend quelque chose de nouveau à chaque mission, et ma collègue et moi avons appris au cours des dernières semaines que l'AMA, certainement en ce qui concerne un certain nombre de missions qu'elle a confiées à des personnes extérieures autres que des cabinets d'avocats, avait utilisé des mandats. Au cours des presque 50 ans d'expérience combinée de la conduite d'enquêtes, ni lui ni son collègue n'avaient jamais entendu parler de mandat précis avant le 14 mars. Nous n'avons donc pas de mandat particulier pour une simple raison : notre travail est de faire une enquête sur les faits. Avoir dès le départ un mandat qui déterminerait ce qu'il était possible de faire, ce qu'il n'était pas possible de faire, et qui déterminerait qui nous pouvions interroger ne nous permettrait pas de travailler de façon tout à fait indépendante. Dans l'exercice de notre travail, dans un premier temps, nous nous sommes concentrés sur les allégations particulières, en particulier le fait que la conduite dont se plaignait madame Scott concernait la position qu'elle avait présentée dans cette réunion à propos de l'affaire RUSADA. Quant au docteur Moses, il alléguait qu'on lui avait demandé de se taire. Il était représenté par le même conseiller que madame Scott; nous avons donc étudié et fait enquête sur son allégation.

Nous avons présenté 32 témoins et nous avons encouragé les personnes à faire état d'autres cas qui pouvaient être considérés comme du harcèlement. Nous avons donc eu la possibilité d'interroger les plaignants; ils ont participé à toute cette discussion. Je repasse la parole à Mona, qui va nous parler de la nature du travail que nous avons fait et des conclusions que nous avons tirées.

MME. PATEL : Merci. Merci, Jonathan. Je vais vous présenter un petit peu le travail que nous avons fait. Nous avons interrogé 32 personnes dans le cadre de cette enquête, dont 29 avaient assisté à la réunion du 28 septembre. Nos entrevues traitaient d'un certain nombre de questions. Nous avons demandé à chaque témoin ce qui s'est passé dans la salle, quel était le contexte dans lequel étaient discutées les différentes questions abordées et dont les témoins auraient pu se plaindre. Nous avons demandé ce qui s'est passé dans d'autres réunions, pour nous permettre d'avoir le contexte général de ce commentaire. Nous avons demandé à toute personne à qui nous avons parlé si elle était au courant d'autres cas d'intimidation ou de harcèlement. Nous avons également considéré d'écouter l'enregistrement audio, qui est maintenant à la disposition de tous, mais nous avons fait encore plus : nous avons analysé ces enregistrements pour essayer de déterminer s'il y avait eu des commentaires ou des rires que l'on pouvait saisir. Finalement, nous avons examiné les documents, les politiques, les documents de gouvernance, les procès-verbaux de réunions et les courriels, pour essayer de comprendre ce qui avait pu se produire lors de la réunion et dans les événements qui avaient mené à cet incident.

Nous sommes arrivés aux conclusions suivantes : il n'y a pas de politique qui s'applique au Comité exécutif et à sa conduite en la matière. Alors, nous avons analysé les autorités publiques et déterminé quels étaient les éléments principaux de cette plainte d'intimidation et de harcèlement en nous basant sur les faits. On a pris le point de vue de madame Scott, tel qu'on pouvait le déduire de ses déclarations (le contexte, le ton des remarques qui avaient fait l'objet de la plainte, les actions des personnes présentes dans la salle, si les commentaires étaient dirigés vers madame Scott, et si ces commentaires pouvaient être comparés aux commentaires qui auraient pu être faits dans d'autres réunions). Nous sommes arrivés à la conclusion qu'il n'y avait pas eu d'intimidation ni de harcèlement dans cette réunion, en particulier qu'il n'y avait pas eu de conduite visant madame Scott directement concernant sa déclaration à propos de la RUSADA. Il n'y a pas eu de comportement agressif, il n'y a pas eu de comportement irrespectueux, il n'y a pas eu de réponse. Le seul échange difficile qui a été relevé s'est déroulé lorsqu'on a présenté le rapport du Comité des sportifs. Après la présentation du rapport, madame Scott a fait une critique de la Commission internationale. En fait, nous avons analysé ce commentaire, mais nous en sommes arrivés à la conclusion que ce commentaire avait été neutre. Pour ce qui est des commentaires de monsieur Ricci Bitti, oui, ils peuvent paraître un peu agressifs et irrespectueux, mais on ne pouvait pas considérer qu'on pouvait vraiment parler d'intimidation. Il ne s'agissait pas d'une conduite humiliante, intimidante.

Nous aurions voulu parler au docteur Moses et à madame Scott au cours de ce processus, mais en parlant avec leur avocat, on nous a informés du fait qu'ils avaient des conditions à leur participation, qui pour nous étaient déraisonnables. Leur avocat, en particulier, a demandé qu'il ait le droit de participer à ces entrevues et de faire un contre-interrogatoire avec tous les témoins. Encore une fois, Jonathan et moi-même n'avions jamais vu ce genre de conditions. On ne nous avait jamais demandé ce genre de choses au cours de ces 50 années d'enquêtes combinées. Plus précisément, nous pensons que ces demandes allaient dans le sens contraire de l'esprit de confidentialité. Nous n'avons pas de pouvoir de sommation. Nous ne pouvons pas obliger les gens à nous parler. Les gens nous parlent parce qu'ils le veulent bien. Pour nous permettre d'obtenir cette participation, il faut pouvoir compter sur leur confiance en nous. Inviter madame Scott et le docteur Moses ainsi que leur avocat pour interroger les témoins pourrait poser un problème; les témoins ne seraient pas aussi disposés à s'ouvrir à nous. De plus, accéder à cette demande irait dans le sens contraire de l'esprit d'une enquête indépendante. Si l'avocat était présent, l'esprit d'indépendance ne serait plus respecté. Je repasse la parole à Jonathan pour la suite.

M. SPERLING : Merci, Mona. Mona vous a expliqué ce que l'on a fait et pourquoi on ne pouvait pas acquiescer à ces conditions de participation de leur avocat. Nous ne saurions trop souligner le regret que nous avons eu concernant cette situation. Dans l'annexe 4, on trouvera toute notre correspondance, tous les échanges de courriels avec cet avocat. Vous pourrez évaluer la véracité de ce que nous vous disons. Nous vous encourageons, si cela vous intéresse d'établir la véracité de cela, à lire tous ces documents. Vous verrez que ces conditions étaient tout à fait déraisonnables. Nous ne pouvions pas accepter la participation de cet avocat. Nous pensons que cela aurait vraiment pu nous empêcher d'arriver à la vérité. Un certain nombre de personnes ici présentes ont été interrogées et vous savez, si vous en êtes, à quel point la confidentialité était extrêmement importante. Votre confiance en nous était essentielle. Il était très important pour vous de savoir que ce que vous nous disiez ne serait pas communiqué publiquement. Ces demandes de participation et de contre-interrogatoire de cet avocat voulaient dire qu'il y aurait eu une transcription de cela par un procès-verbaliste, et tout cela aurait été publié. Cela irait dans le sens contraire à celui de la confidentialité. Les sujets de la plainte auraient pu ajouter à tous ces éléments et compromettre l'indépendance de notre travail. Nous avons, dans la presse et ailleurs, reçu des questions concernant la raison pour laquelle on ne pouvait pas avoir une partie tierce impliquée pour couvrir tout cela. La réponse pour cette décision, c'est que lorsqu'un avocat des États-Unis a été retenu pour menacer l'AMA d'une poursuite, les dés étaient

jetés. Les allégations dans la lettre et dans l'entrevue concernent l'attitude d'un Italien et d'un représentant d'une organisation suisse lors d'une réunion en Afrique. Pour une raison ou un autre, cet avocat des États-Unis a été retenu et il menaçait de faire une poursuite, avec les conséquences que l'on connaît (surtout dans le système juridique des États-Unis). L'AMA devait donc pouvoir faire une enquête de façon à protéger les relations entre l'avocat et son client sans rendre tous les faits, tous les noms publics. C'est ainsi que le Comité exécutif a décidé, après avoir suivi les procédures voulues, de rendre le tout public. Mais il était très important de faire une enquête indépendante. Nous n'avions pas comme mandat d'être l'avocat de l'AMA, mais de découvrir la vérité – la vérité pour permettre à l'AMA de déterminer ce qu'il conviendrait d'en faire. Et pour pouvoir le faire, pour pouvoir découvrir de façon indépendante cette vérité, cela dépendait d'un certain nombre d'éléments. Ces éléments ne mentionnaient aucune relation avec l'accusateur et l'accusé, et aidaient à déterminer ce qu'il convenait de faire à propos de ces allégations indépendamment. Si vous examinez le rapport, vous verrez que nous avons suivi ces directives qu'on s'était données. Une autre conséquence de cette menace de poursuite aux États-Unis par un avocat, c'est que, malheureusement, c'est un processus très onéreux. Avoir un cabinet aux États-Unis, et faire ce travail, ça coûte beaucoup plus cher que d'avoir une enquête (comme celui qui a fait l'enquête initiale en octobre ou un autre organisme qui faisait ce travail de recherche). Mais l'organisation était obligée de prendre ces mesures, pour donner suite aux allégations et aux présomptions. Les choses auraient pu se dérouler différemment s'il n'y avait pas eu cette menace de poursuite par un avocat des États-Unis.

Vous savez comment nous avons procédé, vous savez comment nous nous y sommes pris pour faire notre travail, et si ça vous intéresse, si vous voulez comprendre toute la portée de notre travail et de notre démarche, vous pouvez examiner le rapport plus attentivement. Merci beaucoup.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce rapport. Je passe la parole au président. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT : Merci, Mona. Merci, Jonathan. En lisant ce rapport, vous verrez que j'ai été accusé et que le vice-président a été accusé. J'ai signé une lettre au cabinet qui nous accusait, niant ces allégations, ce qui voulait dire que je ne pouvais pas participer à cet examen du rapport hier par le Comité exécutif. Je voudrais remercier nos collègues de Covington qui ont pu venir pour nous présenter ce rapport après des semaines et des mois de travail et de réunions. Nous aurons une petite période pour leur permettre de répondre aux questions que vous pourriez avoir. Il faut que ce soit assez court. Avez-vous des questions?

M. DIAZ : Merci, Monsieur le Président. Il ne s'agit pas d'une question, mais plutôt d'un commentaire. Au nom des autorités publiques, nous regrettons que deux membres éminents aient pu se sentir mal traités lors de nos réunions. Ça a toujours été la position des autorités publiques que d'avoir une enquête adéquate. Nous sommes heureux de ce rapport présenté par Covington, plus particulièrement du fait qu'il ait été divulgué de façon transparente et ouverte. Cela nous permet donc de respecter notre souhait de transparence. Nous sommes heureux de voir que des recommandations concrètes ont été présentées par Covington et voudrions que la direction mette en œuvre immédiatement ces recommandations. Cela nous permettra d'éviter toute possibilité de cas semblables à venir. Merci beaucoup.

LE PROFESSEUR ERDENER : Merci beaucoup. Je voudrais dire quelques mots au nom du Mouvement olympique, chers amis. Lorsque l'on pense de façon objective à tout ce processus, à tout ce qui s'est passé, on peut dire facilement que nous avons perdu du temps important. Les représentants de Covington nous l'ont dit, il y a eu 32 entrevues (chaque entrevue nécessitant un minimum de deux heures). Deuxièmement, c'est très important, ça a été vraiment un gaspillage d'argent. Près de 1,2 à 1,3 million de dollars,

de part et d'autre (du côté de l'AMA et du côté du CIO). Cet argent, on aurait pu l'utiliser pour appuyer certains projets de recherche. Autre élément important à ajouter : l'assurance de l'AMA, autrefois, pouvait couvrir ce genre de frais juridiques. Une autre remarque importante, pour moi, a été la rupture d'un dialogue entre certains de nos collègues et de nos membres. J'espérais qu'on pourrait rester une famille. Comme le directeur général l'a mentionné, à propos de la séance à huis clos, on a conclu que l'affaire est close, et maintenant, l'AMA doit se concentrer sur les affaires qui devraient être les siennes. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT : Merci. Philippe.

M. MUYTERS : Merci, Monsieur le Président. Tout ce que je voulais dire, c'est que j'appuie le travail qui a été fait. Il est très important de souligner que cette affaire était une affaire importante qui méritait d'être examinée sérieusement. C'est de l'argent qui a été dépensé à bon escient. Il était très important que cette enquête transparente se fasse comme elle s'est faite.

LE PRÉSIDENT : Merci. Y a-t-il d'autres interventions? Linda.

MME. HOFSTAD HELLELAND : Merci. C'est une affaire qui met en lumière un certain nombre de points. Tout d'abord, c'est une affaire très sérieuse. C'est une question très grave pour l'AMA. C'est une question délicate, d'abord à cause des faits. Le processus lui-même, la façon dont les choses se sont déroulées, tout cela est critique. Nous avons une situation dans laquelle plusieurs membres, pour ne pas dire tous les membres des autorités publiques, du Comité exécutif et du Conseil de fondation, ont disposé de très peu d'informations et de connaissances sur ce qui se passait. En tant que vice-présidente de l'AMA, on m'a demandé de ne pas assister à la séance à huis clos hier, lorsque le rapport a été discuté. Apparemment, je me trouvais en situation de conflit d'intérêts, car j'avais été très claire dans mes déclarations contre l'intimidation. J'avais déclaré publiquement que le harcèlement de n'importe quel membre de l'organisation était inadmissible. En tant que membres du Conseil, nous n'avons pas été tenus au courant de la portée de cette enquête. Les choses ont été très peu claires, jusqu'à aujourd'hui encore. Je suis très heureuse d'apprendre que le rapport est maintenant publié. Au cours de cette affaire, nous avons appris que certaines personnes n'ont pas été interviewées; nous n'avons donc pas vraiment l'effet réel de ce qui s'est passé. Deuxièmement, compte tenu du fait que les deux personnes concernées n'ont pas été interviewées, nous savons qu'il y a eu des comportements dans nos organes directeurs pour lesquels il faut avoir un principe sur les relations à avoir. Je serais très heureuse d'avoir notre nouveau président, car il apparaît très clairement qu'il a bien l'intention de changer la culture de notre organisation, de ses réunions, et d'éviter des comportements tels que ceux que l'on a pu voir et qui sont inadmissibles. Du point de vue des autorités publiques, je suis sûre que l'on contribuera à ces changements.

Mes questions ne s'adressent pas au cabinet juridique, mais au président et au directeur général. À l'avenir, comment voulons-nous faire face à cette culture qui est celle de notre organisation? Quel doit être le suivi de tout ça? Deuxièmement, qu'allez-vous faire, précisément, pour essayer de panser ces plaies et combler cette division qui a pu se créer entre l'exécutif, certaines personnes et les présidents des Comités Éducation et des sportifs? Merci.

M. COSGROVE : J'ai quelques commentaires avant de poser quelques questions. Je vais être très bref, pour des considérations de temps. Alors, les commentaires. Je constate que nous avons vécu une saga, des événements très tristes. Des personnes éminentes de nos organisations, des personnes honorables (le docteur Moses et Madame Scott), qui ont donné des années et des années de travail et d'appui, et qui se sont trouvées forcées de faire appel aux services d'un avocat. Les commentaires des représentants de Covington

indiquaient que c'était regrettable. Mais lorsqu'on est obligé d'avoir recours à un avocat, c'est qu'on a atteint un point de frustration considérable. On ne recrute pas un avocat à la légère, mais bien parce qu'on n'a pas d'autres recours. Si l'on repense à ce qui s'est passé, on aurait pu avoir un bon processus de résolution de conflits. On s'entend sur un processus, on s'entend sur la personne indépendante qui pourra encadrer le tout et qui permettra en fait d'arriver à des conclusions et à des recommandations sur lesquelles les parties s'entendent. Madame Scott et le docteur Moses ont lu les mêmes commentaires publics qui ont été faits. Leur demande avait été rejetée et c'est pour cela qu'ils ont été poussés à ce recours. Nous avons un rapport qui dit, tel que je le lis, que la norme (quelle qu'elle soit, et quel que soit le standard juridique pour déterminer qu'il y avait eu intimidation) n'est pas respectée. Or, nous considérons qu'il y a eu une certaine agressivité, certains comportements durs. Je pose la question, mais j'espère que ce n'est pas le cas : est-ce que l'on pourra continuer à autoriser des comportements durs dans la mesure où ils ne sont pas conformes à la définition de l'intimidation? J'espère que non. Je n'ai pas vu d'excuses officielles au nom de l'organisation pour ces comportements.

Si l'on remonte dans le passé et on regarde le rapport du Relais, on constate que beaucoup d'argent a été dépensé (un demi-million de dollars et plus) pour l'ensemble du processus. Des remarques avaient été faites, mais on n'a pas pris en considération ce qui avait été dit à micro fermé, donc ça n'a pas pu être transcrit. Alors je me joins à ma collègue norvégienne pour demander que la recommandation soit étudiée, mais pour demander également que l'AMA se penche très sérieusement sur sa culture, la culture de l'organisation, qui fait que des personnages vulnérables tels que madame Scott et le docteur Moses vivent ce genre d'expérience. Nous devons donc examiner notre organisation pour ne pas nous retrouver dans cette situation qui a été la nôtre. Certaines personnes ont pensé que l'AMA était responsable, qu'elle avait une position subjective, mais chacun a le droit d'exprimer sa position. En politique – la politique est le monde d'où je viens –, on dit que la perception est la vérité. C'est vrai. Dans ce cas, la perception parmi nous est que nous sommes nombrilistes et que nous avons tendance à rejeter ceux qui pensent différemment. Nous espérons que le nouveau président, en dirigeant l'organisation, se donnera comme priorité essentielle une réorientation de l'organisation pour que toutes les parties prenantes aient confiance dans ce que fait cette organisation et ce qu'elle représente. Il y a une mesure que nous pouvons envisager de prendre : c'est peut-être de présenter des excuses aux personnes. Les rapports : les rapports et leurs conclusions peuvent avoir un effet négatif. Tout observateur qui dit que ceux qui recrutent un avocat le font à la légère, sans prendre en considération qu'il peut y avoir une frustration devant le fait qu'il n'y ait pas d'autres recours, peut se tromper.

LE PRÉSIDENT : Merci. Autre chose? Ingmar.

M. DE VOS : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, je voudrais ajouter quelques remarques à ce qui a déjà été dit, que nous avons entendu de la part de mon collègue, Monsieur Erdener. Au nom du Mouvement olympique, nous pouvons affirmer que ce rapport est clair et détaillé. En ce qui nous concerne, ce processus est maintenant clos et s'est terminé de façon satisfaisante et nous sommes très satisfaits qu'au Comité exécutif une décision unanime ait été prise, de concert avec les autorités publiques. Je les en remercie et les félicite. Aussi, il y a eu une décision très importante au sujet de la transparence, à savoir que tout soit publié de façon très ouverte et transparente. Cette décision a été prise également à l'unanimité, ce qui est très important à mon sens. Le prochain Comité exécutif devra évidemment se pencher sur les recommandations exprimées dans ce rapport. Évidemment, on pourrait se pencher là-dessus éternellement, mais je pense que le moment est venu de tourner la page. Nous devons maintenant en arriver aux affaires normales et régulières de l'AMA.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions? Jonathan et Mona, voudriez-vous répondre à ce que vous avez entendu? Pensez-vous pouvoir répondre à des questions que vous auriez entendues autour de la table, par opposition à des déclarations?

M. SPERLING : Merci, Sir Craig, je ne pense pas que ce soit nécessaire, à moins que quelqu'un nous pose une question en particulier, nous demande d'intervenir.

LE PRÉSIDENT : Non? Alors, merci beaucoup. Un exercice très utile. Ce dossier est donc clos. Le travail est terminé. Le rapport a été publié. Vous devriez tous en faire la lecture. Je suis pleinement d'accord avec monsieur De Vos que le moment est venu pour nous de tourner la page et d'aborder autre chose. Y a-t-il d'autres interventions?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Non. Une réponse à Linda : le rapport contient évidemment des recommandations et, comme je l'ai dit, nous allons en débattre en septembre. Cela figurera à l'ordre du jour de la réunion de septembre et cela portera notamment sur la façon de tirer des leçons de cette expérience, de manière à éviter que cela se reproduise. Vous savez qu'il y a une importante réforme de la gouvernance en cours, y compris la création d'un comité d'éthique, et ainsi de suite. Il y a donc beaucoup de mesures qui répondront, je pense, à ces considérations et j'ose espérer que nous n'aurons pas à faire face à un autre incident de ce genre.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Merci beaucoup à nos conseillers de Covington, Jonathan et Mona. Merci beaucoup de votre rapport et de la façon dont vous nous l'avez présenté.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du directeur général.

– 3.1 Chaire universitaire de l'Université de Sherbrooke / programme d'études antidopage

LE PRÉSIDENT : Point 3.1, maintenant – l'Université de Sherbrooke.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Merci, Monsieur le Président. Comme je l'ai déjà signalé, dans le classeur devant vous, vous trouverez une proposition pour la création ou la formation d'une chaire universitaire sur le contrôle du dopage à l'Université de Sherbrooke. Il s'agit d'un projet intéressant et très positif qui nous a été soumis il y a plusieurs mois déjà par l'Université de Sherbrooke. Nous avons parmi nous aujourd'hui le doyen de la faculté de droit, monsieur Sébastien Lebel-Grenier, que j'invite à prendre la parole afin d'expliquer ce projet. Sébastien, vous avez la parole.

M. LEBEL : Merci beaucoup. Membres du Conseil de fondation, merci beaucoup de nous donner cette occasion de passer en revue rapidement ce projet de création d'une chaire universitaire sur le contrôle du dopage dans les sports. Vous avez un document en français et un document en anglais. Bien entendu, j'aurai le plaisir de répondre à vos questions en français si vous le souhaitez. Je vais faire mon discours en anglais.

Voici donc un projet pour la création d'une chaire universitaire sur le contrôle du dopage dans les sports. On nous a demandé de passer en revue les faits saillants de ce projet de création d'une chaire. Je sais que le temps nous manque, alors j'avance rapidement. D'abord, les caractéristiques clés de cette proposition de chaire : d'abord, sa nature interdisciplinaire. Il s'agit donc d'une chaire interdisciplinaire, pluridisciplinaire, qui met l'accent sur un domaine du contrôle du dopage qui n'est pas suffisamment exploré, c'est-à-dire tous les secteurs (éducation juridique, aspects sociaux, etc.) du contrôle du dopage. Très peu de recherche se fait dans ces domaines des sciences humaines et nous pensons pouvoir apporter beaucoup de connaissances à ces domaines. Évidemment, la chaire se

fonde également sur des partenariats et, d'ailleurs, nous avons déjà engagé des communications avec l'Université de Lausanne et d'autres partenaires éventuels à cette chaire. Il s'agit donc d'une chaire que nous voulons fonder en partenariat avec d'autres institutions et établissements. Il s'agirait d'une chaire de recherche, bien évidemment, mais, et c'est très important, ce sera un point de lancement pour la création d'un programme postdoctoral sur le contrôle du dopage dans les sports qui visera à former des professionnels très compétents d'un peu partout dans le monde. Il s'agit donc d'un projet à double objectif. La chaire sera axée sur la pratique. À l'Université de Sherbrooke, nous avons d'excellentes expertises en matière de recherche axée sur la pratique, en partenariat avec des organisations. Et évidemment, cela se fondera sur une robuste collaboration avec des partenaires clés, dont l'AMA, les fédérations sportives et les gouvernements. Il est également important de préciser que cette chaire sera située dans la région du Grand Montréal, c'est-à-dire sur notre campus qui se situe à dix minutes du siège social de l'AMA.

Maintenant, pourquoi créer une telle chaire? Nous sommes ravis, et ça a été confirmé hier, d'apprendre que l'AMA restera à Montréal au moins jusqu'en 2031. Montréal est une ville exceptionnelle, très propice à la formation de ce genre de chaire. Montréal a une dizaine d'universités ainsi qu'une foule de chercheurs avec lesquels nous menons des efforts de collaboration très poussés. Nous voulons donc créer une chaire de recherche appliquée. La recherche appliquée est très importante, parce que nous voulons mettre l'accent sur des questions qui sont pertinentes pour votre communauté (la communauté de la lutte contre le dopage) et sur un programme de formation postdoctoral. Ensuite, pour maximiser notre impact, nous devons développer davantage de connaissances dans ce domaine et nous pensons être en bonne posture pour le faire. Nous voulons créer un pôle de recherche à Montréal, en collaboration avec des partenaires à l'échelle mondiale, afin de développer cette recherche de calibre international. La portée internationale est un élément important de notre projet.

Pourquoi l'Université de Sherbrooke? Il s'agit d'une université relativement jeune, qui a été fondée en 1954, mais nous sommes une université de grande envergure. Cette grande université compte des facultés de droit, de médecine, de gestion des affaires, d'éducation et ainsi de suite. Nous sommes réputés au Canada et à l'international pour notre capacité à créer des programmes de recherche appliquée et des chaires de recherche appliquée en collaboration avec des partenaires du secteur des affaires (et autres organisations). Nous sommes également connus pour notre pédagogie novatrice, qui fera d'ailleurs partie intégrante du programme de formation – du programme de maîtrise sur lequel je vais me pencher dans quelques instants. Nous sommes bien positionnés dans différents classements. Je vais vous citer notamment que nous sommes la meilleure université au Canada pour ce qui est de la satisfaction des étudiants, en raison de la façon dont nous enseignons et dont nous menons la recherche. Nous sommes également l'université la plus verte, la plus écologiste du Canada. Et nous sommes l'université francophone de pointe pour la pertinence de sa recherche, et ce, en raison de notre partenariat avec diverses organisations. Il s'agit donc de recherche appliquée, comme je l'expliquais. Qu'est-ce que nous offrons? Eh bien, une expertise unique en son genre en recherche interdisciplinaire et pratique, ainsi qu'un programme d'enseignement. Nous connaissons bien la façon de travailler en collaboration parmi plusieurs facultés. La chaire de recherche et ses programmes associés seront fondés sur ces collaborations. Nous pouvons également générer des effets de maximisation pour mettre à profit d'autres sources de fonds. Il y aura un investissement de la part de l'Université.

Pourquoi créer de tels programmes? Puisque vous êtes à l'avant-plan du contrôle du dopage, vous savez qu'il y a un grand besoin de formation de professionnels de grand calibre. C'est un domaine encore relativement nouveau. Nous avons regardé ce qui est disponible à l'échelle mondiale et nous voyons qu'il y a relativement peu d'informations sur le genre de personnel qu'il vous faut dans votre organisation. Et c'est ce à quoi nous voulons nous consacrer avec vous. Comme je l'ai expliqué, nous avons une expertise très

particulière dans le cadre des programmes interdisciplinaires et appliqués. Nous pensons donc avoir toutes les compétences requises pour que ce projet soit fructueux et soit un ajout positif à l'éventail des recherches disponibles. Le programme sera un programme d'apprentissage à distance, avec un aspect d'intégration sur le site de l'université de six semaines. Pourquoi? Parce que nous voulons que ce programme soit facilement accessible à des étudiants du monde entier. Nous espérons que les membres de vos organisations pourront assister à ce programme, se perfectionner et obtenir davantage d'expertise dans ce domaine très important. Il s'agira d'une formation à distance avec une composante immersive et intensive de six semaines. Évidemment, nous voulons rendre cela abordable et nous allons créer des occasions de financement et de bourses offertes aux étudiants de pays en développement. Ceci est un élément crucial de notre projet. Puisque ce projet se fonde sur des collaborations très poussées, nous allons vouloir recruter des professeurs, des collègues pour collaborer avec nous, y compris de la part d'établissements qui ont déjà des relations de travail très robustes avec l'AMA. Il s'agit donc d'un véritable effort de collaboration qui nous permettra de créer un pôle de recherche et de formation de pointe dans le domaine de la lutte contre le dopage à Montréal. J'ai été bref parce que je sais que vous avez un horaire très chargé. Évidemment, je serai ravi de répondre à vos questions, le cas échéant. J'ai avec moi le doyen de la faculté de gestion des affaires et le futur détenteur de cette chaire, qui pourront répondre aux questions le cas échéant.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Un grand merci, Sébastien. Comme vous le voyez, il s'agit d'un projet très intéressant. Est-ce que vous avez des questions à poser à Sébastien, pendant qu'il tient encore le micro? Marcos.

M. DIAZ : Merci, Olivier, et un grand merci aux représentants distingués de l'Université de Sherbrooke. Au nom des autorités publiques, nous voudrions formuler une remarque : nous accueillons favorablement cette proposition, nous l'appuyons et nous avons hâte à la création de cette chaire. Nous vous incitons à poursuivre sur le développement de tels partenariats avec d'autres universités. Merci beaucoup.

LE DR. BUDGETT : Merci beaucoup et merci de cette présentation. Je pense qu'il est excellent que cette chaire soit interdisciplinaire (éducation, gestion sociale, juridique, etc.). Vous parlez du volet interdisciplinaire, ce qui est très important. Et un volet important, c'est le volet science et médecine; est-ce que vous allez faire avancer cela également? Et qu'en est-il des origines du détenteur de la chaire?

M. LEBEL : Pour ce qui est du volet scientifique et médical, nous avons des ressources qui sont formées et compétentes dans ce domaine et qui contribueront au projet. Mais nous cherchons également à créer des partenariats avec des établissements existants qui effectuent de la recherche de pointe dans ce domaine, y compris l'Université de Lausanne, qui est évidemment un partenaire très logique pour nous. Nous pensons donc avoir l'appui interne nécessaire pour mener à bien ce projet, ainsi que l'appui externe. Cela dit, je voudrais souligner le fait qu'il s'agit d'un projet interdisciplinaire et l'objectif de cette chaire ne consiste donc pas à promouvoir des méthodes scientifiques de contrôle particulier, mais plutôt à intégrer tous ces aspects dans la formation de professionnels très compétents qui peuvent aborder tous ces aspects du dossier du contrôle du dopage. Parce que nous pensons que cela fait défaut, à la fois au niveau de la recherche et de la formation à l'heure actuelle. Et c'est là la valeur que nous pouvons ajouter à ce domaine. Pour ce qui est de la personne qui va occuper cette chaire, elle a des antécédents en droit (droit des sports, droit international) et en études interdisciplinaires, en science politique et en gestion. Cette personne a déjà fortement collaboré avec l'AMA. Nous avons un grand nombre de programmes à l'Université qui organisent des cliniques qui sont mandatées par diverses organisations, notamment par l'AMA. David Pavot, qui est assis en face de moi, a beaucoup d'expérience. Il est très reconnu dans le domaine du contrôle du dopage et il connaît bien les dossiers qui intéressent l'AMA plus particulièrement.

LE PROFESSEUR ERDENER : Merci. Je crois qu'il s'agira d'une excellente activité scientifique pour l'AMA. Et au nom du Mouvement olympique, je peux exprimer mon plein appui à ce projet.

LE PRÉSIDENT : Madame la Ministre.

MME. MOHAMED : Merci beaucoup. Nous appuyons également pleinement ce projet. Je m'appelle Amina Mohamed, je suis ministre des Sports au Kenya. J'aimerais pleinement appuyer ce projet et j'accueille très favorablement ce que vous avez dit, lorsque vous avez dit vouloir accueillir des étudiants du monde entier. Deux points : d'abord, les bourses et les occasions de financement pour les pays en développement – est-ce que vous pourriez préciser davantage votre pensée? Deuxièmement, est-ce que vous envisagez de créer des partenariats avec des établissements de notre partie du monde?

M. LEBEL : Pour ce qui est du financement et des bourses, nous sommes encore en train d'essayer de ramasser davantage de fonds de la part de donateurs publics et privés pour financer cette chaire. Nous sommes convaincus qu'une bonne partie de ces fonds devrait aider les étudiants des pays en développement. Nous avons déjà en place une structure de bourse qui doit appuyer la chaire de manière à ce que, par exemple, des étudiants du niveau doctoral puissent venir étudier et soient bien financés, pour ne pas avoir à assumer des frais (et qu'ils puissent être financés tout au long de leurs études). Nous avons une structure à l'Université qui aidera les étudiants des pays en développement, mais nous recherchons d'autres occasions de financement. Nous sommes déjà en discussion, par exemple, avec le gouvernement du Québec, notamment pour ce qui est de bourses qui pourraient être offertes par ce gouvernement aux étudiants de pays en développement. Je précise : nous voulons rendre cela disponible aux étudiants de tous les pays du monde. Le volet « à distance » est donc un élément important, parce que nous voulons que les étudiants puissent participer au programme dans son ensemble, y compris aux six semaines de formation intensive qui se feront sur place, parce que cela fait partie intégrante de notre plan pédagogique.

Quant au partenariat avec l'Afrique, nous voulons évidemment créer des partenariats avec des parties intéressées de partout dans le monde. Le futur responsable de cette chaire pourrait peut-être préciser ce sujet davantage?

M. PAVOT : Merci de votre question. Nous avons entamé des pourparlers avec diverses universités – d'abord celle de Lausanne. Hier, nous avons parlé de l'Université d'Ankara. Je me trouvais à Tunis il y a un mois, et j'ai entamé des discussions avec l'Université de Tunis. Mais nous sommes ouverts à des possibilités de collaboration avec toutes les universités, parce que nous considérons qu'il est important de créer un pôle impliquant toutes les universités intéressées, partout dans le monde, et en particulier en Afrique.

M. LEBEL : Oui, nous accueillerions très favorablement vos suggestions.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Merci. Je pense que s'il n'y a pas d'autres questions, je vous remets la parole, Monsieur le Président. Le Comité exécutif a recommandé hier l'approbation du projet et cela est soumis maintenant pour approbation formelle de la part du Conseil de fondation.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup de cette présentation. Alors, il est proposé que nous acceptions cette entente. Le Comité exécutif recommande que le Conseil l'approuve; est-ce que le Conseil l'approuve? Merci. Nous pouvons aller de l'avant.

DÉCISION

La proposition sur la chaire académique de l'Université de Sherbrooke / programme d'études antidopage est approuvée.

– 3.2 Développement du plan stratégique

LE PRÉSIDENT : Olivier, le développement du plan stratégique.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur le Président, je ne pense pas que je sois obligé de revenir là-dessus. J'ai mentionné dans mon rapport que nous sommes d'accord de faire appel à PwC. Évidemment, dès qu'il y aura un projet de texte, il sera soumis à cet organe.

DÉCISION

Il est pris note de l'approche proposée pour le développement du plan stratégique.

– 3.3 Évènements de l'AMA

3.3.1 Conférence mondiale sur le dopage dans le sport 2019

LE PRÉSIDENT : Très bien, merci. Point 3.3, les événements. La Conférence mondiale sur le dopage dans les sports, qui se tiendra à Katowice, en Pologne. Witold, je pense que c'est vous qui allez nous parler de cela. Nous savons que vous courez vite, c'est pour cette raison qu'on vous a imposé cela.

M. BAŃKA : Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, amis du cercle de la lutte contre le dopage, Mesdames et Messieurs, c'est un grand honneur pour moi et mon pays d'accueillir la cinquième Conférence mondiale sur le dopage dans les sports, du 5 au 7 novembre. Je viens moi-même de Silésie, c'est mon canton d'origine, si vous voulez. Et cette idée d'accueillir cette Conférence vient de mon amour des sports. J'ai longtemps couru les 400 mètres pour mon pays dans l'équipe de relais de Pologne et au cours de nos carrières, nous, les sportifs, devons toujours nous dépasser. Nous devons compétitionner et incarner la devise du Mouvement olympique. Le sport est le meilleur enseignant. C'est par le sport que nous devenons plus forts, par nos réussites et même par nos échecs. Ça nous permet de nous réaliser en tant qu'êtres humains. Tout le monde veut gagner des médailles, être le meilleur et porter fièrement le drapeau de son pays, de sa région. Mais il est important de le faire de façon juste, équitable et honorable. Il faut du talent, du travail, mais il ne faut jamais fonder son succès sur la fraude ou en trichant. Nous devons tout faire pour éliminer le dopage dans les sports et rehausser le système. Je crois que la Conférence mondiale sur le dopage dans les sports répondra à cet objectif.

Katowice, la capitale de la Silésie, est très connue et réputée pour sa culture, pour son sens de l'hospitalité, pour son excellente cuisine et sa passion pour les sports. Avec une population de plus de 2 millions d'habitants, Katowice est une ville qui adore les sports. Le lieu où se tiendra la réunion a accueilli le championnat de volley-ball en 2013. Nous avons également accueilli les jeux de handball en 2016. Je souligne également que la Conférence des Nations unies sur le climat (COP24) s'est tenue à Katowice l'année dernière et a accueilli plus de 20 000 participants. Il est clair que Katowice a de l'expérience et un excellent potentiel pour la tenue d'un événement international prestigieux. La Conférence mondiale sur le dopage dans les sports se tiendra au cœur de la ville, dans la zone culturelle, qui attire des centaines de milliers de visiteurs chaque année. L'architecture prestigieuse de ce

centre de congrès, ainsi que l'arène de sports et de loisirs (le Stade de Silésie) et la salle de concert très réputée (qui est parmi les meilleures) sauront vous ravir. Vous allez voir toutes sortes de choses intéressantes et je peux vous garantir que l'hospitalité sera hors pair. Vous allez pouvoir faire connaissance avec notre patrimoine, notre cuisine et tout le reste. Katowice deviendra la capitale de la lutte contre le dopage dans les sports pendant ces quelques jours. Et c'est là que seront prises les nouvelles orientations en matière de politiques. La refonte du Code sera approuvée et les nouveaux membres des organes de gouvernance de l'AMA seront élus. Nous voulons donc tous agir ensemble, à Katowice, pour façonner l'avenir des sports. Je peux vous assurer que mon ministère, de concert avec les administrations locales et régionales, va travailler d'arrache-pied pour vous offrir un congrès des plus fructueux et des plus agréables. Je suis convaincu que vous aimerez notre hospitalité et que vous allez rentrer chez vous les bagages remplis d'excellents souvenirs. Il y aura des décisions importantes à prendre durant le congrès, bien sûr, mais nous voulons que vous puissiez faire connaissance avec la Pologne, avec son excellente cuisine et sa culture intéressante et riche. En conclusion, je vous invite, du fond de mon cœur, à venir à Katowice pour la Conférence mondiale sur le dopage dans les sports.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup et au plaisir de vous y voir dans quelques mois. Katowice, la capitale de la Silésie, est très connue et réputée pour sa culture, pour son sens de l'hospitalité, pour son excellente cuisine et sa passion pour les sports. Avec une population de plus de 2 millions d'habitants, Katowice est une ville qui adore les sports. Le lieu où se tiendra la réunion a accueilli le championnat de volley-ball en 2013. Nous avons également accueilli les jeux de handball en 2016. Je souligne également que la Conférence des Nations unies sur le climat (COP24) s'est tenue à Katowice l'année dernière et a accueilli plus de 20 000 participants. Il est clair que Katowice a de l'expérience et un excellent potentiel pour la tenue d'un événement international prestigieux. La Conférence mondiale sur le dopage dans les sports se tiendra au cœur de la ville, dans la zone culturelle, qui attire des centaines de milliers de visiteurs chaque année. L'architecture prestigieuse de ce centre de congrès, ainsi que l'arène de sports et de loisirs (le Stade de Silésie) et la salle de concert très réputée (qui est parmi les meilleures) sauront vous ravir. Vous allez voir toutes sortes de choses intéressantes et je peux vous garantir que l'hospitalité sera hors pair. Vous allez pouvoir faire connaissance avec notre patrimoine, notre cuisine et tout le reste. Katowice deviendra la capitale de la lutte contre le dopage dans les sports pendant ces quelques jours. Et c'est là que seront prises les nouvelles orientations en matière de politiques. La refonte du Code sera approuvée et les nouveaux membres des organes de gouvernance de l'AMA seront élus. Nous voulons donc tous agir ensemble, à Katowice, pour façonner l'avenir des sports. Je peux vous assurer que mon ministère, de concert avec les administrations locales et régionales, va travailler d'arrache-pied pour vous offrir un congrès des plus fructueux et des plus agréables. Je suis convaincu que vous aimerez notre hospitalité et que vous allez rentrer chez vous les bagages remplis d'excellents souvenirs. Il y aura des décisions importantes à prendre durant le congrès, bien sûr, mais nous voulons que vous puissiez faire connaissance avec la Pologne, avec son excellente cuisine et sa culture intéressante et riche. En conclusion, je vous invite, du fond de mon cœur, à venir à Katowice pour la Conférence mondiale sur le dopage dans les sports.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport de 2019.

3.3.2 Symposium annuel 2019

LE PRÉSIDENT : Maintenant, le Symposium annuel, qu'Olivier a mentionné.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Nous avons une brève vidéo que nous pourrions visionner ensemble.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je pense qu'il s'agit de la plus grande conférence qui soit tenue et c'est un effort massif. Le monsieur que vous avez vu et qui a fait la présentation est Sébastien Gillot, qui dirige notre équipe à partir du bureau de Lausanne. Veuillez vous lever, Sébastien, pour que tout le monde puisse vous reconnaître. C'est un énorme effort, et c'est toujours un grand succès, alors merci.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu
sur le symposium annuel 2019.

– **3.4 Rapport d'activités de l'UNESCO**

LE PRÉSIDENT : Point 3.4, nos partenaires de Paris, l'UNESCO. M. Dally, allez-y.

M. DALLY : Je suis ravi de renouveler ma présence à ce Conseil de fondation, vu qu'à la séance précédente nous n'avons pas pu participer. Nous sommes ravis, encore une fois, de faire partie de votre séance de travail. Je sais que vous avez un ordre du jour particulièrement chargé, donc je ne prendrai pas trop de votre temps. Je soulignerai trois réalisations clés qui ont été appliquées depuis la Conférence des parties, dans la foulée de la résolution adoptée à la dernière séance de la Conférence des parties, relativement à l'établissement d'un groupe de travail qui traitera de la rédaction des lignes directrices opérationnelles (avec quelques conséquences pour faire face aux problèmes de non-conformité). La Conférence des parties a beaucoup insisté sur la nécessité d'améliorer les politiques en ce qui a trait à l'application de la Convention. Vous avez sans doute remarqué le nombre d'États parties qui étaient réputés non conformes; ça a soulevé un certain nombre d'inquiétudes. Comparativement à cette édition 2018-2019, nous avons remarqué qu'il y a eu des améliorations substantielles par rapport aux préoccupations exprimées par les États membres et les territoires. Sur 198, seulement 31 n'ont pas encore rempli leur rapport dans le système, ce qui veut dire qu'il y a un grand nombre d'approbations par les États parties, par rapport à cette obligation d'atteindre des objectifs établis par la Conférence des parties.

La semaine prochaine, nous aurons un groupe juridique à qui le bureau a demandé d'établir un modèle de loi type, qui abordera certaines incohérences. Au niveau national, il y a un vide que nous avons remarqué au niveau de l'application des lois et des mesures qui sont nécessaires pour nous assurer que la Convention soit appliquée comme le voulait la Conférence des parties, et conformément à la Convention. À un autre niveau, avec le bureau, nous nous sommes engagés au niveau du suivi de l'évaluation qui a été faite (l'une en 2017 et l'autre cette année) et qui touche l'amélioration du processus de gouvernance de la Conférence des parties; à un autre niveau, pour nous assurer que le bureau acquiert plus de prérogatives, pour que nous puissions aborder un certain nombre d'incohérences qui n'étaient pas légitimes et qui empêchaient le bureau de s'acquitter des fonctions dont il devait s'acquitter selon la Convention. Il y a un consensus au niveau des États membres, à l'heure actuelle, pour s'assurer que le bureau puisse optimiser ses capacités au niveau de cette prérogative. C'est un très bon signal au niveau du leadership et ça va donner plus de visibilité à la Convention.

En ce qui a trait aux fonds et dans la foulée de l'évaluation des résultats, nous allons nous concentrer sur les domaines où les fonds ont été investis. L'une des priorités de ces fonds était la composante éducation. Grâce à cette évaluation, il semble que l'objectif d'éducation n'ait pas été abordé dans l'application de la Convention. Il y a donc une lacune entre l'objectif des fonds alloués et l'application du volet éducation par les parties prenantes. Nous voulons maintenant renforcer les capacités pour les autorités publiques qui ont la tâche d'appliquer la Convention. À la Conférence des parties, l'an dernier, tous les États parties ont accepté de faire une contribution de 1 % de leur budget. Il faut

absolument insister sur cette question, parce que c'est le revers d'une même médaille. L'AMA améliore maintenant la contribution à son propre budget, mais d'autre part, si vous vous souvenez, le plus gros défaut du fonds, c'est que 90 % du fonds est attribué aux ONAD. Si la pérennité de ce fonds n'est pas abordée comme il se doit, nous pourrions vivre des problèmes qui ne desserviront pas la cause de la Convention. J'aimerais donc attirer votre attention (l'attention des autorités publiques et des parties prenantes présentes dans la salle) pour qu'aucun État parti ne soit oublié lorsqu'il s'agit de ce fonds. C'est un fonds de solidarité, oui. C'est une contribution volontaire, cependant. S'il n'y a pas de vision claire établie pour ce fonds, nous sommes préoccupés par le fait que nous ne pourrions pas nous acquitter des objectifs établis par la Convention.

Dernier point dont j'aimerais vous faire part : les étapes à venir dans lesquelles nous allons nous engager. Par exemple, en juin, le bureau va aborder la question de la documentation qui sera déposée pour la prochaine Conférence des parties. Ce sera la dernière séance avant la Conférence des parties. Nous allons donc procéder à la révision de tous les documents qui répondront aux défis que la Conférence des parties devra examiner en octobre. Les dates sont du 29 au 31 octobre. La Conférence des parties se réunira à ces dates, avant la Conférence mondiale que Witold a mentionnée. Je saisis cette occasion pour le féliciter au nom de notre organisation. Nous sommes ravis de pouvoir travailler avec lui pour voir quelle serait la vision pour l'avenir du contrôle du dopage à l'échelle mondiale.

Maintenant, pour la Conférence des parties, la plupart d'entre vous qui participez à ces séances de travail ont recommandé qu'on ne se concentre pas sur les affaires routinières. La première partie de la Conférence des parties serait un forum où des points particuliers seraient abordés, comme le dopage génétique et l'intelligence artificielle. Il y aura également une séance sur l'une des préoccupations exprimées au niveau de la communication et la porosité entre les parties prenantes et la délégation. En effet, il y a un certain nombre de pays qui ne reçoivent pas l'information de la délégation permanente. On pense donc qu'il est important que la délégation permanente, les ONAD et les participants puissent s'asseoir et avoir un dialogue pour aborder les incohérences et améliorer la communication. Le secrétariat a aussi l'intention de tenir une rencontre avec les ONAD, où la question du financement pourrait être abordée pour voir comment elles pourraient s'approprier les contributions en suspens du fonds. Le fonds va créer un nouveau mécanisme pour son modus operandi. Monsieur le Président, voici le résumé que je voulais vous fournir. Je voulais également attirer l'attention des participants sur le fait que le fonds antidopage est un élément important. Il nous faut tirer parti de la mise en œuvre du Code et de la Convention. Et il ne faut pas qu'il y ait de problèmes, parce que ça pourrait nuire à notre cause mondiale du contrôle du dopage.

LE PRÉSIDENT : Merci, Marcellin. Merci pour vos commentaires. Des questions relatives à la Convention de l'UNESCO? Merci. Merci beaucoup.

DÉCISION

Il est pris note du rapport d'activité de la convention de l'UNESCO.

4. Opérations/gestion

– 4.1 Confirmation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses

LE PRÉSIDENT : Olivier, maintenant – la formalité des exigences fédérales suisses.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Il s'agit de l'approbation habituelle qui s'impose aux autorités suisses (que le Conseil approuve la composition du Conseil). Est-ce que nous avons l'approbation? Merci.

DÉCISION

La composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses est approuvée.

– **4.2 Indicateurs de performance opérationnelle**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Désolé. Je serai bref, Monsieur le Président. Mais dans votre classeur, vous avez les indicateurs de performance opérationnelle. Comme nous l'avons toujours dit, pour nous, l'essentiel, par le biais de cet exercice de la planification stratégique (et sur une base descendante), est de revoir ces indicateurs, de les bonifier et d'avoir différents niveaux d'indicateurs de performance clés. Cela avait été discuté l'an dernier. Nous en avons discuté, mais nous n'avons pas avancé aussi rapidement que nous l'aurions voulu. Alors, le plan stratégique, ensuite le plan opérationnel, ensuite les indicateurs de performance clés. Tout cela, bien sûr, sera présenté dans un format un peu plus utile et convivial à l'avenir.

DÉCISION

Il est pris note du point sur les indicateurs de performance opérationnelle.

5. Réformes sur la gouvernance

– **5.1 Plan de mise en oeuvre**

LE PRÉSIDENT : L'un des grands défis de l'AMA est de concocter un programme sur lequel tout le monde est d'accord. D'abord, la question de la gouvernance, et ensuite, la section des finances, en raison du fait que les vérificateurs sont déjà dans la salle – il y a des plans de déplacement, également. Maintenant, pour la gouvernance, je redonne la parole à Olivier.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Deux questions, pour ce qui est de la question de la gouvernance : d'abord, mettre à jour le Conseil sur les progrès accomplis dans l'application de cette réforme. L'autre chose dont nous allons parler (j'espère que votre café était assez fort) sera l'échéancier et la manière dont nous allons mettre en oeuvre tout cela – c'est un peu plus compliqué. Ensuite, présentation de François Kaiser, notre avocat suisse, qui va parler du document juridique que nous rédigeons, incluant les statuts, etc.

Maintenant, l'échéancier de la réforme : tout cela a été approuvé hier par le Comité exécutif, juste pour que vous le sachiez. Alors nous avons deux éléments, essentiellement : le document juridique, c'est-à-dire les statuts et tous les documents afférents (règlements, etc.) qui, je l'espère, seront approuvés par vous en novembre prochain. Nous avons également un Comité des candidatures inaugural qui sera la pièce maîtresse de tout ce que nous voulons faire. Regardons les statuts et autres documents. Alors dorénavant, nous aurons une période de consultation à partir de maintenant pour les commentaires relatifs à ces documents que vous avez dans vos classeurs. Ces commentaires, nous allons les recevoir jusqu'à la fin du mois de juin. À la fin du mois de juin, nous allons compiler tous les commentaires et les réviser pendant l'été pour qu'une nouvelle ébauche fasse l'objet d'une discussion par le Comité exécutif au mois de septembre. On pourra bien sûr apporter les ajustements finaux pour soumettre tout cela à ce Conseil en novembre. Et ensuite, ce sera soumis aux autorités suisses pour approbation finale.

Le Comité des candidatures inaugural joue un rôle essentiel, parce qu'il aura un impact sur l'évaluation et la nomination des membres ou des membres indépendants (que ce soit pour le CRC). Il y a une ligne en pointillés entre le président et le vice-président (dans cette élection ça ne s'applique pas), mais à l'avenir, ce sera une caractéristique du processus.

Commençons par le Comité des candidatures inaugural, qui est un élément important. Hier, le Comité exécutif a accepté que nous sélectionnions une agence indépendante qui nous permettra d'identifier des personnes indépendantes qui pourraient siéger à ce Comité des candidatures inaugural. La première tâche de cette agence sera d'établir des profils clairs, que nous allons distribuer à tous les membres du Comité exécutif pour nous assurer d'avoir leur aval avant de faire la recherche. Ensuite, nous allons recevoir un candidat du Mouvement sportif et autre candidat des autorités publiques, et ces deux candidatures seront soumises au Comité d'ici la réunion du mois de septembre. J'espère que nous aurons une liste de candidats que le Comité pourra approuver. Ensuite, ils amorcent leur travail. La première chose qu'ils devront faire est d'élaborer un certain nombre de critères pour l'évaluation des divers comités. Ce sera associé à un mandat qui devra être approuvé au mois de septembre pour chaque comité. Nous aurons également un appel à des soumissions pour les différents présidents. En novembre, l'appel pour la présidence sera terminé. Nous allons revoir les différentes soumissions et tout cela sera finalisé à la réunion du mois de janvier. Ensuite, nous allons nous lancer à la recherche d'un président du CRC et dans l'évaluation d'un membre indépendant. En novembre, nous aurons un nouveau Comité exécutif qui aura été nommé d'ici là et le Comité des candidatures inaugural pourra à ce moment-là se tourner vers cette analyse des cartes des compétences dont il doit s'acquitter. Ce sera soumis à une réunion du Comité exécutif extraordinaire, qui sera tenue en janvier 2020. C'est la seule façon pour nous d'appliquer les règles, d'amener le Comité des candidatures inaugural à commencer son travail, tout en ayant des comités assez tôt dans l'année pour qu'ils commencent leur travail. En même temps, nous pourrons parler de la cartographie des compétences du Comité exécutif et proposer les deux profils des membres indépendants que nous aimerions avoir et qui siègeraient au Comité exécutif. Le Mouvement sportif et les autorités publiques auront le temps de faire des propositions (évaluation et approbation du membre indépendant qui pourra faire partie du Comité exécutif en mai 2020).

Pour les comités permanents, nous allons travailler sur une révision des mandats. Le Comité exécutif doit maintenant approuver le mandat du Comité exécutif. C'est ce qui a été décidé. Ce mandat sera soumis au Comité exécutif au mois de septembre. Le Comité des candidatures inaugural, au moment où il sera nommé, pourra y travailler et élaborer ses critères pour évaluer leurs membres. Il y aura un appel de mise en candidature pour tous les présidents des comités (sauf le CRC) après la réunion du Comité exécutif de septembre, et ce, jusqu'au début novembre. Cette demande que nous allons recevoir sera acheminée au Comité des candidatures inaugural pour qu'il puisse faire son travail. Comme je l'ai dit précédemment, ils vont commencer également à se pencher sur les questions des membres du CRC. En janvier, ils vont recommander les présidents que le Comité exécutif a approuvés. Le Comité des sportifs va recevoir ces propositions. L'ordre n'est pas définitif, cela pourrait passer par le Comité des candidatures inaugural, pour ensuite aller au Comité des sportifs, ou l'inverse – les sportifs auront leur mot à dire sur qui sera le président. Mais c'est le Comité exécutif qui fera le vote final. Ensuite, lorsqu'on aura les présidents des comités, on nommera le reste des membres aussi tôt que possible, pour qu'on puisse commencer à avoir des ordres du jour, des dates de réunion, et amorcer le travail.

Le Comité exécutif : comme nous le faisons à l'habitude, au mois de septembre, il y aura assez de temps pour que les autorités publiques et le Mouvement sportif puissent choisir leurs candidats au Comité exécutif. Ceci se fera officiellement lors de la réunion du Conseil de fondation en novembre. Ce n'est pas différent de ce que nous faisons à l'heure actuelle. Mais à partir de ce moment-là, le Comité des candidatures inaugural pourra commencer son travail sur la cartographie des compétences et sur les profils des membres.

Les candidatures seront reçues, évaluées, et l'approbation de ce nouveau membre se fera en mai 2020.

Voilà ce que nous sommes en train de faire. Vous avez une feuille sur votre table qui esquisse tout cela. Nous avons essayé de simplifier les choses dans le cadre de cette présentation, mais sur cette feuille, vous avez les diverses étapes imposées aux différents comités, les différentes discussions. C'est cette démarche que nous allons suivre, puisqu'elle a été approuvée hier par le Comité exécutif. Monsieur le Président, ceci conclut cette partie de ma présentation. Je donnerai maintenant la parole à François, qui abordera l'aspect plus juridique de cette question.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur le plan de mise en œuvre.

– **5.2 Modifications des statuts et mise à jour des règlements**

LE PRÉSIDENT : François, aimeriez-vous couvrir la deuxième partie? Ensuite, nous répondrons à toutes les questions relatives à la gouvernance.

M. KAISER : Merci, Monsieur le Président. On nous a donné pour tâche de mettre en œuvre les recommandations du groupe de travail que vous avez reçues l'automne dernier sur la gouvernance. La première ébauche que vous avez dans votre documentation est l'application de ces recommandations seulement. Maintenant, quelle a été la portée de notre travail? Nous avons abordé les différentes instances de la fondation – le Conseil de fondation (vous), le Comité exécutif et également l'équipe de direction, le directeur général, et les comités permanents avec les groupes d'experts (avec des dispositions particulières par rapport au CRC et au Comité des sportifs de l'AMA, qui comportent un certain nombre de spécificités). Ensuite, nous avons émis un projet de réglementation pour le Comité des candidatures et à l'heure actuelle, c'est seulement le principe de ce Conseil d'éthique indépendant qui a été établi. Aucune règle, à proprement parler, ne figure dans les statuts. C'était la portée de notre travail.

Maintenant, les diverses catégories de documents que nous avons préparés. Tout d'abord, une version révisée des statuts. Les statuts, c'est quoi? C'est seulement la constitution de l'AMA. L'idée, c'est d'y inclure les règles principales, pas les règles détaillées, et d'organiser l'instance qui régit cette organisation. Deuxième catégorie de ces réglementations : organiser l'équipe de direction, les instances et établir la délégation des compétences du Conseil de fondation au Comité exécutif, et du Comité exécutif au directeur général et à son équipe. La troisième catégorie de documents, c'est-à-dire les règlements, est ici pour structurer la gouvernance dans l'instance institutionnelle et réglementer les affaires de cette instance.

Je commencerai donc par les statuts, pour souligner les changements les plus importants ou les volets les plus importants des statuts. Tout d'abord, pour ce qui a trait au Conseil :

le mandat pour le président et le vice-président de l'AMA a été fixé à deux fois trois ans consécutifs. Pour les membres, ce sera trois fois trois ans consécutifs, mais avec un maximum de douze ans (à quel que titre que ce soit, en tant que membre du Conseil ou en tant que membre du Comité exécutif). Maintenant, pour les suppléants : nous avons élargi les dispositions pour ce qui est des suppléants. Leur statut est lié au statut du membre. Alors, si un membre n'est plus membre, les suppléants ne seront plus actifs; ils auront un maximum de dix ans, à quel que titre que ce soit au niveau de l'AMA – pas seulement en tant que suppléant au niveau du Comité exécutif, mais au niveau du Conseil de fondation et également au niveau de la gestion de l'AMA.

En ce qui a trait au Comité exécutif, le système relatif au président et au vice-président de l'AMA est maintenu. Pour ce qui est des membres du Comité exécutif, le mandat a été fixé à deux fois trois ans, avec une période maximale de neuf ans. Pour les suppléants, la même chose s'applique avec une spécificité, parce qu'il a été recommandé que la même personne devrait agir pendant une année pour être présente aux différentes réunions. Mais cela pourrait bien sûr faire l'objet d'une exception.

Maintenant, les statuts ont également introduit le principe de l'indépendance du Conseil de fondation et des membres du Comité exécutif ainsi que le principe de la création d'un Conseil indépendant en matière d'éthique. En ce qui a trait au président et au vice-président, l'alternance entre autorités publiques et Mouvement olympique pour nommer le président et le vice-président a été retirée. Nous avons gardé le principe selon lequel le président devient président et vice-président du Comité exécutif. Le membre indépendant sera nommé au Comité exécutif – j'y reviendrai lorsque nous parlerons justement du Comité exécutif. La majorité pour le processus décisionnel au niveau des diverses instances a été maintenue, mais on a été plus précis : les votes exprimés seront ceux émis par les membres présents au moment du vote, pour nous assurer que les votes correspondent aux personnes qui sont dans la salle au moment du vote. Les statuts confirment la délégation de la gestion par rapport au Comité exécutif.

Maintenant, la réglementation du Conseil de fondation, l'instance suprême de l'organisation. D'abord, le niveau d'indépendance et la délégation de la gestion. Le niveau d'indépendance (et c'est nouveau également) : il a été recommandé par le groupe de travail que le président et le vice-président de l'AMA doivent se conformer à des critères d'indépendance beaucoup plus rigoureux (ne pas occuper de poste au niveau d'institutions gouvernementales, ne pas recevoir non plus d'avantages des parties prenantes et ne pas avoir de lien de dépendance, comme demander des conseils aux parties prenantes pour s'acquitter de leurs fonctions). Pour ce qui est des membres du Conseil de fondation : la norme d'indépendance générale s'appliquera, c'est-à-dire le fait qu'ils doivent être libres de toute influence indue et qu'ils doivent garder leur liberté de jugement au moment de la prise de décision dans le cadre de leurs fonctions.

La délégation de direction pour le Comité exécutif (c'est comme ça que le Comité exécutif sera nommé) : dix nouveaux membres et deux membres indépendants – c'est la nouveauté. Les critères d'indépendance : la norme générale de l'indépendance que je viens de mentionner s'appliquera aux membres, à l'exception des deux membres indépendants, auxquels des critères d'indépendance beaucoup plus rigoureux seront imposés.

Pour ce qui a trait au processus, pour la nomination des membres indépendants : ils seront évalués et contrôlés par le Comité des candidatures inaugural. Le mandat des membres du Comité exécutif sera de trois fois trois années consécutives, mais jamais plus de neuf ans. La recommandation a également été faite d'offrir une indemnité au président du Comité exécutif, en raison du fait qu'il a beaucoup de travail à abattre et des compétences très pointues pour s'acquitter de sa tâche. Il devra donc être indemnisé pour ce travail. Il a été mentionné qu'un maximum de 100 000 francs suisses ou un montant équivalent en dollars devrait être envisagé.

Et maintenant, juste pour revenir au Conseil et au président, nous avons préparé des règlements sur l'élection du président et du vice-président. Ces règlements ne changent pas beaucoup par rapport à ce que vous avez vu à l'automne dernier. Ils entreront en vigueur seulement pour les élections qui auront lieu après le 1^{er} janvier 2020 et ne s'appliqueront pas à la réélection du président et du vice-président, qui seront élus en novembre de cette année.

En ce qui a trait maintenant à la nomination et aux critères d'admissibilité, il n'y a pas de changements majeurs par rapport à ce que vous avez déjà vu, sauf les critères

d'indépendance plus stricts qui s'appliqueraient aux deux dispositions qui devront être respectées six mois avant d'occuper le poste à l'avenir. Le rôle du Comité des candidatures inaugural à cet égard : il sera chargé de recruter, d'examiner et d'approuver tous les candidats; mais cela ne s'applique pas lorsque le président et le vice-président se présenteront pour une réélection. Lorsqu'il aura fait tout ce travail, le Comité des candidatures inaugural présentera son dossier au Comité exécutif. Le Comité exécutif remettra ensuite le dossier au Conseil de fondation avec ses recommandations concernant les positions des différents candidats par rapport aux critères d'admissibilité dans les règlements. On prévoit également les processus à suivre pour un candidat ou deux candidats. On y trouve également le Code de conduite (de déontologie) pour le candidat pendant cette période de présentation.

On a déjà parlé d'indépendance, alors je rappelle assez rapidement cette indépendance. Dans les règlements, cette norme générale d'indépendance prévoit que les personnes gardent leur liberté de jugement et que la personne ne soit pas sous l'effet d'une substance quelconque au moment où la décision est prise. Ces candidats ne doivent recevoir absolument aucun avantage en nature ou en espèces des parties prenantes. Ils ne doivent pas non plus se tourner vers les parties prenantes pour solliciter des suggestions ou des directives au moment de s'acquitter de leur devoir.

Maintenant, le règlement pour ce qui est du Comité exécutif : je passerai très vite là-dessus, parce qu'il n'y a pas beaucoup de changements. Suivant la recommandation du groupe de travail, il a été rappelé qu'il n'y aura pas de quorum exigé pour la tenue d'une réunion du Comité exécutif. Il existe deux principes qui restent importants et qui sont établis; l'un étant le fait qu'il sera possible de créer des comités permanents (ce n'est pas un grand changement); et l'autre, qu'il peut y avoir délégation de la direction des activités au directeur général. Ces deux délégations de pouvoirs particuliers sont couvertes par des règlements.

Maintenant, je voudrais parler du comité qui est important pour nous ici, le Comité des candidatures inaugural, pour lequel des règlements sont prévus. Olivier vous a dit il y a quelques instants ce qu'il en était. Les membres seront désignés par le Comité exécutif. Il y aura deux périodes dans le temps : d'abord, on va avoir un Comité des candidatures inaugural, qui devra être approuvé en septembre cette année; puis on aura le comité permanent qui entrera en fonction après mai 2020, c'est-à-dire à la prochaine réunion, l'année prochaine. Ce Comité inaugural sera créé de la façon suivante : une agence extérieure sera choisie pour faire une recommandation de personnes aux postes de présidents, pour être considérés comme les membres indépendants qui siègeront et également pour approuver les autres membres qui seront choisis par les autorités publiques et le Mouvement sportif. La durée de leur mandat ira jusqu'à mai 2020. Les membres pourront être choisis pour rester en place, mais la structure sera différente. En mai 2020, le Comité des candidatures sera responsable du recrutement et de l'approbation (après vérification) du président. Ce même Comité pourra également être responsable de la vérification et de l'approbation des deux membres indépendants.

À partir de là, la durée du mandat sera de deux mandats de trois ans consécutifs. Deux points importants : le niveau d'indépendance et la prise de décision. Le niveau d'indépendance : le président, ainsi que les deux membres indépendants devront respecter les critères d'indépendance les plus stricts déjà décrits, tandis que les autres membres devront respecter la norme générale d'indépendance. Prise de décision : à la suite de la recommandation du groupe de travail sur la gouvernance, la décision du Comité des candidatures se prendra sur approbation par consensus à l'unanimité.

Les règlements concernant les comités permanents : voilà une autre question importante. La désignation des membres du comité permanent. Le président sera approuvé par le Comité des candidatures et par le Comité exécutif, mais cela ne s'appliquera pas au

CRC. Les candidats seront recrutés et approuvés, dans ce cas-là, par le Comité des candidatures, puis ensuite désignés par le Comité exécutif.

Maintenant, pour ce qui est du Comité des sportifs, on a une recommandation particulière que l'on suit pour l'élection du président. Le candidat sera proposé par le Comité des sportifs, puis approuvé et recommandé par le Comité des candidatures, pour être ensuite désigné par le Comité exécutif.

Quant aux membres des comités permanents (à part le CRC), un dossier sera préparé et discuté par le directeur général, avec le président du Comité exécutif et le président du comité concerné, pour établir une liste de candidats, les meilleurs candidats à proposer à ces comités permanents. Et là, vous l'aurez remarqué, il n'y a plus de participation du Comité des candidatures; les membres seront désignés plus tard par le Comité exécutif.

Maintenant, pour ce qui est des membres du CRC : tous les candidats seront recrutés et approuvés par le Comité des candidatures inaugural, pour être ensuite désignés par le Comité exécutif, car il sera très important pour l'AMA et sa direction d'avoir le CRC.

Le niveau d'indépendance requis des membres et des présidents de ces différents comités permanents : le président devra respecter la norme générale d'indépendance. Le président ainsi que les membres indépendants du CRC devront respecter un critère d'indépendance encore plus strict (on l'a déjà vu).

Nous avons un système de référence interne qui existe pour tous les comités permanents, mais ces règlements prévoient un contenu minimum qui sera requis de ces mandats (la description des fonctions et des obligations de ces comités).

Nous avons également un projet de règlements pour la direction. C'est un travail qui se fait en évolution. Dans les recommandations du groupe de travail, il y a eu des suggestions, mais sans recommandation spécifique (en tout cas, pas de recommandation détaillée). Le but de ce texte que vous avez dans la documentation est d'examiner le fonctionnement quotidien de l'équipe sous la direction du directeur général. La recommandation et la mise en œuvre relèveront du président du Comité exécutif.

Le dernier document que vous avez dans votre documentation concerne la politique pour les conflits d'intérêts. Là, il n'y a pas de grands changements, si ce n'est que l'on a modifié ici et là le libellé, par exemple. C'est un document qui pourra aider toutes les personnes concernées dans l'établissement pour voir s'il y a un risque de conflits d'intérêts.

Je vous remercie de votre attention et je suis à votre disposition pour répondre à toute question éventuelle.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Voilà où nous en sommes; c'est un groupe de travail très représentatif qui a travaillé très fort pendant deux ans pour arriver à ces recommandations. On s'est entendus sur un échéancier et tout ce processus est à l'œuvre. C'est un des effets de toute la saga russe! Nous sommes bien décidés à exécuter tout cela, malgré les difficultés. Ça va être particulièrement compliqué pour les gouvernements. Ils vont avoir besoin de plus de temps pour mettre en œuvre tout cela. L'échéancier que nous avons retenu prend en considération ces difficultés. Avez-vous des questions pour Olivier et François? Marcos.

M. DIAZ : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais remercier François de sa présentation. Au nom des autorités publiques, je voudrais appuyer ces réformes de gouvernance et appuyer également le plan que nous a soumis le directeur général. Merci.

LE PRÉSIDENT : D'autres demandes d'intervention? Ingmar, s'il vous plaît.

M. DE VOS : Merci. Je voulais, chers collègues, au nom du Mouvement olympique, dire que nous sommes heureux de voir ces propositions de réformes et nous sommes heureux de voir la direction arriver avec un plan. Nous avons encore quelques réserves concernant les coûts récurrents à long terme de ces réformes (avec la création de nouveaux organismes, ce Comité des candidatures et ces entités indépendantes). Nous voudrions des assurances quant à ce coût. Maintenant, pour les règlements, nous avons fait un commentaire hier. Nous voudrions garder la référence concernant le partenariat entre les autorités publiques et le Mouvement sportif. Nous voudrions garder plus de souplesse dans les règlements. La référence à l'article 6.9 concernant l'indépendance du Comité d'éthique devrait être mentionnée dans le règlement, en plus des statuts. Nous apprécions tout le travail qui a été fait. Nous recommandons l'application de tout cela.

LE PRÉSIDENT : Merci. Y a-t-il d'autres commentaires? Des commentaires à ma droite.

MME. XASA : Merci beaucoup. Je suis d'Afrique du Sud. Nous apprécions le travail qui a été fait, tous les progrès enregistrés. Une réserve pour ce qui est des candidatures : il y a cette question de vérification et d'approbation. Est-ce que ceux dont les candidatures viennent des gouvernements seront soumis au même processus? Également, dans les statuts, peut-on prévoir quelque chose qui couvre la représentation par genre? Est-ce qu'on pourrait avoir une disposition en ce sens pour l'avenir? Et je voudrais un peu plus de clarté concernant les membres indépendants. Je voudrais vérifier dans quelle mesure on pourrait être plus explicites : si l'on représente un gouvernement, si l'on est à l'extérieur du gouvernement, si l'on a un statut différent – est-ce que l'on peut faire ces différences? L'expérience qui vous a menés à être ainsi mobilisés, est-ce que ça peut être concilié avec cette exigence d'indépendance? Maintenant, les réunions sans quorum. Est-ce que ça ne peut pas créer des situations problématiques, où on peut avoir quelques personnes qui prendront une décision sans qu'il y ait un nombre minimum de personnes pour prendre ce genre de décision?

LE PRÉSIDENT : Merci, Madame la Ministre. Monsieur Kiliç.

M. KILIÇ : Merci. Je voudrais également remercier les responsables de tout ce travail qui n'a pas été facile. J'ai une question pour demander des éclaircissements concernant l'approbation du mandat du Comité des candidatures hier. Est-ce qu'il y a eu l'approbation de tout le Mouvement sportif et des autorités publiques?

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions? Sinon, Olivier, je vous laisse être l'animateur de cette partie.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Je commencerai, et ensuite, François pourra apporter un complément d'information. Pour commencer, je répondrai à l'intervention de l'Afrique du Sud. Pour que les choses soient claires : il n'y aura pas d'approbation par les membres du Comité exécutif ni du Conseil. Ce seront les membres indépendants du Comité exécutif ou les présidents du Comité qui seront affectés par ces critères. Maintenant, à propos du quorum, vous avez tout à fait raison. Je voudrais simplement rappeler que cela a été discuté à plusieurs reprises pendant les discussions du groupe de gouvernance, pour arriver à la conclusion qu'il ne faut pas changer ce qui existe. Pour le moment, il n'y a pas d'exigences, mais du point de vue juridique, votre intervention est tout à fait fondée. Je laisserai maintenant François répondre aux autres questions concernant les règlements et les statuts.

M. KAISER : Oui, très bien. Merci Olivier. Et maintenant, le principe de partenariat entre le Mouvement olympique et les autorités publiques : ça avait été supprimé par erreur, probablement. La première phrase sera gardée. Bien sûr, il est important d'établir clairement qu'il y a et qu'il y aura toujours un partenariat entre les autorités publiques et

le Mouvement olympique. Le deuxième commentaire touchait le fait que les statuts contiennent trop de détails et de dispositions détaillées concernant le comité sur l'éthique et l'indépendance. Oui, mais ce qui est important, c'est d'avoir dans les statuts cette mention de ce Comité. Quant à l'organisation de ce Comité d'éthique, ça peut peut-être être gardé dans les règlements. C'est quelque chose qui sera pris en considération pour la deuxième ébauche de texte, qui tiendra compte des remarques et des suggestions que l'on aura reçues des parties prenantes. Ça a pris deux années à ce groupe de travail pour en arriver là. Pour la mise en œuvre, ça devrait aller plus vite.

LE PRÉSIDENT : Merci, François, de vos conseils, et merci à Olivier et à toute l'équipe qui nous a permis d'avancer ainsi. Très bien. Nous passons maintenant – oh, pardon. Philippe, je ne vous avais pas vu demander la parole.

M. MUYTERS : Il y a eu des amendements apportés par le CIO et par les autorités gouvernementales. Est-ce que ça a été approuvé et adopté par le Comité exécutif? Ce n'était pas clair.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Oui, ça a été approuvé. Hier, on a dit simplement que l'on a vérifié qu'il n'y avait pas d'incohérences par rapport aux autres documents pour des considérations juridiques.

LE PRÉSIDENT : Merci. Très bien.

DÉCISION

Il est pris note des modifications des statuts et de la mise à jour des règlements.

6. Sportifs

– 6.1 Rapport de la présidente du Comité des sportifs

LE PRÉSIDENT : Nous passons maintenant au point suivant, celui des comités. On va commencer par le Comité des sportifs. Beckie.

MME. SCOTT : Merci, Monsieur le Président. Je vais faire mon rapport et ensuite, Ben présentera son rapport à propos de deux projets annoncés par ce Comité. Le Comité des sportifs a eu sa première réunion cette année à Lausanne, après le Symposium, avec une séance d'une journée et demie, organisée et réalisée pour sportifs et les représentants des sportifs dans le cadre de ce Symposium. Tous les commentaires, réactions et résultats ont été positifs. Ce Comité des sportifs de l'AMA considère cette occasion d'échanges directs avec les sportifs – avec la possibilité d'informer et d'éduquer, mais également, d'avoir des échanges, de les entendre directement – comme une occasion précieuse. Le Comité de l'AMA s'engage à faire en sorte que des événements tels que la tenue de ce Symposium se poursuivent pour permettre aux sportifs d'être bien entendus par l'AMA. Vous avez mon rapport dans vos documents.

L'une des seules choses que je voudrais présenter, à part les trois projets, c'est que le Comité a suivi les événements du Championnat de ski en 2019, particulièrement en condamnant les activités de dopage des sportifs et du personnel médical. Ce raid de drogues vient du fait qu'une enquête avait été lancée. Nous voulons appuyer les efforts des pays qui ont de vraies législations pour renforcer la lutte contre le dopage et pour obtenir tous les renseignements voulus concernant ceux qui participent à ce dopage.

Brièvement, parce que Ben va présenter la Charte. Il va présenter le projet de l'ombudsman, l'un des projets présentés cette année. C'est une entité pour avoir une représentation des sportifs à l'AMA. Alors, pour présenter le contexte, à la suite des recommandations du groupe de travail sur la gouvernance de l'AMA, on n'a pas inclus de droit de vote à titre de membre pour les sportifs. On a demandé de régler la question de

la représentation des sportifs pour assurer leur présence à la table. Le comité a été désigné à partir de critères visant à assurer une diversité suffisante, avec la représentation des sports (représentation géographique, des disciplines, des genres). Il est important d'avoir des sportifs qui auraient cet engagement envers le sport propre. Un groupe de travail a été créé au sein d'autres comités. Il est important de rappeler qu'il s'agit d'un groupe de travail; il ne s'agit pas de représentants des parties prenantes. Nous avons des plans pour faire avancer la cause, avec des consultations avec toutes les parties concernées. Nous voulons, dans un premier temps, que ce groupe de travail soit limité, pour qu'il puisse avancer dans son travail de façon efficace. Vous avez ce document dans votre classeur. Les conclusions préliminaires, celles sur lesquelles je voudrais attirer votre attention (nous avons eu un certain nombre de réunions et avons abouti à un certain nombre de conclusions) : d'abord, il y a l'observation que c'est plus compliqué qu'on ne le pensait; il n'y a pas de solution parfaite, lorsque l'on pense effectivement à la très grande diversité des athlètes qui sont visés par le Code. Cela inclut bien sûr les athlètes olympiques, paralympiques, non olympiques et professionnels, à titre d'exemple. En guise de conclusion, une chose a été décidée, et c'est le résultat le plus important : la composition de ce comité devrait refléter la très grande diversité dans les compétences et dans les statuts, ainsi que l'indépendance des athlètes. Cette indépendance est une priorité. Nous avons réfléchi à la question des élections. Nous essayons de voir comment amener des sportifs à ce comité. La représentation par élection directe, c'est peut-être la méthode la plus démocratique, mais elle s'accompagne de beaucoup de défis. On en est arrivé à la conclusion que ce n'est ni pratique ni réalisable. Cela peut entraîner toutes sortes de défis – certaines régions et certains sports se retrouveraient sous-représentés. Les élections comportent d'autres sortes de problèmes comme le risque, effectivement, de devenir un concours de popularité. Dans nos discussions, on a consacré beaucoup de temps aux élections. On a essayé de voir si on arrivait à régler le problème de la représentation. Être représentatif, ça veut dire quoi? On en est arrivé à un certain nombre de définitions possibles. D'abord, la transparence dans ces objectifs et activités et dans la communication. Il faut avoir un système de communication en place, avec un dialogue permanent entre ceux qui sont représentés et ceux qui représentent –, être tenu responsable de ses actions et avoir un critère de nécessité de tous ces différents points. Alors, quelles seraient les prochaines étapes? Continuer de solliciter des commentaires, poursuivre les consultations et le travail avec les différentes parties prenantes pour avoir plus de commentaires, d'orientations et de conseils des différents groupes concernés, et avoir un document prêt pour la réunion du Comité exécutif de septembre 2020 au Japon. Merci. C'est la fin de mon rapport. Je passe maintenant la parole à Ben, qui va nous parler de la Charte des droits des athlètes. Il va nous parler également du programme de l'ombudsman.

LE PRÉSIDENT : Merci. Avez-vous des questions à poser à Beckie? Marcos.

M. DIAZ : Merci, Monsieur le Président. Les autorités publiques aimeraient parler d'un cas particulier qui peut être lié au Comité des sportifs de l'AMA. Je voudrais attirer votre attention sur le cas de Caster Semenya, une sportive d'Afrique du Sud, qui d'après la dernière décision de l'IAAF et du Tribunal arbitral du sport (TAS), doit prendre des médicaments pour abaisser son niveau de testostérone, sous la menace de ne pas pouvoir participer aux compétitions. Ce cas intéresse toutes les sphères, et en dehors, d'ailleurs, du domaine de compétences de l'AMA. Il évoque des considérations des droits de la personne. On voudrait savoir si ce cas a été discuté par le Comité des sportifs de l'AMA. Est-ce qu'il devrait faire l'objet d'un suivi de votre côté?

LE PRÉSIDENT : Merci. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir? Emma, s'il vous plaît.

MME. TERHO : Merci de ce rapport, Beckie, et merci pour tout le travail qui a été fait par ce groupe de travail. Jusqu'ici, la représentation des sportifs dans la lutte contre le dopage se fait pour tous les sportifs dans le monde. Il est très important que la Commission des sportifs de l'AMA soit diversifiée du point de vue géographique, du point de vue de la

représentation des sports et des compétences. Il a été recommandé qu'il devrait y avoir un sportif dans tous les comités permanents à l'avenir. Cela a été déjà mentionné dans le document. Vous avez donc mon appui pour ce qui est du Comité des sportifs. Il est très important de poursuivre le travail en collaboration avec le groupe de travail. Les membres des comités de sportifs, à tous les niveaux (dans les fédérations, dans les organisations sportives, dans toutes les régions et dans tous les pays) auraient tout à gagner d'avoir un réseau de sportifs avec de bons moyens de communication pour poursuivre la lutte contre le dopage (avec toutes les préoccupations pour les sportifs). Il est très important d'avoir les meilleures compétences dans le comité pour avoir la meilleure représentation. Il faut aussi avoir de bonnes relations avec les organes de gouvernance des différentes fédérations, des différents sports, pour pouvoir exercer une véritable influence sur le processus de décision partout et à tous les niveaux. Nous voulons noter que ces facteurs sont importants et doivent être pris en considération pour la composition [du comité] et pour déterminer les critères d'admissibilité tels qu'on les a dans le document. Merci pour le bon travail que vous avez fait.

LE PRÉSIDENT : Merci, Emma. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir?

M. RYU : Bon après-midi. Je voudrais commencer par remercier Beckie pour tous ces efforts en vue de protéger les sportifs propres. Je voudrais ajouter quelques mots à propos de la composition du groupe de travail. À la suite des interventions des sportifs et des commissions de sportifs, de notre côté, nous travaillons sur les mêmes questions en vue de réaliser les mêmes objectifs, et à plusieurs reprises. Nous avons discuté de tous ces points. Le Comité des sportifs du CIO n'a pu se joindre au groupe de travail. Ce groupe serait heureux de pouvoir contribuer aux travaux de votre groupe de travail. Vous avez dit que ce n'était pas un groupe de parties prenantes, mais de notre côté, c'est un groupe de travail. Le Comité des sportifs a besoin d'avoir une plus grande palette d'expérience pour avoir une meilleure représentativité pour mieux faire avancer la cause des sportifs.

LE PRÉSIDENT : Merci. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir?

MME. KANOUTÉ : Merci, Beckie. Merci de ce rapport et merci à tout ce groupe de travail pour son excellent travail. J'ai une question concernant l'élection du prochain président ou de la prochaine présidente et vos recommandations en tant que groupe de travail en la matière. Je voudrais savoir également ce que vous pensez du fait que les membres de ce groupe de travail pourraient être candidats au poste de président, puisque ce sont eux qui vont discuter des règles qui vont encadrer l'élection du prochain président.

LE PRÉSIDENT : Quelqu'un d'autre souhaite intervenir? La ministre Xasa, s'il vous plaît.

MME. XASA : Merci beaucoup de me donner la parole. Je voudrais reprendre à mon compte l'appréciation exprimée pour le travail qui a été fait pour faire en sorte que la perspective des sportifs soit prise en compte dans le sport et dans les politiques antidopage. Pour rebondir sur la contribution de Marcos, à savoir le projet de Charte qu'il nous a présenté et qui traite des droits médicaux et de la protection des droits (article 3) : il est dit que les sportifs doivent être libres de toute menace. La question qui nous est soumise touche tous les sportifs, mais tout cela peut s'appliquer à d'autres sportifs qui pourraient être touchés par ces considérations à l'avenir. Si l'on prend la situation actuelle, avec la cause dont est saisi le TAS en ce moment, on peut se demander quel pourrait être le travail de ce comité pour que toutes les considérations importantes soient vraiment considérées. Au moment de finaliser la Charte, il faudra également faire en sorte qu'on ne puisse pas violer le droit de prendre la parole de tous les sportifs concernés.

LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur le Ministre Rodrigues, s'il vous plaît.

M. RODRIGUES : Monsieur le Président. Pendant la pause, nous avons demandé de revenir à la question du Standard international pour les laboratoires (SIL). Je ne suis pas un sprinter (contrairement à d'autres dans la salle) et je ne suis pas intervenu assez vite tout à l'heure. Est-ce que je peux revenir là-dessus? J'ai une question extrêmement importante à poser sur ce point, car vous le savez, l'Europe a un ensemble de préoccupations.

LE PRÉSIDENT : On ne peut pas revenir là-dessus tout de suite. Quand on passera aux questions suivantes, il sera possible de revenir là-dessus.

Beckie, est-ce que vous voulez répondre aux questions qui touchent à la représentation et à l'organisation du Comité des sportifs? Vous déciderez ensuite si vous voulez répondre à la deuxième question, qui concerne une cause particulière, qui est déjà dans le domaine public. Vous pouvez peut-être répondre séparément à ces deux questions.

MME. SCOTT : Pour commencer et dans cette même logique, je répondrai à Marcos en disant qu'il s'agit de quelque chose qui échappe à notre mandat. Ce n'est pas lié directement à la lutte contre le dopage. Alors, dans notre comité, on n'est pas allé jusque-là.

Maintenant pour ce qui est de la question de la représentation, Emma, merci. C'était un commentaire qui n'exigeait pas de réponses. Je veux simplement dire merci.

Seung-Min, je comprends vos préoccupations à propos des contributions apportées. C'est un groupe de travail, et dans nos consultations, nous faisons intervenir les membres des comités de sportifs, du CIO et de toutes les autres organisations. Nous n'accordons pas la préférence à un groupe plutôt qu'à un autre. Le processus de consultation doit être aussi complet et juste que possible, puisque notre tâche est d'avoir la bonne représentation de tous les sportifs, dans tous les sports. Bien sûr, nous serons heureux d'avoir des consultations avec ce Comité des sportifs du CIO.

Kady, je ne suis pas sûre d'avoir compris votre question. Vous avez posé cette question il y a un mois, on pensait y avoir répondu complètement. Parler du travail de ce groupe n'a rien à voir avec l'élection du président du Comité. Toute proposition, toute idée concernant l'élection du prochain président a été discutée par le Comité des candidatures. Dans notre groupe, il n'est pas question de parler de ce point. On pourra peut-être en reparler plus tard. Vous étiez là, à cette discussion? Vous sauriez donc parfaitement ce qui s'est dit à propos de l'élection du prochain président.

Monsieur le ministre, je ne suis pas sûre d'avoir compris la question complètement. On pourra peut-être revenir là-dessus pendant la pause-café. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci. Kady, est-ce que vous voulez répondre, réagir?

MME. KANOUTÉ : Désolée, Beckie, peut-être n'ai-je pas bien compris aujourd'hui ce que j'ai cru entendre du groupe sur la révision de la gouvernance. C'est que le président du Comité des candidatures fera des suggestions quant à l'élection du président des différents comités permanents. J'ai cru comprendre que vous êtes membre de ce groupe de révision de la gouvernance, et que vous allez faire des propositions de candidatures pour le prochain président.

MME. SCOTT : Désolée, Kady, je ne suis pas membre de ce groupe de travail sur la gouvernance.

MME. KANOUTÉ : Mais vous êtes membre du groupe de travail pour les sportifs, non?

MME. SCOTT : Je suis membre de ce comité. Il y a deux groupes de travail distincts (il y a peut-être confusion). Il y a le groupe de travail sur la gouvernance, qui a fait sa présentation aujourd'hui. Mais ce dont je parle, c'est le groupe de travail sur la représentation des sportifs.

MME. KANOUTÉ : Mais vous êtes membre de ce groupe de travail, si j'ai bien compris?

MME. SCOTT : Oui.

MME. KANOUTÉ : Et allez-vous faire des propositions pour la révision?

MME. SCOTT : Oui, le Comité des sportifs dans son ensemble va effectivement faire des propositions.

LE PRÉSIDENT : Merci. Merci à toutes les deux.

DÉCISION

Il est pris note du rapport de la présidente du Comité des sportifs.

– **6.2 Groupe de travail sur la représentation des sportifs**

Point discuté au point 6.1.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu du groupe de travail sur la représentation des athlètes.

– **6.3 Charte antidopage des droits des sportifs (y compris la proposition d'ombudsman)**

M. SANDFORD : Merci, Monsieur le Président, merci, Beckie. J'ai une petite présentation vidéo pour couvrir le point 6.3. Je veux présenter les changements essentiels qui ont été apportés à la Charte. La Charte des droits des athlètes fait l'objet d'un travail depuis deux ans. Il y a eu des séries de consultations; nous avons parlé à des milliers d'athlètes et de parties prenantes. Ce faisant, nous avons reçu toutes sortes de commentaires et de suggestions. Je voudrais les remercier de tous ces commentaires et de toutes leurs questions, qui nous ont beaucoup aidés. Nous avons présenté cette idée d'une Charte des sportifs à un certain nombre de forums, nous avons parlé à un grand nombre de sportifs et c'est ce qui a façonné le document que vous avez dans votre classeur.

Le document que vous avez est la troisième version. Vous noterez qu'à Bakou, il y avait une autre version; c'était la première fois qu'on faisait une présentation. Il y a eu des changements significatifs à cet autre document. Depuis, nous avons présenté cette version actuelle au Forum international du CIO en avril, à Lausanne. Nous n'avons pas reçu de questions, mais les commentaires des sportifs étaient très positifs. Nous avons eu une autre version, lors du Forum des sportifs, à Lausanne en mars, et nous avons eu des ateliers où les sportifs ont communiqué leurs suggestions quant à ce qu'ils aimeraient retrouver dans le document. C'est en grande partie ce que vous allez retrouver ici dans cette version : les changements qui ont été suggérés par les athlètes – les changements apportés à leur Charte.

La dernière fois que je me suis présenté au Conseil de fondation, je vous ai soumis la dernière version de la Charte et j'aimerais parcourir avec vous les étapes qui sont survenues depuis. Nous avons ouvert la révision de la Charte avec la révision du Code.

Nous avons reçu quelque 30 pages de soumissions. La Charte, comme je l'ai affirmé, a été présentée lors du Symposium de l'AMA et également lors du Forum international de l'AMA et du CIO. Toutes ces soumissions ont fait l'objet de révisions. On a reçu des conseils d'experts et nous avons apporté certaines modifications à des parties bien précises du document. Les changements principaux que vous allez constater : nous avons ajouté un énoncé de mission, nous avons changé le préambule et l'avons également simplifié. Nous avons exprimé comment la Charte serait approuvée et le processus à suivre pour la changer. La structure demeure inchangée. Nous avons une première partie et une deuxième partie dans cette Charte. Mais dans la deuxième partie, on s'est fait dire que ce qui n'était pas clair, c'est qu'on ne savait pas à qui cette partie-là s'appliquait. On a essayé de clarifier les choses. La première partie ne s'applique aux organisations antidopage que si elles choisissent de l'adopter elles-mêmes. La formulation et les définitions ont été rendues conformes au Code et au Standard international, et c'est le processus qu'on voudrait suivre dans les deux mois à venir; si vous voulez avoir des changements au Code qui devraient se refléter dans la Charte, ces changements seront apportés.

Il y a un certain nombre d'articles qui ont été ajoutés et changés. Une des choses que les sportifs nous ont dites, c'est que les articles sur les droits pour les personnes contrôlées et l'analyse de l'échantillon B, ainsi que des clauses sur d'autres droits ont été ajoutés. L'application, également. Tout simplement, pour que ce soit clair : la Charte ne change rien à l'application. C'est le Code qui demeure le document principal. Les droits que l'on retrouve dans la Charte sont tout simplement un reflet de ce qu'on a dans le Code. Tout ce qui est mentionné dans la Charte, vous allez le retrouver dans le Code. L'importance de cette Charte, c'est qu'à l'heure actuelle, les droits des sportifs sont éparpillés dans différents documents et il est difficile pour les sportifs de déterminer quels sont leurs droits. Ce document compile tout cela. Nous avons retiré le renvoi à l'ombudsman de la Charte et je vous expliquerai pourquoi lorsque je présenterai le document suivant.

Comme je l'ai dit sur le Code et la Charte, la Charte renvoie au Code. J'ai fait partie de l'équipe qui a participé à la rédaction du Code. S'il y a des droits que les sportifs estiment importants dans le Code, la Charte n'introduit pas de nouveaux droits et ne donne pas aux sportifs de nouveaux droits, mais elle exprime les mêmes droits, compilés dans un même endroit. Maintenant, comment est-ce qu'on devrait renvoyer à la Charte, dans le Code? Ce sera dans l'introduction et dans les rôles et les responsabilités de l'AMA. C'est dans ces deux endroits du Code que vous allez trouver cette référence à la Charte.

Étapes à venir : comme je l'ai déjà mentionné, il nous faut surveiller tous les changements qui seront apportés au Code dans les mois à venir. Et si des changements s'imposent au niveau de la Charte, nous le ferons. La version finale ira au Comité des sportifs de l'AMA, à sa prochaine réunion du mois d'août 2019. Une fois que ça aura été approuvé par le Comité des sportifs de l'AMA, nous chercherons l'approbation du Comité exécutif. Ça se fera à la réunion du mois de septembre ou à celle de novembre. Voilà, c'était ma présentation sur la Charte. Je parlerai maintenant de la question de l'ombudsman. Mais si vous avez des questions relatives à la Charte, sentez-vous bien à l'aise de les poser.

LE PRÉSIDENT : Avez-vous des questions sur la Charte?

LE PROFESSEUR ERDENER : Merci, Monsieur le Président. Comme il a clairement été mentionné hier, lors de la rencontre du Comité exécutif, en ce qui a trait à cette question, comme tout le monde le sait, la Charte olympique est la constitution principale du CIO. Et nous sommes très sensibles lorsqu'on utilise le mot « charte » pour cette question.

LE PRÉSIDENT : Autre chose sur la Charte des droits des sportifs? Il n'y a donc qu'une question.

M. SANDFORD : Merci. Je suis tout à fait d'accord. La Charte olympique est bien sûr la Charte olympique par excellence. Je suis quelque peu flatté que l'on parle de cette Charte antidopage des sportifs dans la même veine que la Charte olympique. La seule chose que j'ajouterais à cela, c'est qu'un document de cette nature, auquel on renvoie comme étant une charte, à l'extérieur du monde sportif, c'est très fréquent. La charte est tout simplement un document qui esquisse les droits accordés par cette instance et c'est ce que fait tout simplement ce document. Lorsque nous avons commencé à travailler sur ce document au tout début, on avait une certaine vision et on ne pensait certainement pas qu'on allait en parler dans les mêmes termes que la Charte olympique. Mais nous allons certainement nous pencher là-dessus.

LE PRÉSIDENT : Et maintenant, l'ombudsman.

M. SANDFORD : C'est encore à moi de prendre la parole. Merci, Monsieur le Président. Encore une fois, j'ai un autre diaporama pour vous parler de ce que nous avons fait sur le front de l'ombudsman. Vous allez avoir dans votre document un aperçu de la version actuelle pour ce qui est de la description du rôle de cette personne. Alors, l'ombudsman fait partie de la Charte et nous y travaillons depuis les deux dernières années. Nous n'avons pas développé de documents là-dessus, alors dans le document que vous avez sous les yeux, c'est la toute première fois où nous décrivons ce rôle. Faites-en la lecture, s'il vous plaît, si ce n'est pas déjà fait. Et même si vous n'avez pas de commentaires aujourd'hui, nous serons ravis de les avoir à l'avenir. Nous avons eu deux années de consultation, où nous avons parlé aux sportifs de la Charte, mais également de la notion d'ombudsman. Chaque fois que l'on parle d'ombudsman, que ce soit aux sportifs, aux OAD ou à d'autres parties prenantes, ils en comprennent tout de suite l'importance et savent à quel point cette instance est pratique. Ils saisissent également dans quelle mesure elle va pouvoir les aider dans leur travail et le travail qu'ils font sur le terrain. Ce processus, comme je l'ai dit : nous avons parlé littéralement à des milliers de sportifs sur ce qu'ils aimeraient voir et cet ombudsman est toujours évoqué comme quelque chose d'extrêmement important. Nous croyons qu'il nous profitera à tous et qu'il facilitera notre travail pour avoir des sportifs propres, avec un processus aussi simple et clair que possible.

L'une des raisons à cela, c'est que si vous êtes un sportif, il y a certains problèmes systémiques à l'heure actuelle. Et il n'y a pas d'instance indépendante vers laquelle se tourner. À l'heure actuelle, vous êtes un sportif, vous relevez d'un certain nombre d'OAD (votre ONAD, votre fédération internationale) et peut-être des Jeux olympiques, si vous êtes chanceux et que vous arrivez aux JO. Ceci crée donc des problèmes pour les sportifs quant à aux personnes vers lesquelles se tourner à différents moments. Cela veut dire également que pour un sportif, l'OAD est l'instance qui livre toute l'information voulue en tout temps sur le contrôle du dopage. Elle donne de l'éducation, fournit de l'information; si, en tant que sportif, vous avez besoin de conseils sur vos compléments alimentaires ou si vous avez besoin d'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) et qu'il faut que vous vous tourniez vers elle. Mais si quelque chose tourne mal et que votre OAD allègue que vous avez commis une violation, vous n'avez plus de recours. Beaucoup de sportifs hésitent à aller vers une OAD, que ce soit pour poser des questions sur les médicaments ou demander de l'aide pour trouver leur voie dans le système. Parce que souvent, ils pensent que cette OAD est la police incarnée et ils ne veulent pas avoir affaire avec la police. Dans ce système, il est nécessaire de créer une instance indépendante qui permettrait aux sportifs de se retrouver dans le système. Ici, nous affirmons qu'il y a différentes façons d'avoir un ombudsman. Cela donnerait aux sportifs une façon de donner leur rétroaction. Un ombudsman fait le lien avec le système actuel. Nous ne sommes pas en train de créer une nouvelle loi, mais tout simplement d'inscrire ce poste d'ombudsman dans le système actuel, pour qu'il fonctionne mieux. À l'heure actuelle, l'AMA fait un travail fantastique au niveau de la conformité (nous en avons entendu parler aujourd'hui), mais la voix du sportif au niveau de la conformité est absente. Les sportifs n'ont pas de moyens d'offrir une rétroaction dans le modèle de conformité que nous avons à l'heure actuelle. Si

un sportif a un problème quelconque, un problème réel avec son OAD (peut-être qu'on ne lui a pas permis d'assister à l'analyse de l'échantillon B, peut-être qu'il a rempli son formulaire de contrôle de dopage à partir d'un poste de contrôle de dopage et qu'il n'est pas content de la façon dont son accompagnateur s'est comporté), il se retrouve devant la personne qu'il essaie de critiquer. On dit depuis longtemps que cela aurait dû être fait électroniquement; lorsque le nouveau système ADAMS sera en ligne, nous aurons la capacité de le faire électroniquement. Mais on n'a pas d'endroit pour envoyer cette rétroaction. C'est un bon exemple qui montre comment le bureau de l'ombudsman pourrait aider à améliorer le système, en offrant une rétroaction en temps réel aux sportifs, plutôt que de leur permettre de le faire une seule fois par année, par le questionnaire.

Et comme je l'ai déjà affirmé, les sportifs ont besoin d'une source neutre de conseils. L'une des choses que nous constatons sans cesse, c'est que lorsqu'il y a une allégation qu'un sportif a commis une VRAD, il n'a personne vers qui se tourner. Doit-il revenir à l'OAD qui le poursuit pour lui demander quelle serait la sanction raisonnable à recevoir? Souvent, les sportifs ont recours à des avocats et les avocats vont souvent leur dire le contraire de ce que leur OAD leur dit. Et cela ajoute un fardeau et une lourdeur au système. Permettre à un ombudsman de donner des conseils francs et honnêtes à un sportif confère un avantage aux sportifs dans la réception de ce service.

L'une des difficultés qu'on a eues dans la création de ce poste d'ombudsman est qu'il y avait beaucoup de questions. Pour aider à la réflexion et pour vous donner une petite idée de notre raisonnement initial quant à la façon dont cet ombudsman ferait son travail, on a dit les choses suivantes : l'ombudsman devrait faire partie de l'AMA, mais il devrait être assez indépendant pour s'assurer qu'il bénéficie de la confiance des sportifs. Cela suivrait un peu ce que l'on a fait du côté du service Renseignements et enquêtes de l'AMA. Il est important que l'ombudsman vienne de l'AMA, parce qu'au moment où il poserait une question à l'OAD, celle-ci serait obligée de répondre, mais avec suffisamment d'indépendance pour que les sportifs voient qu'il y a impartialité et indépendance. Nous avons un financement cantonné et réservé. C'est l'une des premières questions qui m'a été posée : comment allez-vous financer tout cela, d'où va venir l'argent? Alors, pour que ce ne soit pas tiré de quelque autre budget que ce soit de l'AMA, on a jugé que le financement devrait être cantonné, pour nous assurer que si le travail devient énorme (c'est peut-être un des bons problèmes qui émaneraient de ceci), les ressources ne seraient pas tirées d'ailleurs. La reddition de comptes : de qui relèverait cette personne dans la structure de l'AMA? Elle relèverait du directeur général de l'AMA et du Comité des sportifs. Pourquoi le Comité des sportifs? Parce qu'il y a une synergie sur différents enjeux. Le Comité des sportifs est excellent lorsqu'il s'agit de travailler sur le long cours, sur certaines questions de politique, mais il ne traite pas très facilement les plaintes immédiates émanant des sportifs.

Les fonctions : que ferait cet ombudsman? Cette personne aurait une compétence très large, mais des pouvoirs limités. Pouvoirs limités : on n'envisage pas que cette personne ait un pouvoir quelconque. Le pouvoir de cette personne est de recevoir un problème ou un enjeu d'un sportif et de contacter l'OAD. Elle suivrait un processus où elle regarderait le tout par la loupe de la justice naturelle, en donnant aux parties la possibilité de répondre aux questions pertinentes pour ensuite appliquer les règles des Standards internationaux ou du Code, pour en arriver à une conclusion sur la base des réponses reçues et soumettre ceci aux instances pertinentes. De cette façon, on aurait un règlement, une résolution pour le sportif; l'OAD aurait une réponse sur ce qu'il doit faire et les deux parties quitteraient ce processus avec confiance. L'objectif est donc d'investiguer, d'informer et de guider les sportifs dans le monde du contrôle du dopage. C'est un monde compliqué, qui se complexifie d'ailleurs de plus en plus; souvent, les sportifs se retrouvent dans des situations où ils ne savent vraiment pas à quel saint se vouer pour trouver les règles. L'objectif est également de fournir une reddition de comptes et des rapports, surtout lors d'une enquête. L'ombudsman élabore un rapport, où il esquisse ce qui a mal tourné

dans cette situation, comment régler le problème et comment avancer ensemble pour s'assurer que le sport propre puisse progresser.

Étapes à venir : comme je l'ai déjà dit, ceci n'est qu'une ébauche initiale. Aujourd'hui, sur la base de vos réponses et réactions (dans les mois à venir, nous allons recevoir la rétroaction de tout un chacun), il faudrait qu'on ait de longues discussions avec notre Comité des sportifs sur cette question. Il faudra consulter également les experts du domaine, pour voir quelles sont les pratiques exemplaires qui existent, pour nous assurer que le modèle que nous proposons ait la meilleure adéquation par rapport à ce que nous voulons faire.

Le concept final sera présenté au Comité des sportifs de l'AMA à sa prochaine réunion au mois d'août. Après cela, nous espérons pouvoir vous soumettre, à vous et au Comité exécutif, la proposition finale à la réunion de septembre ou de novembre. Maintenant, vos commentaires et vos remarques sont les bienvenus.

LE PRÉSIDENT : Merci, Ben. Questions? Andrew.

M. RYAN : Tout simplement pour dire à Ben que je peux voir exactement pourquoi vous voulez créer ceci. Je sais aussi que nous en sommes au tout début. Vous avez beaucoup de travail à faire, je ne vais pas... Cela fait deux fois que j'écoute la très bonne présentation de Ben. Pour la reddition de comptes (je ne m'attends pas, Ben, à ce que vous me donniez une réponse définitive aujourd'hui), mais comment est-ce que la reddition de comptes à deux maîtres peut fonctionner? Vous avez d'une part le directeur général et, d'autre part, le Comité des sportifs de l'AMA. Qui aurait préséance sur qui? C'est un commentaire auquel il faudrait réfléchir. Deuxièmement, avez-vous une idée du budget (si vous n'en avez pas pour l'instant, très bien)? Vous parlez d'un budget ou de fonds cantonnés, mais de quel montant parle-t-on, à peu près?

M. KEJVAL : Maintenant, pour ce qui est de l'ombudsman, il faut que cette instance soit indépendante et dans cette procédure, comme Andrew l'a dit, on en est encore au tout début de ces discussions. Au nom des Comités nationaux olympiques, nous avons eu une très bonne expérience avec nos ombudsmans locaux, qui ne sont pas seulement responsables du dopage, mais également d'autres problèmes. Ils s'acquittent de cette tâche avec des résultats extrêmement positifs. Dans ce cas-ci aussi, c'est une très bonne idée à prendre sérieusement en considération. En ce qui a trait maintenant à l'ombudsman, au niveau de l'AMA, il faudrait réfléchir à tous les problèmes possibles. D'abord, la quantité de travail que ça va nécessiter, les langues requises également – si vous voulez être responsable de tous les sportifs à travers le monde, c'est une très bonne idée, mais il faudrait en discuter plus en détail. On en discutera avec Ben et nous partagerons l'information avec les Comités nationaux olympiques.

LE PRÉSIDENT : Autre intervention?

MME. XASA : Merci, Monsieur le Président. Quelle serait la différence entre les tâches de l'ombudsman (enquêter au niveau des OAD)? Et quand on parle du budget, il faudrait qu'il ait les compétences voulues pour pouvoir enquêter. Lorsqu'un sportif se présente, il veut agir en toute confiance. Comment est-ce que l'ombudsman peut renvoyer cela aux instances pertinentes? Je dois ajouter à cela que lorsque nous avons soulevé la question un peu plus tôt (après que le président ait parlé de la question), il y a une absence de connaissances. Lorsque ce sera soumis à toutes les instances à l'échelle du monde entier, ces problèmes pourraient survenir. À l'heure actuelle, on se cantonne et on ne parle que du mandat de cette instance, mais lorsqu'on parle d'avoir une instance responsable qui tient compte (et qui fera partie) des instruments des droits de la personne qui sont là pour nos sportifs, on se dit : « non, on va se limiter à notre mandat, tout simplement ».

LE DR. BUDGETT : Merci, Monsieur le Président. Merci pour cette excellente initiative. J'aimerais réitérer ce qu'ont dit mes collègues, c'est-à-dire ne pas enquêter sur tous les griefs qu'ont souvent les sportifs (à juste titre), et ne pas utiliser les fonds deux fois. Bien sûr, l'endroit naturel vers lequel se tourneraient les sportifs, dans la vaste majorité des cas, serait leur entourage, leur fédération, qui, souvent, ne sont pas impliqués dans la présentation du dossier et qui seraient là pour appuyer le sportif.

LE PRÉSIDENT : Autre intervention? Madame la Ministre, à vous la parole.

MME. MOHAMED : Merci, Monsieur le Président. Je voulais simplement faire un commentaire sur la question qui a été posée par l'honorable ministre d'Afrique du Sud : je ne sais pas s'il y aurait une objection de prendre note de la question qu'elle a soulevée. Il est vrai que c'est une source de préoccupations au niveau international et c'est associé au travail que nous faisons ici, même si ça se joue plus tard. Si personne ne s'oppose au fait qu'on prenne note de cette question qui a été posée par l'honorable ministre d'Afrique du Sud, que j'appuie, peut-être que c'est une chose qu'on accepterait de faire. Il s'agirait tout simplement de dire que cet enjeu a bel et bien été évoqué lors de cette réunion.

LE PRÉSIDENT : Merci. Ben, est-ce que vous pourriez répondre aux questions directes sur l'ombudsman? Et je répondrai à la dernière question qui a été faite dans la foulée des commentaires de la ministre des Sports d'Afrique du Sud.

M. SANDFORD : Merci, Monsieur le Président. En ce qui a trait à la reddition de comptes et le fait de rendre des comptes à deux maîtres, on travaillera là-dessus avec l'équipe de direction de l'AMA, pour voir quelle serait la meilleure façon de procéder et pour trouver un processus. Si c'est ce modèle, il faudrait déterminer la façon de faire en sorte qu'il fonctionne. S'il faut être redevable à deux maîtres, on verra comment on va fonctionner.

Quant au budget, je ne sais pas. Une autre chose sur laquelle il nous faudra travailler avec l'équipe de direction de l'AMA.

Un autre point a été évoqué sur la langue et ça, je le reconnais. Il y a des façons de faire. En tant que sportif, lorsqu'on concourt à l'international, on est habitué à faire face aux obstacles linguistiques et à les contourner. J'ai peut-être une approche assez cavalière, mais je pense qu'avec les ressources modernes, on pourra faire en sorte que ce soit viable.

Pour ce qui est de la charge de travail. Encore une fois, lorsque nous parlons aux parties prenantes, elles saisissent immédiatement l'avantage qu'il y a à créer ce poste et à quel point il pourrait être utile. On doit commencer petit, mais si ce projet d'ombudsman décolle et qu'on y voit un avantage, j'ose espérer qu'on y consacrerait les ressources voulues pour gérer cette charge de travail accrue.

Autre point : s'il y a un recoupement avec le service Renseignements et enquêtes, et c'est quelque chose dont s'occupe déjà l'AMA. C'est l'avantage qu'il y a à avoir un ombudsman. Il peut diriger les sportifs et les renvoyer à l'instance pertinente pour la situation en question. Cet ombudsman ne ferait donc pas enquête sur un cas de dopage; cela reviendrait à l'AMA, à son propre service Renseignements et enquêtes ainsi qu'à son programme Brisez le silence! Ce sont des préoccupations qui ne sont pas du tout associées au dopage dans notre communauté.

Une question a été également posée par Richard sur l'entourage – que le sportif se tourne vers son personnel d'encadrement ou l'entourage. C'est effectivement vers ce groupe-là qu'il se tournerait en premier lieu. Le personnel d'encadrement doit être à l'affût de l'information pour diriger le sportif dans le bon sens. Comme c'est un poste à l'échelle mondiale, on pourrait dire que les sportifs réagiraient mieux s'il y avait un ombudsman dans chaque pays, mais ce n'est pas le cas. Je pense que nous avons un système à l'heure

actuelle – aux États-Unis, en Slovénie, en République tchèque, il y a des ombudsmans qui fonctionnent très bien dans ce genre de situation. Alors, nous dirions que l'ombudsman de l'AMA collaborerait avec ces autres ombudsmans. Mais on veut que personne dans le monde ne soit oublié non plus et n'ait du mal à savoir quels sont ses droits en situation de contrôle du dopage. À l'AMA, on aurait un ombudsman centralisé, et si vous n'en avez pas dans votre propre pays, le fait de pouvoir vous tourner vers cet ombudsman au sein de l'AMA serait d'un grand secours.

LE PRÉSIDENT : Merci, Ben. Vous avez fait avancer les choses. Vous avez fait l'analogie avec le service Renseignements et enquête, qui m'inquiète. Nous avons à l'heure actuelle onze enquêteurs.

Pour revenir aux avis exprimés par les ministres du Kenya et d'Afrique du Sud et Marcos : j'accepte cette suggestion, qu'on prenne bonne note que cette question a été soulevée. En tant qu'organisation internationale, nous sommes soucieux de ce qui arrive dans le monde. Si vous regardez nos rapports que l'on communique deux fois par jour, vous saurez que nous sommes au courant de ce processus, par exemple, le rapport complet pour le TAS, etc., c'est au-delà de notre contrôle. On a pris bonne note de vos points.

DÉCISION

Il est pris note de la Charte antidopage des droits des sportifs et du compte rendu sur l'ombudsman.

7. Finance

LE PRÉSIDENT : Alors on continue avec les finances, merci. Je passe la parole au président du Comité Finance et administration, Francesco Ricci Bitti.

M. RICCI BITTI : Merci, Monsieur le Président. Bonjour. Je tâcherai d'être concis. Je vais répéter essentiellement ce que j'ai dit hier. D'abord, pour information, le Comité Finance et administration va se réunir comme d'habitude le 24 juillet à Londres. Je saisis cette occasion pour remercier le gouvernement du Royaume-Uni de cette invitation.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur le Comité Finance et Administration.

– 7.1 Contributions des gouvernements et du CIO

M. RICCI BITTI : Je commence maintenant par le point 7.1, pour vous mettre à jour au sujet des cotisations. Vous avez devant vous le document le plus récent et je signale que nous avons réalisé 82 % du budget des contributions des autorités publiques. C'est une proportion plus élevée que celle de l'année dernière, à savoir qu'à la même époque l'année dernière, nous étions aux alentours de 72 %.

J'aborde maintenant les régions : l'Océanie, toutes les contributions ont été reçues. Merci. Les Amériques et l'Afrique sont en bonne posture. L'Asie et l'Europe accusent un petit retard – un recul, en tout cas, par rapport à la même époque de l'année dernière. Plus précisément, de la part de l'Asie, nous attendons toujours les contributions du Koweït et du Bahreïn, pour un total de 230 000 \$. En Europe, la Russie, l'Espagne et la Suède doivent encore verser leur contribution, pour un total de 1,6 million environ. La région des Amériques est en bonne posture sauf que, depuis quatre ans, le Venezuela ne paie pas. Je pense que la raison doit être connue de tous, à savoir la situation politique qui prévaut dans ce pays. Vous en voyez maintenant les détails. Aux fins du procès-verbal, je dois mentionner la contribution supplémentaire reçue cette année (qui se chiffre à 238 000 \$

jusqu'ici cette année), en raison des contributions supplémentaires de l'Australie et du Japon. Voilà pour ce qui est des contributions.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les contributions des gouvernements et du CIO.

– **7.2 Comptes de fin d'exercice 2018**

M. RICCI BITTI : Je voudrais maintenant aborder le point crucial, le seul point vraiment important, à savoir le compte de fin d'exercice pour l'exercice 2018. L'AMA a comptabilisé en 2018 un excédent de 3,1 millions de dollars par rapport à un budget de 1,3 million pour deux raisons. Je vous renvoie à la pièce jointe pertinente. Nous voyons une augmentation de 251 000 \$ au niveau des revenus et une diminution de 1,5 million des dépenses, ce qui nous donne le total positif, l'excédent de 3,1 millions. Sur le plan des revenus, ce qui nous a beaucoup aidés l'année dernière a été une forte contribution, non permanente, mais une contribution importante de la part de la Chine et du Japon, se chiffrant à 1,2 million comme contribution supplémentaire en provenance de l'Asie. La contribution de Montréal International, qui se chiffre à 1,5 million, reste importante; elle a évidemment été très utile et a beaucoup contribué à nos revenus.

Ce qui sera peut-être plus intéressant pour vous sera d'examiner les écarts du côté des dépenses. 95 % du budget a été réalisé au niveau des dépenses. Je voudrais me prononcer au nom des permanents pour rappeler que les dépenses ont été en deçà du budget, l'AMA n'ayant réalisé que 95 % des dépenses prévues au budget. Mais la majorité des priorités et des activités contenues dans les dix recommandations approuvées par le Conseil de fondation en novembre 2016 et soumises à ce moment-là par le directeur général ont toutes été entamées et/ou effectuées. Je signale ce point, parce qu'il est très important, puisque nous avons réussi à faire cela sans dépasser le budget. Bien sûr, nous n'avons pas encore engagé toutes les ressources supplémentaires nécessaires et certaines activités ont été retardées, mais de manière générale, nous respectons les échéances.

Je voudrais vous renvoyer à l'annexe 3, où vous voyez les écarts principaux par rapport à 2017. Nous voyons notamment le coût des ressources humaines, avec une augmentation de 14 %, ce qui se justifie, en ce sens que 20 ressources supplémentaires ont été embauchées. Nous avons également dépensé de l'argent, ne serait-ce que pour le processus de recrutement.

Ensuite, pour les frais de voyage et de logement, là aussi les chiffres ont augmenté. Il y a eu une augmentation de 24 % à ce titre, en raison du plus fort volume des activités. Pendant une année olympique, c'est normal – davantage de déplacements pour les permanents. L'augmentation est importante, mais le chiffre total est modeste. Pour l'information et la communication, beaucoup d'activités ont été effectuées dans le cadre des Jeux olympiques. La communication portant sur la conformité russe et la « saga », comme l'a appelée le président de RUSADA, la gouvernance et autres dossiers. Du côté des économies, nous avons économisé des fonds parce que les fonds consacrés à la recherche ont diminué et il n'y a plus de frais de contrôle. Maintenant, je voudrais m'exprimer au sujet de la recherche, parce que ceci va sûrement figurer à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité Finance et administration en juillet. À ce moment-là, nous allons discuter de l'orientation à adopter ou à recommander. C'est une recommandation qui va certainement figurer à l'ordre du jour, parce que la recherche est un tout petit peu laissée pour compte pour l'instant – la subvention de la recherche. Ensuite, les dépenses en immobilisations ont été un peu en deçà du budget. ADAMS reste une priorité très importante et la dépréciation est plus importante. Pourquoi? Parce que certains éléments d'ADAMS deviennent très rapidement désuets, notamment le module des sportifs, qui doit être refait. L'ancien modèle doit être déprécié plus rapidement que ce qui est prévu au budget. Nous avons également investi dans des espaces de bureaux à

Lausanne. Nous avons de meilleurs locaux (plus spacieux) à Lausanne, mais d'un autre côté, nous avons également recueilli 674 000 \$ de plus que le budget en revenus d'investissements. Le taux de change a été très utile également. Il a joué en notre faveur, parce que le dollar américain a été très robuste pendant la deuxième moitié de l'année. Comme vous le savez, nos revenus sont libellés en dollars américains et nos dépenses, en dollars canadiens, ce qui a joué en notre faveur encore une fois.

Pour terminer ma description de ce compte de fin d'exercice, l'excédent a permis à l'AMA de mettre en place une politique de réserve qui permet d'augmenter la réserve d'exploitation à même l'excédent. La décision étant que la réserve opérationnelle doit passer de 2,9 à 3,4 millions, donc une augmentation de 500 000 \$. 500 000 \$ du profit ou de l'excédent sont placés au chapitre de la réserve. Voilà un autre point qui mérite beaucoup d'attention et qui méritera encore beaucoup d'attention lors de la prochaine réunion du Comité des finances. Je prévois cela, parce que c'est un sujet qui nous préoccupe toujours. En effet, nous devons mettre de côté une plus forte réserve. À l'heure actuelle, la réserve nous permet de couvrir nos frais d'exploitation pour deux mois. Une recommandation a été faite l'année dernière et l'année précédente également, selon laquelle pour avoir une garantie, il nous faudrait des réserves de six mois de frais d'exploitation. Nous devons donc reconstruire ou réapprovisionner cette réserve pour l'amener à un niveau acceptable. Olivier connaît fort bien ce point.

Ensuite, l'équivalent en liquidités (ce sera ma dernière remarque) était en bonne position (13,2 millions).

Pour terminer ce volet et présenter le rapport des vérificateurs, je suis content de déclarer que la position financière est très satisfaisante et positive et que l'aval de l'augmentation annuelle de 8 % par ce Conseil a été d'une très grande utilité pour l'AMA. Cela nous a permis en effet de planifier et de poursuivre les activités fondamentales, ainsi qu'une série de nouvelles activités ou d'activités bonifiées, telles que décrites par le directeur général lorsqu'il a présenté ses dix points. Nous sommes donc en bonne posture, mais nous devons profiter de ces années pendant lesquelles nous jouissons d'une augmentation. Sinon, nous n'allons pas résoudre les deux problèmes que j'ai évoqués, à savoir la réserve, qui est très basse, ainsi que les subventions pour la recherche, qui sont insuffisantes pour un organisme tel que l'AMA. La recherche devrait rester une priorité.

Maintenant, le rapport du vérificateur. Comme vous le voyez, ce rapport est très favorable. Il n'y a pas eu de déficiences ou de réserves. Nous nous sommes adressés également au vérificateur externe et il n'est pas nécessaire d'actualiser l'évaluation courante du fonds de pension en vertu de la loi suisse. On nous dit que cela n'est pas significatif et n'est donc pas nécessaire.

Cela dit, je passe la parole à Linda Beuparant, que j'invite à faire la présentation sur les états vérifiés, un rapport très positif.

MME. BEUPARANT : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et messieurs, bonjour. Je m'appelle Linda Beuparant, je suis associée du bureau de Montréal de PwC et je suis responsable de la vérification des états financiers de l'AMA. Je travaille avec un associé dans notre bureau de Lausanne (Philippe Tzaud), qui est responsable de la signature du rapport vérifié des états financiers. Je veux vous présenter un rapport sur notre travail d'audit et passer en revue les questions importantes que nous avons abordées dans le cadre de notre audit.

Nous avons en grande mesure terminé la vérification des états financiers de l'AMA pour l'exercice se concluant le 31 décembre 2018. Nous sommes donc prêts (sous réserve de l'approbation des états financiers par le Conseil de fondation), à publier notre rapport sans réserve ni mention d'infractions la loi. En tant que vérificateurs de l'AMA, nous avons comme responsabilité de formuler une opinion de vérification sur les états financiers et de

confirmer l'existence d'un système de contrôle interne conçu pour la rédaction des états financiers.

Nous sommes maintenant en position de conclure que les états financiers de 2018 présentent un tableau juste et équitable de la position financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de l'AMA, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) en matière de reddition de compte et conformément à la loi suisse et aux documents constitutifs de la fondation.

Nous confirmons également que toutes les mesures ont été prises pour la rédaction et la présentation équitables des états financiers, conformément aux exigences du Conseil de fondation.

Notre travail de vérification a été effectué conformément à notre plan de vérification. Dans le cadre de la vérification, nous avons passé en revue les politiques de gestion de la direction et leur position (les jugements et estimations de la direction dans l'établissement des états financiers), la présentation et les divulgations contenues dans les états financiers. Au cours de l'année qui s'est conclue le 31 décembre 2018, aucune transaction inhabituelle n'a dû être comptabilisée et aucune nouvelle norme ou divulgation IFRS n'a eu d'impact important sur ces états financiers. Aucune nouvelle position comptable n'a été adoptée. Il n'y a pas non plus de changements au niveau des politiques comptables. Il n'y a pas eu de déficience de contrôle interne ni de recommandation d'amélioration qui, selon nous, mériterait l'attention du Conseil de fondation. Les erreurs non corrigées identifiées dans le cadre de notre vérification n'ont pas de retombées sur notre opinion, car elles ne sont pas significatives par rapport aux états financiers dans leur ensemble.

Voilà donc un aperçu général de notre travail et la conclusion de notre rapport de vérification. En conclusion, je voudrais remercier la direction et les permanents de l'Agence, qui nous ont aidés à effectuer notre travail, plus particulièrement Monsieur Niggli, Madame Chung et Madame Vizioli.

M. RICCI BITTI : Merci. Le Comité exécutif a recommandé hier l'approbation de ce rapport.

LE PRÉSIDENT : Merci, Francesco. Y a-t-il des questions à poser au président du Comité Finance et administration concernant les états financiers au 31 décembre 2018? En l'absence de questions, je vous demande officiellement d'adopter ce rapport, en félicitant Francesco et son équipe. Nous sommes heureux que Linda Beauparlant ait pu confirmer que nous dirigeons les affaires de l'entreprise comme il convient.

DÉCISION

Les comptes de 2018 sont approuvés.

– **7.3 Comptes trimestriels 2019 (premier trimestre)**

M. RICCI BITTI : Le premier trimestre de 2019, c'est pour information simplement, car les comptes de l'AMA sont saisonniers (nous recevons les contributions au début de l'année et nous dépensons tout au cours de l'année). Nous avons donc un certain nombre de chiffres qui pourraient prêter à confusion si vous ne connaissez pas cet élément. Les dépenses devraient représenter 25 % (puisque'il s'agit d'un trimestre). Elles se chiffrent à 22 %, ce qui est positif, c'est-à-dire que nous avons dépensé moins que le montant attribué au trimestre. Les revenus, comme je l'ai précisé, puisque nous avons reçu le gros des revenus au début de l'année : nous sommes à 45 % du revenu total, dès le mois de mars. Mais comme je l'ai déjà expliqué, nous sommes en meilleure posture encore après environ six mois. En moyenne, les dépenses sont inférieures au budget (donc à 22 %), mais je vous renvoie aux pièces jointes 1 et 2; il y a deux dépenses qui ont dépassé le budget.

31 % des dépenses proviennent du bureau régional de Lausanne. Nous savons que les symposiums des organisations antidopage (OAD) sont des activités très réussies de cette équipe et qu'elles se tiennent à Lausanne au cours du premier trimestre. Il y a donc toutes les dépenses associées à ces événements, qui ont lieu durant le premier trimestre. Tout ceci a déjà été comptabilisé, nous avons donc un chiffre de 31 %. Deuxième point, les services juridiques : 30 % en raison de l'augmentation des honoraires associés aux enquêtes et aux poursuites et dans le cadre de la protection des données – un domaine qui devient de plus en plus exigeant. Je crois que ce point figurera dans le prochain budget révisé. Je voudrais vous signaler un point important sur le plan des nouveaux règlements et des nouvelles règles : la sécurité des données. Il faut mettre en place un système, en raison des nouvelles règles en matière de conformité. Par conséquent, un comité interne a été formé au sein de l'AMA pour traiter de ce sujet, parce que la protection des données est un dossier de plus en plus important. Mais cela comprend beaucoup d'autres considérations, notamment une meilleure évaluation des risques, de meilleures procédures, etc. Je vous soumetts ceci pour information, pour vous dire que nous devons donner suite à cela et mettre en place un système conforme à ces nouvelles règles. Une équipe a été formée par notre directeur général et cette équipe s'attaque à ce domaine.

Une dernière remarque. Je voudrais vous informer que notre système de reddition de rapports a légèrement changé. À mes yeux, il s'agit d'une amélioration. Vous aurez remarqué que le programme d'éducation et des relations avec les ONAD bénéficie maintenant d'un poste distinct. Deuxième nouveauté : les coûts opérationnels sont maintenant ventilés en trois sous-groupes, ce qui assure une meilleure transparence. Ces trois postes sont : ressources humaines, locaux (bureaux) et coûts d'exploitation généraux. Auparavant, les trois étaient sous le même chapeau et maintenant, nous avons trois postes distincts. Ceci termine ma partie du rapport. Avant de conclure, je voudrais exprimer mes remerciements au département des finances de l'AMA et à Olivier pour leur collaboration, parce qu'ils nous facilitent énormément la vie. Si vous avez des questions, je tenterai d'y répondre, mais sinon, cela met fin à mon rapport.

LE PRÉSIDENT : Merci, Francesco. Avez-vous des questions, Mesdames et Messieurs, quant à l'avenir potentiel qui nous attend? Il n'y a pas d'intervention, alors merci beaucoup et merci pour cette excellente présentation des états financiers.

DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels 2019.

8. Éducation

– 8.1 Rapport du Comité éducation

LE PRÉSIDENT : Bien. Point 8 : Éducation. Malheureusement, Edwin Moses est à l'extérieur, il ne peut pas se joindre à nous. Alors, je vais inviter Catherine, qui dirige ce service, à soumettre ce rapport, au nom d'Edwin Moses.

MME. MACLEAN : Merci, Monsieur le Président. Comme vous l'avez dit, Edwin envoie ses excuses, il ne peut pas être des nôtres aujourd'hui. Nous avons eu l'occasion lui et moi de discuter. Je vais essentiellement vous lire le rapport d'Edwin. Ça va comme suit (je vais le lire littéralement) : je commencerai par remercier et féliciter tous les membres du Comité Éducation pour leur contribution plus récemment, et surtout lors de la réunion des 23 et 24 avril, qui s'est tenue à Montréal. Il vaut la peine de noter qu'un certain nombre d'observateurs invités ont ajouté à la richesse du débat, incluant des représentants du Comité des sportifs de l'AMA, de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe. En début de réunion, le Comité a chaleureusement accueilli la nomination de la membre du Comité Éducation, Amanda Hudson (qui est responsable de l'éducation à l'Agence antidopage du Royaume-

Uni [UKAD]) au poste de directrice de l'éducation à l'AMA, à compter du 5 août 2019. Le Comité a également accueilli l'annonce selon laquelle à cette date-là, l'éducation deviendra un service indépendant au niveau de l'AMA, avec une place à la table de l'équipe de direction – ce qui montre l'importance de l'éducation. Le Comité Éducation souligne l'importance d'aller au-delà des stratégies de dissuasion pour se concentrer sur la prévention, qui est un accent qu'on met dans le Code révisé.

Nous voulons également jouer un rôle clé dans le développement de l'éducation en matière de contrôle du dopage, qui a été un domaine qui manquait de ressources.

Le Comité a eu de bonnes discussions, surtout sur les programmes de recherche en sciences sociales, le Standard international pour l'éducation, et les nouvelles Lignes directrices pour l'éducation. Le Comité a également organisé une petite séance de planification stratégique pour offrir des conseils stratégiques à l'avenir. Cette séance de stratégie s'est conclue par une entente : en plus des groupes de travail concernant la recherche en sciences sociales et les Standards, deux autres groupes de travail seraient formés en ce qui a trait aux Lignes directrices et à la planification stratégique, pour lesquelles les membres ont levé la main pour y contribuer. Encore une fois, j'aimerais remercier les membres du Comité pour cet engagement additionnel.

Dans ce cadre, j'aimerais mettre en exergue d'autres résultats du Comité Éducation qui intéresseront, bien sûr, le Conseil de fondation. Le Comité a fourni des conseils au groupe de travail sur les Standards et est satisfait de l'évolution de ses travaux, qui tiennent compte des exigences des parties prenantes et qui mettent l'accent sur l'éducation plutôt que sur la conformité. Depuis notre dernière rencontre, la priorité clé du service Éducation a été d'appuyer le développement de ce premier Standard relatif à l'éducation. Ce processus a été appuyé par le Comité exécutif depuis le début, en examinant la faisabilité d'introduire un Standard en mai 2017. La recherche appuie l'introduction d'un Standard axé sur le contrôle du dopage qui, jusqu'à présent, s'est concentré sur la détection et la dissuasion par rapport au dopage. C'est axé sur le fait que la plupart des sportifs veulent concourir dans un sport propre. Nous voulons appuyer les gens dans leur effort de faire ce qui leur vient naturellement, plutôt que de se concentrer sur ce qu'ils ne devraient pas faire. Le Standard joue un rôle important dans ce virage vers une approche et un récit plus positifs.

Pour ce qui est de certains des résultats, le Comité a discuté du besoin de souligner l'antidopage comme étant un enjeu sociétal plus large, pour encourager d'autres secteurs et d'autres parties prenantes (comme la santé publique, les fondations privées et l'éducation) à se mobiliser de manière plus importante. En lien avec cela, le Comité a souligné la nécessité d'établir plus de partenariats dans le système antidopage global et a souligné différentes occasions pour le faire.

Le Comité reconnaît qu'il y a des possibilités multiples de financement pour les parties prenantes et a recommandé qu'elles soient cartographiées pour encourager les demandes.

Le Comité a souligné la nécessité de donner une nouvelle image de marque à ce programme antidopage, avec des récits positifs et avec une approche multidimensionnelle axée sur des données probantes. Le Comité nous a mis à jour sur des activités du service, qui continue à offrir des résultats de haut niveau pour toutes les parties prenantes. Le Comité a remercié le service pour ses efforts.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du Comité éducation.

– 8.2 Éducation

MME. MACLEAN : Alors, le volet opérationnel, pour ajouter au rapport d'Edwin : je vais donner un très bref rapport (je ne donnerai pas plus de détails sur le Standard, puisque ce Standard a été couvert). Le rapport est ajouté et annexé à vos documents. Depuis notre dernière rencontre, je vous dirais que les priorités essentielles pour le service Éducation ont porté sur l'élaboration du Standard. Ce processus a été appuyé dès le départ par le Comité exécutif, comme je l'ai mentionné, qui, en mai 2017, nous avait confié cette tâche. La recherche appuie l'introduction de ce Standard pour le contrôle du dopage qui, jusqu'à présent, portait davantage sur la dissuasion et la détection.

Comme je l'ai dit, je ne vais pas réitérer tout ce qui a été dit sur le Standard, mais notre Service a travaillé de très près avec le groupe de travail sur le Standard pour guider la version actuelle, qui inclut la contribution de la première phase du processus de consultation, la conférence sur l'éducation qui s'est tenue à Beijing et, bien sûr, le Comité Éducation. Maintenant, le personnel d'éducation de l'AMA était très activement impliqué avec toutes sortes de parties prenantes pour aller chercher leurs contributions (la Commission du Comité international olympique [CIO], le groupe de surveillance du Conseil de l'Europe et le personnel de l'UNESCO pour le contrôle antidopage), à la suite du Symposium annuel de l'AMA qui s'est tenu au Japon.

Maintenant, autre fait saillant : le service continue de développer ADeL, notre plateforme d'apprentissage électronique. Depuis son lancement en janvier 2018, nous avons maintenant plus de 33 000 utilisateurs, ce qui est assez impressionnant et ça, c'est seulement seize mois après le lancement. C'est en grosse partie parce que les OAD en ont fait une exigence obligatoire. Pour certaines de ces OAD, la plateforme comporte huit cours pour différents types de joueurs et est disponible en treize langues. Le volet le plus populaire est le Programme d'apprentissage pour les sportifs sur la santé et l'antidopage (ALPHA).

Un autre projet, qui a progressé de manière substantielle depuis notre dernière rencontre, c'est l'éducation fondée sur les valeurs. C'est un excellent exemple de collaboration entre le Mouvement sportif et l'éducation, puisque c'est un cours qu'on peut utiliser. Le partenariat est composé de cinq autres membres incluant l'AMA, le CIO, le Comité international paralympique (CIP), l'UNESCO, le comité de l'UNESCO pour le franc-jeu et également la Commission des sports et de l'éducation. Nous voulons appuyer l'inclusion, le respect et l'égalité dans toutes les salles de classe, où que ce soit dans le monde. Les professeurs de sport offrent déjà ces programmes par le biais de leurs activités. La rétroaction reçue est associée à ce projet pilote qui a été mené dans treize pays dans le monde, avec 215 enseignants (par le biais des réseaux associés à l'UNESCO). Cette rétroaction a été positive et la version finale sera lancée lors de la Conférence des parties de l'UNESCO à la fin du mois d'octobre. Monsieur le Président, ceci conclut le rapport Éducation.

LE PRÉSIDENT : Merci. Des questions? Monsieur le ministre Rodrigues, vous avez la parole.

M. RODRIGUES : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais parler de cette norme de l'éducation. Je suis ministre de l'Éducation au Portugal. Je pense que dans notre système éducatif, lorsqu'on parle d'antidopage dans le sport. Nous avons une certaine discipline en matière de sport à l'école et d'éducation physique. Dans ce cadre-là, nous devrions collaborer de très près avec nos collègues au niveau de l'enseignement primaire et secondaire pour essayer d'introduire toutes les questions qui intéressent le dopage et la lutte contre le dopage et ceci, à tous les paliers de l'enseignement. Il est important d'introduire ce sujet tôt. Nous le faisons au Portugal, d'ailleurs, parce que nous voulons inclure, par exemple, dans les études de philosophie, les questions portant sur la lutte

contre le dopage. Mais nous savons que nous devons agir de façon préventive et prophylactique et que nous devons éduquer les générations montantes de sportifs et pas simplement les sportifs de haut niveau (les sportifs de compétition), mais toutes les personnes qui vont pratiquer des sports ou des activités physiques au courant de leur vie.

Pour faire marche arrière un tout petit peu, nous avons parlé de la recherche et de l'importance de la recherche, pas purement par rapport aux sciences physiques ou aux sciences chimiques, naturelles, etc. Cela est important également dans le cadre de l'interaction avec les sciences humaines et les sciences sociales. J'appuie l'initiative qui a été lancée au Canada avec l'Université de Sherbrooke, mais je pense que nous devons aller plus loin. Nous devons interagir, nous devons faire cause commune avec les universités de par le monde. Nous savons que certaines universités de très grande renommée veulent participer à la recherche dans ce domaine et nous devons nous en servir, en profiter de façon positive. Nous devons essayer de les faire embarquer dans notre bateau, parce que ce sont elles qui défendront également la lutte contre le dopage. Cela dit, je pense que la plupart des membres présents ici ont des contacts internationaux et multilatéraux. Certains ont la capacité de financer la science et la recherche (par exemple, ceux qui représentent l'Union européenne). Nous sommes présents au moins tous les six mois; tous les ministres des Sports se réunissent avec les commissaires responsables de ce dossier. Et en même temps, nous avons la possibilité d'établir des liens forts avec la Commission, qui a les programmes-cadres et qui peut investir des millions de dollars dans la recherche. Nous savons qu'il n'y a parfois pas assez d'argent pour la recherche, mais il s'agit d'une lutte que nous devons mener de front. Nous devons démontrer, à l'aide de recherches et avec la collaboration du monde universitaire, des entreprises, du domaine de la santé publique et des ministres de la Santé, qu'il s'agit d'un domaine fondamental, si nous voulons sauvegarder les générations futures de sportifs, hommes et femmes, et afin d'avoir la capacité d'affronter vraiment ceux qui s'adonnent au dopage dans la société. Comme je l'ai dit, une éducation de niveau primaire et secondaire est essentielle, et également au niveau des études supérieures. Et ceci devrait porter l'empreinte du travail de l'AMA. La plupart des pays du monde et la plupart des jeunes dans le monde reconnaissent le signe de l'AMA, et ils savent que la lutte est menée contre le dopage. Mais ils ne savent peut-être pas tout ce que nous réalisons. Nous en sommes conscients. Mais nous devons être cohérents, conséquents, et nous devons faire avancer ce dossier à l'interne, dans nos gouvernements et sur le plan multilatéral, et ceci pour lancer un mouvement positif, visant à promouvoir à la fois l'AMA et le travail que nous effectuons ici aujourd'hui. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, Monsieur le Ministre. En fait, nous avons quelques subventions pour la recherche dans les sciences sociales, mais tout ce que vous avez dit est très convaincant et votre expertise et votre enthousiasme sont fort bien accueillis. Richard, est-ce que vous voulez contribuer?

LE DR. BUDGETT : Je voulais simplement faire suite aux commentaires, comme vous l'avez déjà fait. Pour ce qui est de la priorité accordée à la recherche, je pense qu'il faut mettre l'accent sur les données probantes, pour voir quelle forme d'éducation est la plus efficace et quand elle est plus efficace, de manière à ce que nous puissions réduire la prévalence du dopage. Je sais qu'il y a des fonds dédiés à la recherche ou des recherches spécialisées en la matière; peut-être qu'on pourrait nous faire un bref rapport à ce sujet?

M. DIAZ : Merci, Monsieur le Président. Nous appuyons la proposition du ministre de l'Éducation du Portugal. Du côté des autorités publiques, de façon générale, nous voudrions exprimer notre réaction favorable à cette initiative, parce que l'éducation est la pierre angulaire de la sauvegarde des sports. Félicitations à Edwin et aux autres membres du Comité Éducation. Nous félicitons également Catherine, responsable du département, ainsi que Tony, qui travaillent d'arrache-pied pour appuyer le Comité Éducation dans ce dossier. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT : Merci à vous. Est-ce que quelqu'un d'autre désire intervenir? Madame la Ministre.

MME. MOHAMED : Merci beaucoup. Je tiens à remercier la présentatrice de ce dossier et me faire l'écho de l'appui qui a été exprimé, notamment de la part du ministre du Portugal. Dans mon pays, nous avons un programme d'enseignement qui met l'accent sur le perfectionnement des talents. Nous intégrons très lentement, mais progressivement, tous ces Standards dans le système d'éducation. Nous avons lancé l'éducation fondée sur les valeurs au niveau primaire, en partenariat avec notre institut pour le développement des programmes de cours, pour instiller les valeurs positives de l'esprit du sport aux jeunes. Nous pensons que plus tôt nous intervenons, mieux cela vaut pour assurer la pérennité des Standards. Tout ceci, évidemment, dans le cadre de notre lutte contre le dopage. Nous devons veiller à pleinement intégrer ces Standards et ces valeurs dans notre système d'enseignement.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Madame la ministre de l'Afrique du Sud.

MME. XASA : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je voudrais moi aussi me faire l'écho de ceux qui se sont exprimés en faveur de cet environnement qui vise davantage de collaboration, notamment avec les gouvernements. En Afrique du Sud, par exemple, nous avons un mémoire d'entente qui a été signé, permettant d'intégrer nos efforts, de manière à faire comprendre qu'il s'agit d'un dossier d'importance sociétal et que cela peut promouvoir l'inclusion et sensibiliser à l'importance de ces dossiers, même chez les enfants en très bas âge. Pour nous, cela veut dire que nous devons tous promouvoir la valeur d'une intervention précoce et les valeurs du franc-jeu que nous représentons à titre d'organisation. Nous voudrions poser une question, pour voir notamment dans quelle mesure les programmes qui existent actuellement peuvent être offerts dans tous les coins des régions, afin de mieux coordonner les efforts des uns et des autres. En effet, nous sommes en train de donner suite à un dossier en particulier, en collaboration avec les instances internationales, pour voir comment nous pouvons favoriser cette sensibilisation. Lorsque nous parlons de sportifs propres, nous voulons aller de l'avant avec cette attitude et il n'est pas possible, à un moment donné, de renverser la vapeur et de défaire tout le travail qui a été fait. Dans quelle mesure l'AMA pourrait-elle expliquer clairement le rôle que pourrait jouer ce programme, tout en interagissant, en collaborant avec des instances mondiales?

LE PRÉSIDENT : Très bien, merci beaucoup. Catherine, des questions très intéressantes. Voulez-vous y répondre?

MME. MACLEAN : Oui, merci, Monsieur le Président. Merci à ceux qui sont intervenus. J'ai entendu deux questions. Je me tourne vers Tony Cunningham, notre directeur principal d'Éducation, pour y répondre. Il est l'auteur principal du Standard et il est responsable du programme de recherche en sciences sociales. Il a beaucoup de connaissances et d'expérience en la matière.

LE PRÉSIDENT : Tony, la première question venait de Richard et sa question portait sur un apport plus important de recherche (la recherche aurait un plus grand rôle en enseignement).

M. CUNNINGHAM : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Merci de me donner la parole. Pour ce qui est des données probantes et des programmes de recherche que nous avons, en plus de nos programmes de subventions normaux des sciences sociales, on nous a également accordé un financement de la part du CIO pour effectuer des projets de recherche spéciaux. L'une des priorités les plus importantes qui a été déterminée il y a un an et demi portait sur les lanceurs d'alerte, le projet d'appui aux lanceurs d'alerte et le développement d'une politique en la matière. Trois projets ont été identifiés, qui sont

maintenant sur le point d'être terminés. Pour le reste du fonds, il sera consacré à diverses priorités, qui seront examinées par le Comité Éducation et par le Comité de recherche en sciences sociales.

Pour ce qui est des données probantes en matière d'éducation, elles sont assez robustes, puisque nous voyons ce qui se passe lorsque nous éduquons les gens, lorsque nous enseignons les bonnes valeurs (plus les bonnes valeurs sont fortes, moins il y a risque de dopage). Cela est vrai particulièrement chez les personnes qui ne connaissent pas forcément bien les règles. Là où il y a des carences ou des lacunes, nous ne savons pas à quel moment, à quel point intervenir et quel message véhiculer à chaque étape. Nous allons mettre l'accent là-dessus à l'avenir. D'ailleurs, nous avons lancé un appel ouvert de propositions cette année, un appel mondial, d'ailleurs, de la part de toute université, où qu'elle se trouve, pour soumettre une demande à notre programme. C'est affiché sur notre site Web. Nous vous encourageons, si vous avez des liens avec telle ou telle université, à l'inviter à soumettre une demande.

Notre priorité principale en matière de sciences sociales consiste actuellement à examiner les interventions qui répondent aux questions que vous avez posées, Richard; à savoir, déterminer la façon la plus efficace d'éduquer les jeunes. Nous savons lorsqu'ils sont les plus vulnérables : c'est lorsqu'ils sont blessés ou lorsqu'ils ne se qualifient pas, par exemple, à une équipe olympique. Nous devons donc voir quel est le bon message à leur faire parvenir à ces moments de vulnérabilité en particulier. Et qu'en est-il de la deuxième question?

MME. MACLEAN : Si j'ai bien compris la deuxième question, il s'agit de demander à l'AMA de développer ses programmes de manière à rejoindre tous les coins du monde ou davantage de régions dans le monde. Est-ce que j'ai bien interprété votre question? Merci. Tony.

M. CUNNINGHAM : Merci d'avoir posé cette question. C'est précisément l'un des défis qui se présentent à nous : comment joindre tous les sportifs? Ça, c'est le premier défi. Deuxièmement, les joindre, c'est une chose, mais comment est-ce qu'on peut les amener à nous écouter? Cela établit un lien avec ce que nous faisons dans le domaine de la recherche. Nous savons que nous avons un modèle sur la façon de contrôler tout le monde, partout. On a mis la priorité sur le contrôle du dopage, mais maintenant, c'est l'éducation qui doit rattraper son retard. Nous n'avons pas l'équivalent des agents de contrôle du dopage en éducation; nous savons qu'il y en a un grand nombre qui peut faire subir un contrôle à tous les sportifs, à tous les moments. Mais nous n'avons pas le même éventail d'intervenants en matière d'éducation. La question est donc de savoir comment nous pouvons former les gens et les accréditer pour qu'ils véhiculent ces messages et qu'ils s'assurent que les sportifs sont éduqués de la bonne façon. Pour cela, il nous faut créer un cadre dans lequel nous définissons ce qu'est un éducateur de qualité (en précisant les compétences que ces agents devraient acquérir avant de pouvoir faire la formation). Tout cela pourrait se faire dans le cadre du système antidopage. Nous avons des organisations nationales et régionales de lutte contre le dopage, mais nous avons également le cadre des autorités publiques, qui nous permet de regarder la démarche « formation des formateurs » (« train the trainer »). C'est ce que nous faisons. Nous voulons en effet avoir des éducateurs, au même titre que nous avons des agents de contrôle. Nous voulons pouvoir éduquer tous les sportifs à tout moment, partout dans le monde. Alors, nous vous invitons à nous envoyer vos conseils, vos avis, vos suggestions. Comme je vous l'ai dit, l'éducation a du rattrapage à faire, donc nous allons examiner tous ces sujets dans les années à venir.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Merci, Tony, merci, Catherine. Pour vous montrer à quel point nous sommes enthousiastes par rapport à cela, nous avons Amanda Hudson, la nouvelle directrice de l'Éducation, qui entrera bientôt en fonctions et ajoutera énormément à la qualité de l'équipe de l'AMA. Merci beaucoup, encore une fois.

DÉCISION

Il est pris note du rapport Éducation.

9. Science et médecine

– 9.1 Rapport du président du Comité Santé, médecine et recherche

LE PRÉSIDENT : Ugur, vous avez été très patient. Maintenant, le Comité Santé, médecine et recherche.

LE PROFESSEUR ERDENER : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais mettre en lumière certains points importants et récents, en plus du rapport complet que vous trouvez déjà dans votre dossier sur le volet Santé, médecine et recherche.

Hier, lors d'un discours devant le Comité exécutif, j'ai fait rapport sur les nouveaux projets de recherche dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), à des fins d'approbation future. Nous sommes d'avis qu'il est important pour l'AMA d'explorer le potentiel de l'IA dans le domaine de la lutte contre le dopage sur le plan technique, mais également sur le plan de ses retombées éthiques et sociales. Ce programme, en effet, est un bel exemple de collaboration, puisqu'il a été créé de concert avec le Fonds de recherche du Québec.

Ensuite, j'aimerais aborder l'investissement en recherche. Et à ce propos, j'aimerais attirer votre attention sur le véritable risque que court l'AMA, avec les faibles investissements accordés à la recherche dans le budget de l'an prochain, ce qui a des retombées négatives sur notre possibilité de développer des tests novateurs à l'avenir. Je vous invite tous, collectivement, à chercher des solutions afin de trouver des fonds plus importants pour la recherche et ceci, dès 2020.

Le projet de la liste des substances interdites pour 2020 a été présenté le 1^{er} mai à des fins de consultation et vous aurez jusqu'au 12 juillet pour soumettre vos commentaires; après quoi, le groupe d'experts de la liste s'y attardera, ainsi que le groupe d'experts du Comité Santé, médecine et recherche à sa réunion du mois d'août, avant d'être approuvé le 23 septembre par le Comité exécutif. Comme d'habitude, l'objectif principal sera de publier la nouvelle version de la liste des substances interdites avant le 1^{er} octobre.

Monsieur le Président, mes collègues, Olivier et Alan, se feront un plaisir de répondre à vos questions concernant le rapport du service Science et médecine.

LE PRÉSIDENT : Merci. Si vous avez des questions, vous pouvez les adresser à Ugur ou à Olivier Rabin. Madame la Ministre.

MME. UKISHIMA : Merci. Je vais parler en japonais. Merci beaucoup de ce rapport. Il y a une chose que je voudrais dire à ce propos : nous avons connu un cas au Japon où il y a eu suspension provisoire d'un sportif. Il a été déterminé qu'une VRAD avait eu lieu. Son record a donc été disqualifié. Cette situation venait du fait qu'il avait pris un médicament prescrit qui était contaminé avec une substance interdite. Ceci a été déclenché par de l'information venant des ministères compétents (les ministères de la Santé, du Travail et du Bien-être). Ces deux ministères, Santé et Travail, ont donc demandé aux compagnies pharmaceutiques d'enquêter sur la cause première de la contamination. On a constaté que la contamination avec cette substance interdite avait eu lieu dans le processus de

fabrication de la matière première de cette substance, en Inde. Et en même temps, le niveau de contamination était très faible et ne présentait aucun risque pour la santé et était donc permis dans le cadre des Standards internationaux sur le contrôle de qualité des produits pharmaceutiques. Nous aimerions remercier l'AMA de sa réponse et de son intervention rapides (parce que le dossier a déjà été pris en main). Et nous espérons que des efforts seront maintenus pour trouver une solution à ce problème. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci à vous. Y a-t-il autre chose? Monsieur le Ministre Rodrigues, nous pourrions peut-être aborder votre question sur les laboratoires. Sinon, puisqu'il n'est pas présent, nous devrions passer à autre chose.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité Santé, médecine et recherche.

10. Code mondial antidopage

– 10.1 Révision du Code mondial antidopage

LE PRÉSIDENT : Nous passons maintenant au deuxième grand secteur d'activités. On a parlé de la gouvernance, du travail qu'il faut y faire; nous sommes à la fin d'une période où il faut revoir le Code mondial antidopage ainsi que tous les Standards internationaux connexes. C'est une entreprise énorme. C'est ce que nous devons faire maintenant. C'est le point 10.1 de votre document. Je passe la parole à Julien Sieveking, qui passera ensuite la parole à Rich Young.

M. SIEVEKING : Merci, Monsieur le Président. Depuis le début de ce processus de révision, nous avons fait beaucoup de chemin. Nous venons de terminer la troisième phase de consultation. Cette troisième phase a permis de mettre en lumière les mêmes éléments que dans les phases antérieures. Il y a eu une très grande participation de la plupart des gens. Nous avons reçu plus de 60 soumissions et 200 pages de commentaires. Nous voulons remercier toutes les parties prenantes de leur participation et de la qualité des commentaires reçus. Les commentaires étaient très détaillés – très complexes dans certains cas –, mais ils ont été très utiles. Ils nous ont beaucoup aidés à revoir le Code, à le réviser et à l'améliorer encore plus. Comme nous l'avons dit tout à fait au début de ces démarches, le Code actuel est déjà un bon document, un document solide qui fonctionne bien et qui a permis de constituer une bonne jurisprudence. Il n'est donc pas nécessaire de réinventer la roue. Il s'agit simplement d'adapter ce document au milieu de travail actuel. C'est ce que nous avons fait. Nous pouvons affirmer que nous avons un document qui est vraiment à la pointe de l'art et qui profitera à toutes les parties prenantes.

Avant de donner la parole à Rich, qui va présenter un résumé des modifications, je dirais qu'il n'y aura pas d'autre phase de consultation concernant ce Code; mais ça ne veut pas dire que le document va rester en l'état, car nous allons certainement recevoir d'autres commentaires et peut-être quelques directives de votre part (comme l'ont laissé entendre certains commentaires du Comité exécutif hier), car c'est ce Comité exécutif qui est le maître d'œuvre. Nous proposons de soumettre la version finale en septembre, une fois que nous aurons reçu vos commentaires et considérations. Nous avons posé quelques questions concernant le changement au juge Costa, pour nous assurer que les changements proposés soient conformes aux autres documents et aux principes des droits de la personne.

M. YOUNG : Merci, Julien. J'aimerais faire deux commentaires en guise d'introduction assez rapide à ce Code. Le Code est un document très long et complexe. J'en suis désolé. Mais si vous voulez avoir une harmonisation des résultats, c'est nécessaire qu'il en soit ainsi. Le Code a déjà été testé, notamment dans des poursuites et des instances juridiques au quotidien. Le commentaire le plus courant reçu dans tout ce processus de rédaction est sur le modèle de : nous avons une affaire en cours où les avocats ont dit qu'il y avait une

lacune (ou une incohérence) dans le Code qui a permis d'arriver à la conclusion qu'il n'y avait pas eu violation des règlements antidopage, d'où une réduction de la sanction. On a dépensé beaucoup de temps et d'argent pour en arriver là. On nous a posé la question suivante : « Est-ce que vous ne pourriez pas ajouter un texte dans le Code pour éliminer les ambiguïtés, pour remplir et combler les lacunes? » On a réfléchi à tout cela, on s'est dit qu'on n'avait pas pensé que ce serait un problème, et ça a été un problème pour vous (ça peut poser problème ailleurs). Peut-être qu'effectivement, ça vaudrait la peine d'ajouter ce texte supplémentaire. Dans la mesure où l'on ajoute du texte, oui, on peut peut-être dire que cela rend le Code plus complexe, mais d'un autre côté, ça nous permet peut-être de mieux harmoniser les choses, en évitant les ambiguïtés et en évitant les échappatoires. Deuxième observation qui nous a été faite. Voilà comment vous aider à comprendre les changements au Code : vous pouvez regarder ces lignes rouges et là, ça donne essentiellement quelque 200 changements, surtout de nature technique, du genre mentionné. On vous a soumis également un texte sommaire des changements principaux pour expliquer un peu les grands changements. Au cours de cette présentation, je vais probablement toucher à treize sujets différents. Si j'étais à votre place, ce serait le genre de choses que j'aimerais savoir, au cas où l'un de vous poserait des questions là-dessus.

Alors, les premiers changements : les changements touchant la manipulation et la falsification. Trois points. Dans ce tout, nous avons les descriptions de ce que peut représenter cette falsification à l'intérieur d'une même définition. C'est le premier point. Deuxième point : les conduites frauduleuses pendant le processus de traitement de résultats – il s'agit d'une falsification ou alors d'une violation distincte. Troisièmement, la période normale d'inadmissibilité pour falsification est de quatre ans, mais en examinant les cas qui se sont présentés, on a vu qu'il peut y avoir des cas exceptionnels, des faits particuliers qui pourraient justifier que l'on ramène à deux ans cette période d'inadmissibilité. Je peux vous assurer du fait que ça ne veut pas dire que l'on prend plus à la légère les problèmes de falsification. Mais en se basant sur les faits, on sait qu'on peut perdre complètement une cause si le juge ne se sent pas enclin à une suspension de quatre ans. On ajoute une infraction, celle de tentative de complicité. On voit qu'il existe une tentative d'utilisation, une tentative de vente, donc il doit y avoir une tentative de complicité.

Les laboratoires et les organisations antidopage (OAD) ont toujours respecté des Standards internationaux et dans ces cas-là, on considérerait que leur conduite était tout à fait justifiée, qu'il ne pouvait pas y avoir de contestation. Mais si ce n'est pas le cas, il est de leur responsabilité d'assumer le fardeau et de prouver que leur conduite n'a pas entraîné une violation du Code. Autre règle : on parle de gestion des résultats et de la façon dont les laboratoires travaillent, mais ce n'est pas pour considérer que l'on peut évaluer comme argument qu'on a respecté les règlements en matière d'éducation. Autre point qu'il est très important de comprendre, c'est qu'une organisation antidopage a pour responsabilité de dire au sportif qu'il peut aller assister à l'ouverture de l'échantillon B pour s'assurer que personne n'a manipulé ce flacon. Quelques fois, il y a eu un moment où, par erreur, le sportif n'a pas eu cet avis, n'a pas pu assister à l'ouverture ou n'a pas été là quand on a remis cet avis. C'est une erreur qui peut être corrigée en ayant un observateur indépendant présent pour confirmer des choses – pour confirmer qu'effectivement l'échantillon n'avait pas fait l'objet d'une manipulation frauduleuse.

À l'article 8, qui traite des auditions, il est clair que ce jury, ce panel, doit être indépendant. C'est le panel d'intervention de première instance. À l'article 13, il est prévu que le panel, l'instance d'appel (le Tribunal arbitral du sport [TAS] ou autre), doit avoir une indépendance institutionnelle. Dans le résumé des changements, on donne quelques descriptions de ce qui est entendu ici.

Dans les ébauches précédentes, on avait créé une catégorie intitulée « personnes protégées » (les jeunes, les sportifs de type récréatif et les sportifs ayant un handicap

mental). Deux changements ont été apportés à cet article : d'abord, les personnes protégées bénéficient d'une certaine souplesse dans l'établissement de sanctions. Lorsqu'il est établi qu'il y a eu infraction de leur part, la décision n'est pas obligatoirement publique. Dans la définition de « personnes protégées », nous avons exclu les sportifs d'élite de 16 à 17 ans, qui sont traités comme tous les autres sportifs d'élite. D'après les parties prenantes, ces jeunes de 16 à 17 ans, qu'ils soient d'élite ou non, devraient jouir de cette disposition de protection que représente la non-obligation de divulgation. Nous avons dit que nous étions d'accord – nous avons accepté. Dans la deuxième ébauche, nous avons les fédérations internationales et les organisations internationales antidopage (OIAD) qui pouvaient définir les personnes qui pouvaient être considérées comme appartenant à la catégorie « sportif non professionnel » (de type récréatif). Ça peut changer d'un pays à l'autre, donc nous avons laissé cette définition aux soins des organisations antidopage (OAD). Mais de notre côté, il y a un plafond concernant les personnes qui font partie des groupes ciblés et qui ont fait partie de compétitions internationales au cours des cinq dernières années.

Les substances visées : l'essentiel de cet article a été très bien reçu par les parties prenantes. On a beaucoup discuté des détails, mais on a décidé de laisser cet article en l'état, tel qu'il apparaissait dans la deuxième ébauche, avec une exception : si vous vous souvenez, dans d'autres parties du Code, si vous avez une substance non spécifiée et que vous l'utilisez de façon intentionnelle, c'est une sanction de quatre ans automatiquement. Si vous pouvez établir que vous ne l'avez pas utilisée de façon intentionnelle, la sanction est de deux ans. Oui, mais ça ne correspond pas parfaitement au mode d'utilisation de la cocaïne ou d'autres substances – oui, vous aviez bien l'intention de l'utiliser, mais ça n'a rien apporté du point de vue de l'amélioration de votre rendement. Même l'utilisation de substances en compétition peut être telle que le sportif peut prouver que ça n'a rien à voir avec sa performance dans le sport, et là, sa sanction serait de deux ans.

Ce n'est pas tellement un changement, mais il est important de comprendre la précision et les éclaircissements apportés. La tâche de l'AMA est de veiller à l'harmonisation dans la mise en œuvre et l'application du Code. De ce fait, s'il en est ainsi que l'OAD et le sportif peuvent s'entendre sur une façon de résoudre le problème pour que le sportif soit conforme au Code (et que l'AMA est effectivement d'avis que c'est conforme au Code), l'affaire est close et réglée. Il existe un certain nombre de pays où les régimes antidopage ne permettent pas à l'OAD de seulement recommander une sanction à un tribunal, à un jury. Dans ce cas-là, ce sont les sanctions prévues dans le pays qui s'appliqueront.

À l'article 10.9, il y a une règle qui prévoit les conséquences des violations multiples. Nous avons traité des problèmes les plus apparents qui nous avaient été soulignés lors de la première et de la deuxième version. Nous avons apporté quelques changements ici, car la formule qui permet de calculer la sanction pour une deuxième violation était disproportionnée. On a essayé de voir quelle était la violation qui s'était présentée dans un premier temps. On essaie de trouver une formule qui soit plus proportionnelle. C'est ce qui est expliqué dans le résumé de la troisième version. Si vous le souhaitez, je pourrais rappeler tout cela.

Considérez ce cliché simplement comme une source d'information. Ce qu'on a fait, c'est qu'on a pris le Code, en indiquant les paragraphes à consulter pour avoir des réponses à ses questions. Si vous faites cela, ça me permettra de gagner du temps dans ma présentation.

Ça a toujours été le cas, que les organisations sportives aient le droit d'imposer des mesures disciplinaires à leurs membres et le Code n'exclut pas cette possibilité. En discutant de ce droit (compte tenu de l'obligation des organisations sportives de faire en sorte que leurs membres adoptent des règles conformes au Code et de prendre les mesures nécessaires lorsqu'elles constatent que ce n'est pas conforme au Code), ça ne veut pas

dire que les organisations sportives ont pour obligation de surveiller tous leurs membres. C'est quelque chose qui a été établi très clairement dans la dernière version.

Il ne s'agit pas ici d'un sujet controversé ou contesté. Essentiellement, les ONAD ne devraient pas avoir de personnes qui siègent à leur conseil (des dirigeants ou des administrateurs) et qui sont également membres des équipes de direction d'organisations sportives ou qui travaillent au niveau des ministères. On s'est vu poser des questions, à savoir : « C'est-à-dire qu'une ONAD ne peut pas être un fournisseur de services pour une fédération internationale ou une organisation responsable de grandes manifestations? » On a répondu que non, ce n'est pas de cela qu'il s'agit, et on a ajouté un commentaire pour clarifier le tout.

En vertu du Code actuel, les seules personnes qui doivent accepter d'être liées par le Code sont les sportifs et leur entourage. Mais un instant! Qu'en est-il d'un directeur, d'un administrateur ou d'une personne qui occupe un poste élevé au niveau d'une organisation sportive, qui ne cadre pas dans cette définition de l'entourage du sportif? Ne devraient-ils pas être assujettis aux règles du Code? Et qu'en est-il des personnes au niveau de cette organisation sportive, qui sont responsables du contrôle du dopage? Ne devraient-elles pas être assujetties aux règles du Code? C'est ce que vise cet article.

Il y a eu un certain nombre de cas où on dit que les signataires ne peuvent pas mettre de l'avant leur propre violation des règles antidopage (VRAD) ou leurs propres conséquences en cas de violation des règles antidopage. Ce sont des cas tout à fait justifiés, et ça peut être une bonne idée. Mais ce commentaire établit clairement qu'on n'empêche pas les signataires d'avoir un code de conduite avec des conséquences qui ne sont pas des VRAD ou des conséquences antidopage. Un exemple : une organisation qui est intéressée à protéger sa marque pourrait avoir une politique « pas d'aiguilles » en compétition, parce que ça rejaillit très négativement sur ses membres.

Dernier point : l'une des questions qui nous a été posée par un certain nombre de parties prenantes est la suivante : « Pourquoi est-ce que l'AMA n'est pas décrite comme un signataire du Code? Le Code ne devrait-il pas s'appliquer à l'AMA également? » La réponse est : absolument, le Code s'applique également à l'AMA. En fait, il y a une partie du Code où on parle des rôles et des responsabilités de l'AMA. Mais le travail de l'AMA est d'appliquer les règles et de veiller à ce que les signataires soient conformes. Elle ne peut pas s'occuper de sa propre conformité. L'AMA n'est pas signataire, mais le Code a été amendé pour prévoir que par déclaration de ce Conseil de fondation, l'AMA conviendra d'être liée par les rôles et les responsabilités qui lui sont édictés en vertu du Code. Ceci met un terme à ma présentation. Je serai ravi de répondre à vos questions, et Julien aussi.

LE PRÉSIDENT : Merci, Rich. Voilà, c'étaient les changements les plus récents. Je suis impressionné par toutes les contributions que vous avez reçues, Rich et Julien. Je soupçonne qu'un grand nombre de ces contributions émanent de vos propres experts techniques, ceux des fédérations et des ONAD. C'est extrêmement encourageant. Le juge Costa a dit que l'une des raisons pour lesquelles le Code est accepté de façon aussi universelle, c'est justement en raison de la qualité du processus de consultation qui l'accompagne, une fois tous les six ans. Alors, des questions à poser à Rich et à Julien? Marcos.

M. DIAZ : Oui, merci, Monsieur le Président. J'aimerais remercier Richard pour sa présentation et au nom des autorités publiques, j'aimerais encore une fois attirer l'attention sur l'équipe de l'AMA qui a procédé à la révision du Code. L'article 22 : la version actuelle montre bien qu'il exprime l'attente qui est imposée aux gouvernements et qui va au-delà des dispositions de la Convention. Ça a été rédigé comme étant des attentes, mais nous pensons que ça pourrait tout de même semer la confusion. Alors, nous aimerions que Julien, Rich et leur équipe, dans le cadre de ce processus de révision, revoient cet aspect

de l'article 22. Également, encore une fois, comme nous l'avons fait hier lors de la réunion du Comité exécutif, nous aimerions demander à l'équipe de direction d'organiser une rencontre multidisciplinaire avant la fin de ce processus (nous espérons avant septembre, dans la mesure du possible), pour que nous puissions analyser et partager les propositions des différentes parties prenantes – amendements et observations relativement au Code. Ça serait très utile pour nous, à titre d'autorités publiques, de cerner l'avis de tout un chacun et de faire part de notre avis.

LE PRÉSIDENT : Autre intervention?

M. MUYTERS : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, au nom de l'Union européenne, j'aimerais exprimer notre compréhension du raisonnement qui sous-tend cette proposition. Je dois dire que ce qui se retrouve à l'article 22 n'est pas conforme aux obligations des États parties, en vertu de la Convention internationale de l'UNESCO, en ce qui a trait à la lutte contre le dopage. Et cela impose donc des attentes non réalistes vis-à-vis des gouvernements. Je demanderais que cet article soit réécrit, surtout les alinéas 3 et 4, parce que le Code est assujéti à un processus de surveillance strict et les gouvernements ne sont pas des signataires du Code. L'Europe m'a demandé d'inviter l'AMA à s'engager encore une fois auprès du Conseil de l'Europe pour s'assurer qu'il y a compatibilité entre le Code et la Convention européenne des droits de l'homme. Également, nous aimerions appuyer la proposition que l'AMA organise, avant l'adoption du nouveau Code, une consultation multipartite, où les autorités publiques et le Mouvement pourraient participer ensemble. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT : Merci, Monsieur le Ministre. Ingmar?

M. DE VOS : Oui, Monsieur le Président. Chers collègues, merci beaucoup pour cette présentation et j'aimerais également exprimer, au nom du Mouvement olympique, notre appréciation pour le travail important qui a été fait dans ce domaine. Nous appuyons également l'idée proposée par mon collègue Diaz, c'est-à-dire la création de ce groupe multidisciplinaire qui réviserait le Code avant la rencontre de septembre. Nous avons de plus quelques commentaires généraux sur ce processus de révision du Code. Des inquiétudes demeurent (et je sais que ça a été mentionné, mais il faut le répéter) par rapport au nombre accru de réglementations et à la complexité qui existe entre le Code et les Standards internationaux. Pour nous, des principes obligatoires et des processus non techniques devraient être inclus dans le Code, et non pas dans les Standards. Le Code doit demeurer applicable de manière universelle et il faut empêcher ou prévenir trop de complexité pour faciliter l'application des règles. À cet égard, je suggère qu'il ne faut pas oublier que ce Code s'applique à des personnes et à des organisations dont la langue maternelle n'est pas l'anglais. Dans la mesure du possible, essayons de simplifier la langue utilisée.

L'extraterritorialité de certaines lois nationales doit être abordée.

Pour ce qui est de l'expansion de la portée des personnes liées par le Code, nous le comprenons. Par contre, soyons prudents quant au risque que ça ne puisse pas être appliqué sur un même pied d'égalité dans tous les pays, en raison de lois nationales qui affaibliraient le système, plutôt que de le renforcer.

Nous constatons que c'est maintenant l'obligation des signataires de prendre des mesures en vertu de leurs propres règles, par rapport aux instances sportives qui sont sous leur autorité. Mais nous sommes ravis de savoir que c'est le rôle et la responsabilité de l'AMA de surveiller la conformité au Code.

Comme je l'ai dit, nous avons très hâte à la création de ce groupe et à cette consultation multidisciplinaire; nous alimenterons ce processus de nos commentaires.

LE PRÉSIDENT : Merci, Ingmar, d'autres intervenants? Ce sont des questions de qualité. Qui veut y répondre, Julien ou Rich?

M. SIEVEKING : Je vais commencer et je donnerai ensuite la parole à Rich. En ce qui a trait à l'article 22, j'ai pris bonne note des préoccupations exprimées. J'aimerais vous rappeler ce que j'ai dit hier : l'AMA considère qu'il est important de mentionner encore une fois que cet article 22, son intention, depuis la toute première version du Code, c'était une liste de domaines possibles où les gouvernements qui n'ont aucune obligation en vertu du Code (c'est vrai, je le confirme) pourraient aider les signataires. C'est une liste de souhaits, c'est l'attente des signataires du Code par rapport à ce qu'ils aimeraient voir leur gouvernement faire. Encore une fois, il n'y a pas d'obligation. Je pense que si vous regardez ces changements proposés, ils abordent tous un enjeu bien spécifique identifié lors de la crise russe. Mais nous serions ravis d'en discuter plus avant.

En ce qui a trait à la compatibilité avec la Convention de l'UNESCO, nous en avons discuté en profondeur – Rich l'a fait avec un des membres et il ne pense pas que ces nouvelles dispositions pourraient aller à l'encontre de quelle que disposition de l'UNESCO que ce soit. Bien sûr, on pourrait y revenir si vous le souhaitez.

Pour ce qui est des droits de la personne, nous sommes en contact avec le juge Costa. Nous avons prévu une rencontre avec un avocat sur la base des changements proposés, pour nous assurer que Monsieur Costa puisse revoir le tout et s'assurer que nous allons dans la bonne voie en ce qui a trait aux droits de la personne.

Quant à cette demande de rencontre et de consultation multidisciplinaires pour discuter du Code, nous sommes ouverts à cette suggestion. Depuis deux ans, nous avons organisé des dizaines de rencontres avec les parties prenantes. On a révisé, revu et discuté tous vos commentaires. Je ne pense pas qu'il y ait un domaine de conflits particulier où il n'y ait aucun consensus. Nous serons ravis de discuter davantage, mais il serait bon que vous puissiez clarifier à l'avance les questions plus spécifiques que vous aimeriez nous voir aborder. Ensuite, quant à la complexité des closes, je vais demander à Rich de s'exprimer là-dessus.

M. YOUNG : Merci, Julien. Je commencerai par commenter un compliment, c'est-à-dire la qualité du Code. Je pense que l'on peut dire sans se tromper que le plus gros des choses les plus intelligentes dans le Code venait des parties prenantes, en fait. Lorsque vous demandez au monde entier de donner des commentaires sur un document, de nombreuses très bonnes idées sont exprimées. Dans la mesure où le Code s'est bonifié, s'est amélioré d'une année à l'autre, c'est grâce à vous tous et à vos membres.

L'article 22, maintenant, tel qu'il s'applique aux gouvernements. Je vais réitérer les propos de Julien : l'attente des parties prenantes, l'attente des partenaires, c'est une attente criante des parties prenantes que nous affirmions (ou tout au moins l'espoir que les gouvernements feront quelque chose ou agiront vis-à-vis de ceux qui, dans les ministères des Sports, couvrent ou camouflent ce qui se fait au niveau du dopage). La question qui m'est posée très souvent : « Vous venez de vivre le scandale russe, qu'est-ce qu'il y a dans le Code qui aborde cette situation? » C'est un problème qui concerne les gouvernements, ce n'est pas un problème qui touche le Mouvement sportif, ce qui s'est passé. Et qu'est-ce qu'on a fait pour essayer de régler cela? On ne peut pas donner d'ordres aux gouvernements. Par contre, on peut énoncer des attentes et il n'y a aucun doute qu'il s'agit bel et bien d'une attente de la part des signataires. Après une rencontre de deux jours avec le Conseil de l'Europe, nous avons changé le Code pour retirer l'exigence selon laquelle les personnes ou les fonctionnaires des ministères sont liés par le Code. Et si quelqu'un dans un ministère des sports a dopé des sportifs, ou a camouflé ceci, il ne devrait pas continuer de travailler au ministère des Sports en question. Nous serions ouverts à plus de suggestions sur la question, mais si vous pensez que c'est une attente des parties

prenantes, ça ne peut pas être plus clair : ça ne lie pas les gouvernements. Si vous regardez la Convention de l'UNESCO, ce que nous faisons concorde avec la Convention de l'UNESCO. La Convention parle du fait que les États parties vont adopter des mesures qui sont en accord avec les principes du Code, incluant l'utilisation de substances interdites dans le sport. On ne dit pas qu'il faut adopter une règle particulière ou pas.

Le commentaire émanant du Mouvement olympique : oui, absolument. Il est absolument essentiel que nous ayons une conformité entre le Code et les Standards. Ce que nous avons essayé de faire, c'est de nous assurer que les principes les plus importants soient enchâssés dans le Code et que les détails qui ne seraient pas nécessaires dans une procédure qui ferait l'objet d'une poursuite figurent dans les Standards. Si vous regardez les Standards et si vous regardez le Code, s'il y a quoi que ce soit qui, selon vous, se retrouve dans les Standards et devrait se retrouver dans le Code, on vous invite à nous le faire savoir. Je ne voudrais pas non plus rendre le Code plus long, mais s'il s'agit de principes importants et si les parties prenantes pensent qu'on devrait les faire passer des Standards au Code, on le fera, on se penchera sur la question.

Ensuite, qui doit accepter d'être lié par le Code? Cette question a été posée par le Mouvement sportif. Oui, il y a un risque d'un manque de concordance avec certaines lois nationales. Par contre, en ce qui a trait aux sportifs, nous avons cette règle que si un sportif est assujéti à une période de suspension, ce sportif ne peut pas être à l'emploi d'une organisation sportive. Cette règle existe d'ailleurs depuis le premier Code. On n'a jamais eu de problèmes avec une loi nationale. On a eu un avis : en vertu de la loi suisse, ça ne crée pas un problème. Peut-être que dans certains pays, le problème existe, mais évidemment, le mieux est l'ennemi du bien. Je pense que ceci répond à toutes les questions.

LE PRÉSIDENT : Merci, Rich. Je pense qu'effectivement ça clarifie les choses. Vous avez entendu le commentaire de Julien : s'il y a des points précis, s'il vous plait relayez-les à Julien, ce serait très salulaire. Merci, Rich, pour cette position très claire quant à la clause 22. Je sais que c'est extrêmement complexe et nous savons quel est le problème, mais nous n'avons pas nécessairement la solution, alors nous allons faire de notre mieux. De votre côté, je suis sûr que vous allez faire de votre mieux pour offrir ce type de solution. Sur cette base-là, merci, et bonne chance dans la finalisation du Code. Tout cela vous sera soumis à titre de conseil à Katowice, en novembre.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur la révision du Code mondial antidopage.

– **10.2 Révision des standards internationaux**

LE PRÉSIDENT : La deuxième partie, après le Code : nous allons aborder les Standards. Julien, vous êtes responsable de leur examen, de leur révision. Il s'agit d'équipes de rédaction distinctes pour chacun des Standards. Ce n'est pas un seul groupe de personnes qui s'occupe de tous les Standards. Est-ce que vous aimeriez faire le point sur la situation, Julien?

M. SIEVEKING : Merci, Monsieur le Président. Pour les Standards, nous en sommes à la même étape, sauf qu'il n'y a que deux phases de consultation pour les Standards. Au point 10.2 de votre documentation, vous avez une section pour chaque Standard, où on souligne les changements les plus importants apportés à chaque document. Je ne pense pas qu'il faille entrer dans les détails, à moins qu'il n'y ait une question précise. Il y a un responsable de chaque équipe de rédaction dans cette salle qui pourra répondre à votre question. Vous allez constater qu'il y a beaucoup de commentaires reçus des parties prenantes. Également pour les Standards, la participation et le soutien de tous ont été

extrêmement utiles, puisque c'est essentiel pour aller chercher les avis de tout un chacun, relativement à ces documents.

Très brièvement, les deux nouveaux Standards qui ont été créés récemment : le Standard relatif à l'éducation. C'est un excellent document, qui clarifie ce qu'est l'éducation, parce que jusqu'à présent, je dois dire que tout le monde parlait d'éducation (« On a besoin de plus d'éducation »). Et c'était l'un des sujets clés pour toutes les parties prenantes, sans qu'on ait une véritable définition de ce qu'on entendait par éducation et de ce qui constitue un bon programme d'éducation. Tout est maintenant dans ce document. Nous avons également travaillé avec l'équipe de rédaction du Code et l'équipe de l'éducation pour nous assurer que l'article 18 du Code soit dûment reflété et adapté.

Maintenant, le Standard international pour la gestion des résultats : c'est un nouveau standard, étant donné qu'on avait décidé de rédiger ce Standard lors de la consultation pour le premier Code. Il n'y a eu qu'une phase de consultation pour ce Standard. Hier, le Comité exécutif avait accepté l'idée d'ajouter une phase de consultation juste pour ce Standard (sur la gestion des résultats). La date suggérée hier par l'équipe de direction a été acceptée par le Comité exécutif. La deuxième phase de consultation pour le Standard international pour la gestion des résultats se déroulera du 27 mai au 8 juillet. J'espère que nous aurons à ce moment-là la version finale, qui sera déposée au moment de la réunion du Comité exécutif à Tokyo, en septembre.

Olivier, je ne sais pas si vous voulez ajouter un mot là-dessus? C'est le Standard international pour les laboratoires (SIL) qui a été approuvé hier par le Comité exécutif et qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre de cette année. À moins qu'il n'y ait des questions sur ces Standards, ceci mettrait un terme à mon intervention.

LE PRÉSIDENT : Merci. Olivier Rabin. Très brièvement. La raison pour le changement du *calendrier* pour le SIL; pourriez-vous me donner les explications?

LE DR. RABIN : Merci, Monsieur le Président. Récemment, il y a eu des changements majeurs qui ont été apportés aux Standards ISO 2701 (c'est l'organisation internationale pour la standardisation des laboratoires analytiques) qu'il a fallu prendre en compte. Nous voulions également nous assurer que toute l'expérience que nous avons accumulée des suspensions et des révocations de laboratoires pourrait être insérée dans cette nouvelle version du Standard. Ce sont les deux raisons principales pour lesquelles il a fallu ajuster ce SIL. La nouvelle version de ce Standard sera soumise pour approbation à Katowice.

LE PRÉSIDENT : Des questions à poser à Julien sur le travail qui a été effectué sur les autres Standards? Très bien.

M. AL KONBAZ : Merci, Monsieur le Président. Je vais revenir à la question du Code et de la Convention. Nous avons envoyé une lettre à l'AMA et à Monsieur Julien pour souligner, accentuer un certain nombre de points pour lesquels nous voulions avoir plus de discussions. Nous aurons une réunion de la conférence des parties en Roumanie et nous aimerions inviter Monsieur Julien Sieveking et toutes les personnes responsables de la rédaction du Code, pour qu'on ait une discussion à un moment donné. Il serait difficile d'en discuter maintenant, en séance publique, mais peut-être que nous pourrions aborder tous ces points dans cette rencontre à venir. L'écart se creuse de plus en plus avec chaque révision du Code – l'écart avec la Convention se creuse de plus en plus.

LE PRÉSIDENT : Julien, réponse?

M. SIEVEKING : J'en prends bonne note et comme je l'ai dit à Marcellin, à la pause, on va s'assurer d'y être ou de clarifier tous ces points qui sont source d'inquiétude pour vous. Pas de problème.

LE PRÉSIDENT : Avez-vous des questions sur le Code et les Standards?

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les Standards internationaux.

– 10.3 Conformité au Code

10.3.1 Rapport du président du Comité de révision de la conformité

LE PRÉSIDENT : Nous allons commencer par la question de la conformité au Code, le point 10.3.1. Nous entendrons un rapport de Jonathan Taylor, puis nous entendrons un rapport sur la surveillance de la conformité. Je passe la parole à Jonathan.

M. TAYLOR : Merci, Monsieur le Président. Il existe un petit rapport qui vous a été soumis sous l'onglet 10.3.1. Je n'ai pas grand-chose à ajouter, si ce n'est que pour informer le Conseil que le Comité indépendant de révision de la conformité (CRC) a poursuivi sa tâche essentielle, à savoir appuyer et superviser le travail du groupe spécial pour surveiller la conformité (soit par la surveillance, soit par des vérifications). Au point suivant de l'ordre du jour, plus de détails seront donnés. Maintenant, il y a deux points extraordinaires à mentionner : le CRC a demandé à l'équipe de rédaction de vérifier la conformité avec la Convention. L'autre point est la situation particulière de la Russie. Nous avons un autre point à l'ordre du jour pour traiter de cet élément en particulier. À part cela, Monsieur le Président, je suis à votre disposition pour répondre aux questions éventuelles, mais on trouvera les détails voulus dans le rapport.

LE PRÉSIDENT : Avez-vous des questions à propos du rapport que Jonathan a déposé?

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du comité de révision de la conformité.

10.3.2 Programme de surveillance de la conformité au Code

LE PRÉSIDENT : Nous allons maintenant passer au rapport de la surveillance de la conformité.

M. RICKETTS : Merci, Monsieur le Président. Bon après-midi, Mesdames et Messieurs. Vous avez un document dans vos dossiers (le 10.3.2), qui traite de la surveillance de la conformité, préparé par mon collègue Frédéric Donzé. Je vais vous présenter une présentation PowerPoint assez brève, qui comprend des statistiques, un certain nombre d'initiatives ainsi que les progrès réalisés depuis la dernière présentation au Conseil, à Bakou.

Alors, où en sommes-nous aujourd'hui? L'AMA a recours à un certain nombre d'outils pour surveiller la conformité, en particulier le questionnaire de conformité avec le Code. Il s'agit d'un questionnaire en ligne, lancé en février 2012, qui a été envoyé à 270 signataires et qui permet de couvrir la conformité au Code et aux Standards internationaux. Le deuxième élément est le programme d'audit. Il s'agit d'une équipe d'auditeurs, formés par l'AMA, qui rendent visite en petites équipes ou individuellement aux fédérations internationales et aux sièges des organisations nationales antidopage (ONAD) pour discuter des programmes antidopage, en examinant en particulier la qualité de ces programmes avec des questionnaires d'autoévaluation. Cela donne des informations limitées et ces entrevues et ce programme d'audit individualisé viennent apporter le complément voulu.

Maintenant, pour ce qui est du questionnaire, il y a trois paliers pour établir un ordre de priorité. Ce processus de questionnaire a permis d'obtenir quelque 10 500 mesures correctives, qui sont ensuite réparties en trois catégories, avec des échéanciers particuliers. L'échéancier a été très important : trois mois pour apporter les mesures correctives (six mois ou neuf mois).

Si vous regardez le tableau à l'écran, le palier 1 est en violet, et 100 % des signataires de cette catégorie ont déjà appliqué toutes les mesures correctives à la suite de ce questionnaire. Pour les autres mesures correctives, on était à 80 % en novembre 2018 et on est passé à 96 %.

Pour le deuxième palier, la mise en œuvre des mesures correctives : 99 % (2 % de plus qu'en novembre). La mise en œuvre des mesures prioritaires : 59 %, soit une augmentation par rapport aux 32 % notés en novembre.

Pour le troisième palier, en vertu du palier d'établissement des priorités, approuvé par le Comité exécutif jusqu'à avril 2020, l'accent est mis sur le développement et le renforcement des compétences. Des progrès ont été réalisés. Près de 20 % ont déjà mis en œuvre toutes les mesures correctives. On constate qu'on a bien progressé à tous les niveaux.

Pour le programme d'audit, un total de 32 signataires ont fait l'objet d'audits depuis septembre 2016 (vous voyez la ventilation ici à l'écran). Notre plan est d'avoir 19 audits en 2019. Pour le moment, nous en avons eu cinq, et 14 autres restent à faire. Cela fonctionne donc assez bien.

Pour ce qui est des résultats de ces audits, de ces vérifications : 760 mesures correctives ont été identifiées et jusqu'ici, quelque 580 ont été réalisées. L'équipe d'auditeurs est composée de 31 personnes, dont 17 sont des experts internationaux de fédérations internationales, d'ONAD et d'organisations antidopage. Le rapport d'audit, après ces visites, est déposé dans un centre où l'on trouve les questionnaires. Cela permet à tout le monde de stocker en un endroit toutes ces informations et toutes les communications. Les signataires peuvent télécharger ces conclusions pour pouvoir répondre aux attentes et aux recommandations des mesures correctives. C'est un bon processus très efficace.

Maintenant, pour ce qui est des mesures correctives suivant le questionnaire et le programme d'audit, vous trouvez la ventilation ici par palier. C'est surtout dans le troisième groupe qu'on retrouve ces mesures, qui correspondent à la politique d'établissement des priorités, à savoir le développement et le renforcement des compétences. Les organisations régionales s'efforcent d'aider ces organisations à avancer. Quelques bonnes nouvelles : un total de 4 600 mesures ont été mises en œuvre.

Pour ce qui est des développements en matière de conformité, nous avons lancé un nouveau programme de surveillance pour les programmes essentiels et cela concerne essentiellement l'entrée de données dans ADAMS. Les décisions d'exemption doivent également être entrées dans ADAMS pour s'assurer que les signataires effectuent également des tests hors compétition. Il doit y avoir une documentation pour les analyses; il faut examiner les résultats de ces processus pour que les décisions prises soient en conformité. En plus de ces règles, on examine les organisations, celles qui ont été auditées, plutôt que de simplement apporter les mesures correctives et de s'assurer que ça a bien été fait. Il est très important de s'assurer que la conformité se poursuive après que l'on ait eu un rapport des mesures correctives apportées. C'est un programme assez long, qui est là pour combler les lacunes que l'on a encore après l'étape du questionnaire et avec le programme constant. Ça permet de couvrir des éléments essentiels du programme de surveillance qui ont été identifiés.

Nous avons un programme de surveillance d'organismes d'événements majeurs qui sont signataires du Code. Il comprend une version modifiée du questionnaire de conformité, qui sera envoyé à toutes les organisations avant la tenue de ces événements et de ces manifestations majeurs (avec suffisamment de temps laissé pour leur permettre de répondre à ce questionnaire). Les mesures correctives qui feront suite à ce questionnaire devront être observées et analysées pendant toute la tenue de ces événements. Cela sera fait par le biais du programme d'observateurs indépendants, qui est déjà en place.

Pour la conformité, nous aimerions que ce soit une activité tout à fait courante pour les signataires. Le système ADAMS devrait le permettre, dans la mesure où on voudrait automatiser les activités. On voudrait avoir un tableau de bord qui permettra aux signataires de voir où ils en sont, pour s'assurer qu'ils respectent vraiment les différentes obligations et qu'ils conduisent effectivement tous les tests voulus. C'est quelque chose qu'on essaie d'intégrer au système, pour que le système puisse servir à tous.

Donc, en guise de résumé, cette surveillance de la conformité a un impact positif sur ce programme antidopage. J'ai dit que plus de 4 600 mesures ont déjà été appliquées. L'AMA apporte son appui et son aide aux signataires (par le bureau de Montréal et dans les bureaux régionaux); ça permet de lever la barre pour faciliter l'harmonisation et pour mieux protéger les sportifs. Nous avons quelque 100 signatures qui se sont ajoutées depuis 2011, mais il n'y a eu que 11 cas de non-conformité. Cela montre l'efficacité de tout l'appui apporté l'AMA. Finalement, la conformité n'est qu'un dernier recours.

Ensuite, à la mise en œuvre de ce programme, on a pu intégrer certains changements au Code et aux Standards internationaux après tout ce travail. Nous espérons que les progrès se poursuivront pour combler au fur et à mesure les éventuelles lacunes et pour assurer à tous tout l'appui voulu dans la réalisation de ce programme important. C'est la fin de mon rapport. Je serai à votre disposition si vous avez des questions.

LE PRÉSIDENT : Merci pour ces chiffres et ces statistiques très impressionnantes concernant ce programme extrêmement important. Ça permet vraiment de lever la barre, de façon générale. Avez-vous des questions à propos de la surveillance de la conformité? Vous serez heureux de savoir que ça fonctionne, n'est-ce pas?

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur le programme de surveillance de la conformité au Code.

10.3.3 Russie ((incluant le SGIL)

LE PRÉSIDENT : Jonathan passera maintenant à la mise à jour du dossier de la Russie.

M. TAYLOR : Merci, Monsieur le Président. Vous avez un petit rapport dans vos documents qui établit la position. Le rapport a été écrit il y a quelques semaines. Le Conseil se souviendra du contexte général. Il s'agit des conditions qui ont été appliquées lors de la réinsertion de RUSADA en septembre. Elle devait remettre les données en janvier; elle devait également remettre les échantillons venant du laboratoire de Russie avant le 30 juin. Est-ce que je peux passer la parole à Gunter, comme on a fait hier, pour nous présenter les derniers renseignements? Merci.

M. YOUNGER : Je suis très heureux de vous donner les derniers renseignements concernant le progrès de notre travail dans l'obtention et l'utilisation des données des échantillons que l'AMA a pu obtenir du laboratoire de Russie. Je vais commencer par parler

des données. Comme je l'ai dit en janvier, lors de la réunion extraordinaire du Comité exécutif (au téléphone, le 22 janvier 2019), on a pu obtenir une copie médico-juridique du système de laboratoire, y compris les données analytiques, que l'on appelle les données brutes. Depuis, avec l'appui d'experts en technologies de l'information, plus de 24 millions de données ont pu être analysées, comparativement aux renseignements obtenus de toutes sortes de sources pour vérifier l'authenticité de ces données. Nous avons maintenant terminé la première analyse. Hier matin, j'ai donné un rapport préliminaire au président du Comité. Nous avons informé le président du CRC qu'il y a une très grande correspondance entre les résultats de la copie du Système de gestion de l'information des laboratoires (SGIL) et les données brutes. Avant de poursuivre, je voudrais souligner encore une fois l'importance d'avoir pu obtenir du laboratoire de Moscou les données brutes. Les données brutes constituent la preuve la plus fiable. La copie SGIL n'est plus la première source de preuve. Une copie n'est pas considérée comme étant aussi valable que la preuve d'origine. Tout n'est pas terminé; maintenant, nous passons à la phase deux. Nous avons toutes les preuves voulues, donc [nous devons] défendre notre position face aux athlètes. Nous avons commencé à préparer des dossiers solides en coopération avec la fédération internationale concernée pour poursuivre les cas d'infraction de dopage. Nous allons faire ces enquêtes pour toutes les personnes qui étaient considérées comme suspectes. On aura un programme qui permettra de faire toutes les enquêtes pour tout cela. Au cours du dernier trimestre de 2019, on devrait terminer cette phase. Un rapport final pourra ensuite être présenté.

LE PRÉSIDENT : Jonathan, je vous repasse la parole.

M. TAYLOR : Merci, Monsieur le Président. Soyez assurés, membres du Conseil, du fait que nous avons reçu et continuons de recevoir les actualisations de l'équipe de Jonathan et de toute l'équipe du CRC, pour bien suivre tout le processus. Nous continuerons de le faire d'ici la prochaine réunion du Conseil de fondation.

LE PRÉSIDENT : Merci. Avez-vous des questions? Marcos.

M. DIAZ : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Merci à Gunter et merci à Jonathan. Au nom des autorités publiques, je voudrais dire que nous nous réjouissons du fait que les données et les échantillons aient été récupérés du laboratoire de Moscou et qu'à partir de maintenant, le processus de vérification est entamé. Nous reconnaissons tout le travail et tout le temps consacré à cela par Gunter et par toute son équipe. Nous voulons rappeler à tout le monde ici que cela doit être considéré comme prioritaire pour l'AMA. L'analyse de tous ces résultats est importante pour clore ce dossier. Nous, les autorités publiques, attendons les résultats de ces analyses pour pouvoir clore ce dossier.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Andrew.

M. RYAN : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais encore une fois féliciter l'équipe pour tout ce travail qui a été fait jusqu'ici et dire que nos fédérations sont prêtes à apporter leur coopération. Nous sommes tout à fait d'accord avec le fait qu'il faut commencer par se doter de dossiers solides. Nous leur souhaitons bonne chance pour leur travail. Ils peuvent compter sur l'appui des fédérations internationales.

LE PRÉSIDENT : Merci. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir? Très bien. En votre nom, Mesdames et Messieurs, je suis allé au service des enquêtes et j'ai remercié Gunter et son équipe pour la quantité de travail remarquable qu'ils effectuent.

Les fédérations internationales jouent un rôle essentiel. Je remercie les personnes qui sont intervenues. Le sport est très important, il donc est de l'intérêt de ces fédérations internationales que nous fassions tout le travail pour les aider. Jonathan, merci beaucoup.

Je suis heureux de savoir que cette obligation de présenter régulièrement des rapports au CRC a été respectée.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur la Russie.

10.3.4 Nouvelles recommandations de non-conformité

LE PRÉSIDENT : Point 10.3.4 : Olivier a déjà présenté un rapport sur ce point. Dans le cadre de son rapport de directeur général, il a parlé d'un incident particulier, celui du cricket.

DÉCISION

Les nouvelles recommandations de non-conformité sont approuvées.

11. Juridique

– 11.1 Contamination de la viande par le clenbutérol - proposition de modification du Code

LE PRÉSIDENT : Point 11 – Contamination de la viande, rapport juridique.

M. SIEVEKING : Merci, Monsieur le Président. Le Conseil de fondation voulait que nous examinions la question de la viande. Nous connaissons les origines de ce dossier, puisque ceci a défrayé la chronique et a fait l'objet de discussions au cours des deux ou trois dernières réunions. Nous proposons un léger amendement au Code pour résoudre cette situation; à savoir que même dans les cas où les sportifs peuvent établir qu'il y a eu des résultats positifs de contamination associés à la consommation de viande contaminée, si le Code, dans sa version actuelle, est appliqué de façon rigoureuse, il faudrait disqualifier les sportifs en question, ce qui est très injuste. Cela leur ferait courir le risque d'être disqualifiés pour une compétition importante. Le Comité exécutif a donc recommandé pour adoption (lors de sa réunion d'hier) un léger amendement de l'article 7.4 du Code, qui permettrait à l'AMA de dresser une liste des substances qui, tout en n'étant pas endogènes, peuvent être rapportées comme « résultats atypiques », pour que ça ne devienne pas un résultat anormal et qu'on puisse fermer le dossier. Auparavant, nous avons apporté des amendements spécifiques au Code. Il ne s'agit pas de la première fois que nous procédons de cette façon. Il s'agit évidemment d'une solution temporaire, puisque la question sera traitée et résolue dans les nouveaux documents qui entreront en vigueur en 2021, notamment au niveau des Standards pour la gestion des résultats. Si vous acceptez cette recommandation aujourd'hui, nous veillerions à ce qu'elle entre en vigueur dès le 1^{er} juin 2019, et ce, jusqu'au début de l'année 2021. Cette question sera donc traitée de façon conforme. Si vous avez des questions, je serai ravi d'y répondre, sinon, je pense que je vous inviterais à passer aux voies.

LE PRÉSIDENT : Merci. Y a-t-il des questions au sujet de cette saga qui dure depuis très longtemps? Je pense que la solution devrait répondre à nos besoins. Ensuite, le Code prendrait en charge tout ce dossier au début de 2021. Autre chose? Avant que vous n'abordiez le dernier point... Ne devrait-on pas faire une approbation formelle? Oui, effectivement. Nous devons approuver formellement la suggestion de Julien et la proposition dont vous êtes saisis au sujet de la viande contaminée. Vous êtes satisfaits? Très bien, merci.

Toutes mes excuses. Monsieur le Ministre Rodrigues, je vous avais accordé la parole alors que vous étiez absent, mais maintenant vous avez la parole au sujet des laboratoires.

M. RODRIGUES : Merci, Monsieur le Président. Je m'excuse encore une fois d'avoir à aborder ce sujet. Je voudrais parler du SIL. Avec l'approbation du SIL, l'Europe voudrait déclarer qu'elle espère que le critère géographique ne sera pas le critère principal pour l'acceptation des laboratoires et pour leur conférer le statut de demandeur. Plus particulièrement, que les critères d'indépendance et particulièrement la notion d'organisation politique ne gênent pas le rôle des autorités publiques et autres dans l'appui du développement des laboratoires. Nous voudrions pouvoir améliorer ce concept d'administration opérationnelle et administrative en tenant compte du travail du Conseil de l'Europe sur l'indépendance opérationnelle des ONAD. C'était donc notre déclaration. C'est une question que nous avons déjà abordée, parce que l'Europe a envoyé quelques remarques au sujet de ce dossier. Et à notre connaissance, ces remarques n'ont pas été prises en considération. Nous voulons donc aborder cette question, parce qu'elle nous tient véritablement à cœur. Merci.

LE PRÉSIDENT : C'est moi qui vous remercie.

M. DIAZ : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais ajouter qu'au nom des Amériques, nous appuyons également cette préoccupation du Conseil de l'Europe.

LE PRÉSIDENT : Merci. Olivier.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Merci. Comme vous l'avez signalé, Monsieur le Ministre, les Standards ont été approuvés hier, mais bien sûr que nous restons ouverts à la discussion. Les Standards sont conçus pour évoluer et peuvent toujours être amendés de temps en temps par le Comité exécutif. Il y a une chose qu'il faut comprendre cependant au sujet de cette indépendance : nous sommes encore en mode apprentissage et nous avons tiré les leçons de l'expérience russe. Il y a de bonnes raisons pour lesquelles nous avons voulu façonner le Code tel qu'il est. Alors, toutes vos remarques ont été examinées et ont fait l'objet de discussions. Nous ne les avons pas simplement ignorées, mais nous ne les avons peut-être pas entérinées. Le dialogue est en cours, toujours bien vivant, et il va se poursuivre. Ces Standards doivent être souples.

LE PRÉSIDENT : Merci, Olivier.

DÉCISION

La proposition de modification du Code relative à la contamination de la viande par le clenbutérol est approuvée.

– 11.2 Projet de loi américain sur la lutte contre le dopage

LE PRÉSIDENT : Un dernier point. Julien, je vous remets la parole; un dossier peut-être complexe.

M. SIEVEKING : Merci, Monsieur le Président. Nous parlons donc du point 11.2 et je veux donner suite à ce projet de loi qui a été soumis à la Chambre des représentants et au Sénat des États-Unis un peu plus tôt cette année. Il s'agit évidemment d'un dossier en cours; ce sont les premières mesures qui ont été prises. Il faut noter qu'un petit pourcentage de projets de loi deviennent effectivement lois par la suite. Mais il s'agit d'un projet de loi sur la lutte contre le dopage, nous l'avons examiné de près et vous avez l'avis professionnel juridique du professeur Ulrich Haas. Ce projet de loi concorde bien avec le Code mondial, parce qu'il vise à améliorer la transmission de l'information entre les forces policières des États-Unis et l'USADA. Il y a donc un partage d'information entre les services antidopage et les forces policières, ce qui est promu en vertu du Code également. Il est important de noter que nous n'avons rien vu dans ce projet de loi qui l'empêcherait de s'appliquer au secteur privé américain (ce qui serait une bonne façon d'aller de l'avant et qui leur permettrait de respecter un programme qui se rapprocherait de celui que nous

préconisons au sein de l'AMA). Cependant, Ulrich Haas a mis l'accent sur une question, à savoir l'application extraterritoriale de ce projet de loi, qui pourrait créer des problèmes. Je ne veux pas me pencher sur les détails; vous regarderez le point 15 du rapport d'Ulrich Haas si cela vous intéresse. L'extraterritorialité pourrait créer des problèmes. Il faudrait décortiquer qui a la responsabilité de tel ou tel cas, parce que cette loi s'appliquerait à tout cas d'une compétition à laquelle prend part un sportif américain ou qui a été commandité par une entité américaine. La portée est donc très large. Alors, voilà où nous en sommes. Ceci a fait l'objet de discussions hier au Comité exécutif. On nous a demandé de continuer à suivre de près cette situation et d'en tenir informé le Comité exécutif. Je vous signale également qu'une délégation de l'AMA s'est rendue à Washington il y a quelques mois pour rencontrer la personne qui a présenté (et rédigé) ce projet de loi. Voilà ce que je peux vous en dire pour l'instant. Nous allons suivre cela de près. Si vous avez des questions, je serai très content d'y répondre, ou du moins, de tenter d'y répondre. Voilà ce que nous en savons pour l'instant. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT : Merci. Un rapport bref, mais très précis sur une situation qui pourrait être très difficile un jour. Questions? Andrew.

M. RYAN : Oui, merci, Monsieur le Président. Comme l'a si bien dit Beckie, il y a d'importants avantages à avoir une législation nationale dans la lutte contre le dopage. On en a vu des exemples en Australie, en Italie, etc. Mais dans le cas d'espèce, nous prions l'AMA de suivre ce dossier de très près. Nous savons que la législation américaine... Disons que ce projet de loi est loin d'être une loi. Mais ce qui nous préoccupe, c'est que toutes les autres législations dont nous sommes conscients se limitent aux frontières nationales du pays dont relève cette loi. Dans ce cas particulier, ce qui est préoccupant, c'est le volet extraterritorial (j'ai de la difficulté à prononcer ce mot). Mais essentiellement, cela veut dire que cela s'étend à l'extérieur de la juridiction américaine et s'applique donc à d'autres pays et territoires. Nous sommes préoccupés par deux choses : d'abord, il pourrait y avoir une situation où un pays applique ses lois à l'extérieur de ses propres frontières, et cela pourrait provoquer un conflit avec le Code. Mais c'est beaucoup plus grave encore si cela marque le début d'une tendance, parce qu'il y a peu de pays ou de territoires qui ont une législation nationale sur l'antidopage. Et si cela devient une tendance et si nous commençons à avoir des pays qui essaient de se contester les uns les autres, les pays s'affronteraient, mais dans le cadre de plusieurs législations différentes sur un même territoire. Il faudrait donc suivre de près cette situation et peut-être même influencer le cours des choses et orienter les responsables, de manière à éviter des problèmes à l'avenir.

LE PRÉSIDENT : Merci. David? Bienvenue à l'AMA et merci d'avoir pris la parole sur cette question délicate.

M. LAPPARTIENT : Merci, Monsieur le Président. J'abonde dans le sens d'Andrew. Mais en plus de cela, le Mouvement olympique (et je vois que mon collègue des États-Unis est parti) aimerait avoir une explication détaillée sur le projet de loi et ses conséquences prévues de la part du représentant des États-Unis. Le Mouvement sportif voudrait également aborder les questions suivantes (certaines ayant déjà été abordées par notre collègue Andrew) : nous voudrions un éclaircissement quant aux retombées d'une telle loi pour l'AMA. On voit dans certains documents que certains sénateurs ont déclaré ouvertement que l'AMA était incompétente. Quelles pourraient donc être les conséquences sur le Code et sur la Convention de l'UNESCO? Nous avons l'analyse du professeur Ulrich Haas, c'est vrai, mais une telle loi permettrait à l'USADA de contourner la réglementation qui a été acceptée dans un esprit de partenariat, c'est-à-dire l'esprit qui anime l'AMA, entre le Mouvement sportif et les autorités publiques à l'échelle mondiale. Le projet de loi vise à criminaliser le dopage en mettant l'accent sur l'impact extraterritorial de cette loi. Quelles pourraient être les retombées de cette loi sur le plan national? C'est une question qui doit tous nous intéresser. Le Mouvement olympique voudrait saisir l'occasion pour souligner l'importance du partenariat entre le Mouvement sportif et les autorités publiques par

l'entremise et au sein de l'AMA, mais également par l'harmonisation de la législation par les autorités publiques qui ont été à la base de la création de l'AMA. Il ne faut pas l'oublier. L'AMA devrait donc adopter une position unifiée par rapport au dopage et fournir une seule série de règles pour tous. L'esprit de l'AMA ne permet pas qu'un seul pays légifère en la matière et applique cela au monde entier.

LE PRÉSIDENT : Merci. Est-ce que quelqu'un d'autre voudrait intervenir?

David, une réponse brève : après la discussion au Comité exécutif d'hier, je peux vous dire que nous allons certainement surveiller la situation et il est tout à fait possible que nous nous rendions de nouveau à Washington. J'ai moi-même parlé à diverses personnes et j'ai même profité de la rencontre SportAccord pour essayer de décortiquer deux choses. D'abord, quelle est la possibilité pour ce projet de loi de devenir loi? Puisque tous les projets de loi évidemment ne sont pas adoptés. J'entends ceux qui aiment ce projet de loi, qui sont convaincus qu'il sera adopté et deviendra loi, et ceux qui ne l'aiment pas, qui disent qu'il ne passera jamais. Ensuite, j'ai demandé une certaine rétroaction sur l'application éventuelle de ce projet de loi. Ça a été difficile, parce qu'une personne du milieu des sports que je connais m'a dit : « Ne vous inquiétez pas, c'est très peu probable que ce projet de loi passe ». Moi aussi, je pense que c'est peu probable, mais néanmoins, ça n'élimine pas les risques pour le reste du monde, si jamais ce projet de loi était adopté. Nous allons suivre la situation de près. Nous allons faire le maximum pour obtenir les renseignements les plus récents sur la progression de ce projet de loi. Nous allons nous faire conseiller sur la façon dont ce projet de loi devrait s'appliquer s'il devenait loi et nous vous en informerons. Parce que c'est une préoccupation (je suis parfaitement d'accord avec vous), et cela contredit toutes les valeurs et la mission de cette agence formée il y a 20 ans et qui est appuyée depuis 20 ans par les organisations et les fonctionnaires responsables aux États-Unis également. C'est la première fois que nous voyons les États-Unis s'écarter de ces principes de collaboration, d'assistance et de partenariat. Je suis désolé de ne pas pouvoir vous en dire plus à ce stade-ci, mais je vous assure que nous sommes pleinement sensibilisés à ce dossier. Nous en informerons le CIO et je suis sûr qu'Andrew passera le message également.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu concernant le projet de loi américain sur la lutte contre le dopage.

12. Rapports d'activités des départements

LE PRÉSIDENT : Habituellement, nous vous demandons de poser des questions sur tous les rapports de département ou de services qui se trouvent dans votre documentation. J'aimerais que vous y réfléchissiez au cours des prochains moments, mais il y en a un que nous devons aborder, parce qu'on nous a posé des questions là-dessus maintes et maintes fois, à savoir le développement du système ADAMS, sur lequel se fonde tout le système de contrôle du dopage. Pendant que vous réfléchissez aux questions que vous voudriez peut-être poser au sujet des autres services, j'aimerais demander à Stuart de nous faire une rapide mise au point sur ADAMS.

– 12.1 Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS)

M. KEMP : Merci, Monsieur le Président. Bon après-midi. Comme le président l'a expliqué, je veux simplement vous offrir l'occasion de poser d'éventuelles questions sur le système. Je ne vais pas vous faire un long rapport. Je veux fournir des informations complémentaires au rapport succinct que vous avez déjà. J'ai pensé qu'il serait utile de vous faire une mise à jour. Vous vous rappellerez que le développement d'ADAMS se fait une étape à la fois, c'est-à-dire en mode modulaire, comme nous l'appelons. Le premier module que nous créons est la nouvelle application de localisation, qui est

maintenant prête. Nous l'avons dévoilée à un nombre limité d'OAD (quelques fédérations internationales et agences nationales), pour nous aider à la mettre à l'épreuve. Nous voulons être sûrs qu'elle soit adaptée à sa fonction, à son but, pour qu'elle soit disponible aux organismes et aux sportifs, de manière à ce qu'ils puissent améliorer l'efficacité de leurs informations en matière de localisation. Nous espérons que tout cela sera terminé d'ici six semaines; c'est-à-dire qu'à la mi-juin, les sportifs pourront déjà se servir de l'application. Nous voulons qu'il y ait au moins 300 athlètes qui se servent de l'application, sous la supervision de leur OAD et de leur fédération, avant que nous ne rendions cela public à tous les sportifs dans leur regroupement de localisation et aux ONAD. Pour l'instant, les choses avancent bien, la rétroaction que nous avons obtenue jusqu'à maintenant, relativement limitée, est néanmoins très favorable.

Ensuite, vous vous rappellerez qu'une autre priorité du projet ADAMS a été le développement d'une application sans papier pour le contrôle du dopage, pour accélérer la rapidité et l'intégrité du processus. Je suis content de vous dire que ce développement avance bien. Nous avons finalisé toutes les exigences commerciales et autres. Tout ceci est en voie de codification et de développement. Nous avons bon espoir que le système de contrôle du dopage sera offert gratuitement à tous les organismes antidopage et à toutes les organisations responsables, d'ici octobre et certainement d'ici la fin de l'année. Le premier module qui sera disponible dans l'application du bureau d'ADAMS, c'est-à-dire le module utilisé par les administrateurs antidopage, doit également être divulgué très bientôt. Un nouveau tableau de bord, ou un centre de contrôle, donnera à l'AMA la possibilité de suivre certaines activités en temps réel. Il dotera également les OAD d'une façon plus efficace de surveiller leurs activités de contrôle et le respect du Document technique sur l'analyse spécifique au sport. Nous avons l'intention de communiquer ceci à un nombre sélectionné d'OAD, de manière à ce qu'elles soient satisfaites avant que nous publiions le résultat à tous. Cela devrait se faire le 4 juin. Nous pourrions ensuite divulguer le tout à la communauté au sens large, s'il n'y a pas de problèmes.

Nous planifions les autres modules, également. Le module suivant qui sera développé est le nouveau module pour le Passeport biologique de l'athlète. Nous avons reçu beaucoup d'aide et de rétroaction d'un certain nombre de partenaires (y compris les experts hématologiques, les unités de gestion des Passeports des sportifs et les organismes et les laboratoires antidopage) pour développer les spécifications. Ceci a été fait et la codification et le développement devraient se faire bientôt. Nous sommes maintenant en train de préciser toutes les exigences pour le nouveau modèle d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) et le nouveau module pour les laboratoires, ce qui leur permettra de faire rapport de façon plus efficace et plus sécuritaire. Voilà pour la mise à jour du document qui vous a été distribué. Je serai tout à fait prêt à répondre à vos questions.

LE PRÉSIDENT : Merci, Stuart. Comme toujours, c'était très clair et très précis. Avez-vous des questions? Bon.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur ADAMS.

LE PRÉSIDENT : Vous connaissez tous les autres services (Communication, Relations gouvernementales, Renseignements et enquêtes, Développement de programmes, Relations avec les ONAD/ORAD, etc., les quatre bureaux régionaux, et Standards et harmonisation). Tous vous ont soumis des rapports très étayés et excellents sur leur organisation et leurs champs d'activités. Si vous n'avez pas de questions, je vous dis chapeau et merci.

– **12.2 Communications**

DÉCISION

Il est pris note du rapport Communications.

– **12.3 Relations gouvernementales**

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les relations gouvernementales.

– **12.4 Renseignements et enquêtes**

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les renseignements et enquêtes.

– **12.5 Programme de développement et relations avec les ONAD/ORAD**

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur le programme de développement antidopage et les relations avec les ONAD/ORAD.

– **12.6 Bureau régionaux**

12.6.1 Afrique – Le Cap

DÉCISION

Il est pris note des activités du bureau régional du Cap.

12.6.2 Asie/Océanie – Tokyo

DÉCISION

Il est pris note des activités du bureau régional du Cap.

12.6.3 Europe/Relations avec les fédérations internationales – Lausanne

DÉCISION

Il est pris note des activités du bureau régional de Lausanne.

12.6.4 Amérique latine – Montevideo

DÉCISION

Il est pris note des activités du bureau régional de Montevideo.

– **12.7 Standards et harmonisation**

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu du département Standards et harmonisation.

13. Divers

LE PRÉSIDENT : Mesdames et Messieurs. Nous avons réussi à terminer nos travaux un peu plus tôt que prévu; nous n'avons pas fait de pause-café. Vous pouvez maintenant prendre tout le temps que vous voulez pour savourer un café. Je vous rappelle que le Comité exécutif se réunira le 23 septembre à Tokyo. C'est un lundi et cette réunion va certainement se terminer tôt, parce qu'il y aura un match de rugby entre l'Écosse et l'Irlande (ça tombe le même jour). Si la réunion ne se termine pas tôt, je vais devoir remettre les rênes à quelqu'un et vous quitter! À partir du 4 novembre, il y aura donc la Conférence mondiale à Katowice (mon mandat se termine le 7 novembre). C'est la date la plus importante de l'année pour nous. L'année prochaine, je crois que vous allez vous réunir ici les 16 et 17 mai.

Nous recherchons maintenant quelqu'un qui soit prêt à inviter l'AMA à réunir son Comité exécutif quelque part dans le monde. Comme Olivier l'a signalé dans son récapitulatif de la gouvernance, il y aura peut-être une réunion extraordinaire du Comité exécutif en janvier. Alors, si vous voulez vraiment faire preuve de générosité, s'il vous plaît, signalez-nous votre disponibilité.

En votre nom, j'aimerais commencer par remercier nos interprètes. On vous a un petit peu dépassé ce matin; on avait une avance de dix secondes sur vous! Merci également à l'équipe des services audiovisuels ainsi qu'au personnel de l'hôtel. Un grand merci tout particulier aux permanents de l'AMA. Ces réunions exigent beaucoup de travail. Il y a beaucoup de documentation et elle est toujours de très grande qualité. Toute l'organisation se fait sans failles. Si vous voulez les remercier en sortant, ce serait une bonne chose, parce qu'ils méritent nos remerciements. Merci beaucoup. Vous nous avez donné beaucoup de travail à faire. Je vous souhaite un bon voyage de retour et au plaisir de vous revoir bientôt. Merci.

14. Prochaines réunions

Comité exécutif – 23 septembre 2019, Tokyo, Japon;
Comité exécutif – 4 novembre 2019, Katowice, Pologne;
Conférence mondiale sur le dopage dans le sport – 5-7 novembre 2019, Katowice, Pologne;
Conseil de fondation – 7 novembre 2019, Katowice, Pologne.
Comité exécutif – 16 mai 2020, Montréal, Canada;
Conseil de fondation – 17 mai 2020, Montréal, Canada.

La séance est levée à 15 h 25.

POUR APPROBATION

SIR CRAIG REEDIE
PRÉSIDENT DE L'AMA